





LE

DON QUICHOTTE MONTREALAIS

SUR SA

ROSSINANTE

OU

M. Dessaulles et la Grande Guerre Ecclésiastique

PAR

LUIGI

MONTREAL

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ DES ÉCRIVAINS CATHOLIQUES

1873



A

L'HON. L. A. DESSAULLES

PRÉLIMINAIRES

M. Dessaulles doit se sentir soulagé. Le pauvre homme souffrait d'une furieuse indigestion, si l'on en juge par la masse informe et putride qu'il a vomie. L'indigestion est un mal fréquent chez ceux qui n'usent pas d'une nourriture saine ; M. Dessaulles est là pour nous en fournir la preuve. Il s'obstine à grignoter les plantes vénéneuses qui ont été implantées dans le parc fangeux, que l'on nomme l'Institut-Canadien de Montréal ; or, tant qu'il grignotera de ces choses-là, il aura le hoquet, éprouvera des nausées et des spasmes, puis finira par dégobiller sans cérémonie en pleine place publique.

Il ne se croit pas malade du tout cependant. Il est même l'homme du monde le plus satisfait de sa santé, surtout de sa santé morale et intellectuelle. Il en est si satisfait qu'il pose complaisamment comme type de candeur et d'innocence, de sincérité et de justice, de zèle éclairé et de piété tendre, de logique et de savoir.

Qui connait ce merle, sait que depuis longtemps la candeur et l'innocence, la sincérité et la justice ont déserté de chez lui pour établir domicile ailleurs. Elles se trouvaient si mal logées !

Le zèle, dont il semble brûler pour tant de choses saintes, qu'il voit outrager *avec stupeur*, comme il dit, est un feu qui n'est pas malin du tout. S'il n'a que lui pour se réchauffer, il n'échappera certainement pas au frisson.

Sa piété est du même genre que son zèle à peu près ; elle a ceci de particulier que c'est une grimace qui n'est pas du tout belle à voir.

Quant à la logique et au savoir, il est fort amusant de l'entendre se vanter d'en avoir la possession pleine et entière. S'il se décide un bon jour à émigrer au pays des oies et des singes, ses co-réligionnaires, M. Dessaulles pourra peut-être prétendre à occuper là une place quelque peu distinguée à titre de penseur et de logicien ; mais hors de là, bernique ! Le dernier œuf qu'il a pondu n'a que du volume ; pour de la logique et du sens commun, il n'en contient pas un atome.

Et s'il s'agit du savoir, comment M. Dessaulles peut-il prétendre en avoir ! N'a-t-il pas pris soin de lui fermer hermétiquement toutes les avenues en se cuirassant de cent épaisseurs d'ignorance ? Qu'on ne m'objecte pas qu'il doit être savant, puisqu'il fait des livres. Etre auteur comme il l'est, n'est pas chose difficile : il suffit de savoir salir du papier, voilà tout.

Il ne laisse pas cependant de se prendre au sérieux et il aime à se rendre hommage. Il se sent infiniment sage, raisonnable, profond, savant, inspiré, religieux. Il le dit et le répète, sans avoir pourtant assez de ressources pour varier ses tours de phrases. Avec tout cela, il ne possède de disciple convaincu que lui-même.

Ridiculement barbouillé de Voltaire, Rousseau, Quinet, Michelet, Eugène Sue, Victor Hugo et d'autres de même acabit, il se dresse fièrement sur les pattes de derrière, et se proclame ni plus ni moins que le seul interprête véridique et infaillible des Saintes Ecritures. C'est la pure vérité ; je n'exagère pas le moins du monde. A l'entendre, c'est lui qui est le vrai pontife

du catholicisme ; il n'y en a pas eu et il n'y en a pas d'autres que lui. Il veut forcément nous amener à conclure qu'il n'y a de Dieu que Dieu et que Dessaulles est son prophète.

Puisque M. Dessaulles en est rendu à copier Mahomet, j'aimerais beaucoup à savoir s'il a, lui aussi, voyagé sur la jument El-Borac, et si la divinité l'a favorisé jusqu'au point de lui permettre des entretiens intimes avec le grand coq blanc que son précurseur et maître a rencontré dans le premier ciel. J'incline à croire qu'il a eu ces priviléges, car il affirme carrément que l'Eglise n'a jamais bien compris ce qu'était l'esprit du Christ. Pour lui, il le comprend, et si l'Eglise veut avoir assez de bonne volonté pour suivre ses cours de dogme, il lui promet de lui communiquer en quelques jours seulement plus d'intelligence que n'a pu lui en communiquer le Saint Esprit en dix-huit longs siècles.

M. Dessaulles accuse les Papes de vouloir se faire *Dieux* : n'est-ce pas lui plutôt qui est travaillé de cette sacrilége manie ?

Les Papes ! il en dit long sur leur compte. Il trouve qu'ils ne s'y entendent guère en religion. Quant aux évêques et aux prêtres, il n'hésite pas à déclarer qu'ils n'y entendent rien du tout.

Il se propose de ramener tout ce monde-là à la raison, non pas à la raison telle qu'on l'a entendue jusqu'ici, mais à la *raison laïque.* Disons-le de suite : dans ses mirobolantes cogitations, l'illustre Dessaulles, cet homme-puits, comme dirait Victor-Hugo, a découvert qu'à une certaine période de la vie, qu'il ne détermine point, la raison humaine se bifurque : d'une part, elle dévient *raison laïque* et de l'autre, *raison ecclésiastique.* La première est excellente ; la seconde ne vaut absolument rien. Pourquoi cela ? C'est ce que notre vase d'érudition n'explique point ; mais il est à présumer que c'est parcequ'une soutane ne permet pas des allures aussi dégagées qu'un habit à queue.

Entre tous les évêques, il en est un qui a le privilége de lui déplaire singulièrement, et c'est surtout pour harceler cet évêque qu'il a mis au jour le monstrueux pamphlet hérétique qu'il intitule : « *La grande guerre ecclésiastique.* » Cet évêque, est Mgr. de Montréal. Il se plaint que le vénérable prélat est toujours sur son dos. C'est peu croyable, car jamais Mgr. de Montréal ne

s'est servi d'une aussi chétive monture, quelque amour de l'humilité qu'il ait. Néanmoins, il persiste à se plaindre et répète le même refrain jusqu'à s'ennuyer lui-même, quelque soit son goût pour l'assommant.

Qu'a donc fait à M. Dessaulles le vénérable évêque de Montréal, ce pasteur si pieux, si saint, si rempli de mansuétude ? « Plein de mansuétude, de piété et de sainteté ! interrompt M. « Dessaulles en trépignant de colère. Ce n'est pas vrai ; vous vous « trompez grossièrement. Oubliez-vous donc qu'il a condamné « l'enseignement qu'on puise à l'Institut-Canadien de Montréal et « qu'il a fait ratifier cette condamnation par Rome ? Oubliez-vous « encore qu'il a condamné et fait condamner par la Congrégation « de l'Index l'Annuaire du dit Institut qui se sentait fier et heu- « reux de porter dans ses flancs la plus belle dissertation que m'ait « jamais inspirée la *raison laïque* ? Comment après cela lui trou- « ver de la mansuétude, de la piété, de la sainteté surtout. C'est « un opiniâtre, un hypocrite, un homme qni tend à exercer partout « sa domination. Mon cher Institut ! ma belle dissertation ! « Ça me saigne le cœur de les voir voués à l'exécration publique. « Ça m'exaspère aussi, et je veux les venger, coûte que coûte.»

Et là-dessus le voilà partit. Pour démontrer que son cher Institut-Canadien et sa belle dissertation, pure expression de la *raison laïque*, sont aussi immaculés que le grand coq blanc que vit Mahomet dans le premier ciel, malgré les flétrissures indélébiles que leur ont imprimées les très-justes condamnations de Rome et de Mgr. de Montréal, il compile gauchement tout ce que les plus sots d'entre les impies se sont avisés de dire contre la divinité et l'autorité de l'Eglise, contre la puissance spirituelle et temporelle du Pape, contre la pureté de sa doctrine et son infaillibilité, contre les *prétentions intolérables* et les *vices* du clergé ; il jette tout cela dans un effroyable pêle-mêle, sans autre ciment qu'une bave insolente, puis il s'écrie : « Voyez si l'Institut et moi ne devions pas être immanquablement condamnés, n'ayant affaire qu'à des ignorants, des fourbes, des hypocrites, des mécréants.» Se calmant peu à peu, il finit par prendre le ton plaintif en constatant que le manteau d'innocence le

recouvre et que l'auréole de justice, qui brille sur son front, toujours demeuré candide, ne sont vus que de lui seul.

Est-il possible ! Rester incompris, quand on a tant d'esprit, même du génie ! N'être pas aimé, quand on a tant de vertus ! Se voir dédaigné, lorsqu'on a tant de charmes ! Grand Dieu ! Malherbe ne s'est donc pas trompé lorsqu'il a dit que dans ce bas monde,

...... les plus belles choses,
Ont le pire destin.

Aimable et pur M. Dessaulles ! Je compatis beaucoup à toutes vos infortunes. Pour vous consoler, je vais jeter un léger coup d'œil sur votre *Grande guerre ecclésiastique*, et vous faire constater ce que vous ne soupçonnez peut-être pas, qu'il y a là-dedans des bêtises et des énormités en si grand nombre que cinquante paires de bœufs ne les porteraient pas. Or, ayant été gros d'autant, non-seulement pendant quelques mois, mais pendant des années entières, vous êtes nécessairement une puissance de première ordre. La conclusion est rigoureuse.

Comme vous tenez à ne pas rester confondu dans la foule, malgré les feintes tendresses que vous lui témoignez, je suis bien sûr de vous faire grand plaisir en établissant que les prémisses qui amènent cette conclusion sont de tout point inattaquables. Vos droits à ne plus figurer parmi le commun des mortels seront ainsi publiquement reconnus, et l'on vous casera là où personne ne s'avisera plus de vous déranger.

I

M. Dessaulles s'embrouille et se contredit.—Son prétendu progrès.—En quoi consiste le véritable progrès — Ce que sont les idées de M. Dessaulles à ce propos.

Vous vous êtes permis, illustre Dessaulles, d'adresser directement la parole à Mgr. de Montréal. Vous ne trouverez donc pas mauvais que je vous l'adresse directement à vous-même. Ce que vous vous permettez est permis à autrui, quelque soit votre puissance à produire des énormités.

Si j'entre en conversation avec vous, ce n'est pas que je vous estime ; non, je vous méprise souverainement, parce que vous vous rendez digne de tout mépris. Je ne viens que vous combattre en faveur de ceux que vos sophismes pourraient surprendre. Si je n'avais pas cette raison de vous considérer en face, je me regarderais comme gravement coupable de le faire. *Nec ave ei dixeritis*, a dit l'apôtre St. Paul, en parlant des hommes de votre espèce Vous devez connaître cette parole, vous qui vous faites un mérite d'invoquer l'Ecriture Sainte pour appuyer vos stupidités sacriléges. Vous conviendrez que je l'applique fort à propos.

Votre visage est offensant et il l'est au suprême degré. Je le cinglerai donc de bonne encre et je vous avertis que je m'y emploierai. Quand on est ce que vous êtes et qu'on fait profession de l'être, on ne mérite pas plus d'égards que le gamin qui vous insulte sur la rue. Cependant, je ne vous traiterai pas comme tel, uniquement par respect pour moi. Je pousserai même la bienveillance à votre égard jusqu'à ne point sortir du cadre de votre *grande guerre ecclésiastique*. J'ai assez là pour vous *flauber* comme il suffit.

Cette *grande guerre ecclésiastique*, savez-vous que vous l'avez bêtement faite. Oui, *bêtement*, c'est le mot propre. Quel chaos ! vous parlez de tout sans ordre aucun, et puis vous vous laissez aller à des répétitions qui ne finissent plus. Biffez vos redites, et votre *grande guerre ecclésiastique* sera réduite de moitié. Quand au fond, elle sera tout aussi bête ; mais, quand à la forme, elle sera bien moins lourde. On la lit par pénitence, ou par devoir ; soyez-en sûr. C'est pourquoi, on n'aura pas de peine à se conformer à l'injonction de Mgr. de Montréal qui défend de la lire.

A la page 48 de cette *grande guerre ecclésiastique*, que la *Minerve* a quelque peu fait connaître, toute dévote qu'elle soit, il vous est arrivé d'écrire ce qui suit : L'humanité marche *irrésis-« tiblement* vers Dieu, son but suprême, comme le fleuve coule « vers l'océan dans la durée des siècles ! Et ni l'un ni l'autre ne « sauraient suspendre leur marche ou remonter vers leur source. »

Voilà du pompeux, M. Dessaulles, et cette phrase est la plus ronflante que vous n'ayez jamais bâtie. Malheureusement, l'idée qu'elle habille est absolument fausse. Je m'étonne qu'un penseur, qu'un amant de la liberté comme vous faites profession de l'être, ait pu se résoudre à l'écrire. Perspicace comme vous prétendez l'être, ne vous apercevez-vous pas que vous détruisez toute liberté en soumettant tout à une *irrésistible nécessité*. Mais alors que devient votre fameux pamphlet ? Tout ce que vous blâmez, même le plus petit détail, est nécessaire ; c'est le fleuve qui, quoique vous en disiez, coule vers l'océan, en suivant la voie qui est la meilleure pour y arriver. Qu'en dites-vous ? Admettez-le, si la *raison laïque*, dont vous parlez tant, a quelque valeur, et avouez que les cent trente pages de votre pamphlet ne signifient rien depuis le premier mot jusqu'au dernier. Est-il possible qu'un géant de votre taille se réduise ainsi en quelques lignes à n'être plus que zéro ! Vraiment, vous perdez à écrire.

Et puis, vous voudrez bien admettre encore que vous ne vous comprenez guère vous-même, soit dit en passant. Vous convenez que l'humanité vient de Dieu ; vous reconnaissez qu'elle doit *irrésistiblement* marcher vers lui, et cependant vous lui refusez la faculté de pouvoir remonter vers sa source ! Vous êtes assurément le plus fameux farceur que je connaisse. Mais cette raison, cette chère raison, que vous dorlottez avec tant de tendresse, que devient-elle avec des affirmations aussi contradictoires ? Vous l'assassinez ni plus ni moins, hormis donc que ce qne vous appelez *raison laïque* ne soit que folie pure, ce qui pourrait bien être. Quand on est M. Dessaulles, l'honorable Dessaulles ; quand on se déclare pontife suprême et qu'on pose comme supérieur par l'intelligence à l'Eglise catholique, au Pape et aux Evêques, il faut au moins faire preuve de sens commun. Avouez que ce n'est pas trop exiger.

En vérité, M. Dessaulles, votre belle Hélène, c'est-à-dire cette *raison laïque*, que vous vous glorifiez de posséder dans sa plénitude et que vous désirez nous voir adorer tous, a beaucoup de ressemblance avec la Dulcinée de Don Quichotte ; elle vous pousse à de singulières escapades. Ou elle vous gouverne fort mal,

ou vous n'êtes pas susceptible d'être assujetti à un gouvernail. Dans l'un ou l'autre cas, laissez les gens tranquilles et ne les invitez pas à voguer à votre suite.

Vous poursuivez et vous dites : « La vraie formule du pro« grès, c'est la grande parole prononcée il y a dix-huit siècles : « *Soyez parfaits comme votre père est parfait.* » Voilà qui est très-bien. C'est court, mais plein de bons sens chrétien. Vous ne le soupçonnez pas ou vous avez un instant oublié qui vous êtes M. Dessaulles. Ce qui me confirme dans cette idée, c'est que vous ajoutez immédiatement : « Or, comme l'homme ne « saurait jamais égaler Dieu en perfection, ce précepte signifie « qu'il doit se perfectionner toujours *autant que sa nature le lui « permet.*»

Vous faites erreur ici en regardant l'homme comme placé dans l'ordre purement naturel et cette erreur est capitale. On la nomme *naturalisme.*

Si vous voulez bien me prêter un peu d'attention, je vous ferai un court exposé des premières leçons du catéchisme que vous ne savez plus, si jamais vous l'avez appris. Cet exposé vous donnera une bien plus haute idée de la dignité humaine que celle que vous avez puisée dans tous vos volumes de philosophie *transcendante.*

Les créatures intelligentes, l'ange et l'homme, ont été créées pour une fin qui n'est autre que Dieu. Le connaître par une vision et le posséder par un amour parfaitement conformes à leur nature était tout ce qu'elles pouvaient exiger, et tout ce dont elles étaient capables par elles-mêmes. Mais, dans son infinie miséricorde, Dieu n'a pas voulu que cette fin, qui est purement naturelle, fut la leur. Il les a destinées à une fin absolument surnaturelle, en les appelant à le connaître et à l'aimer, non pas d'après un mode naturel, mais d'après un mode essentiellement divin.

Dieu, qui est l'infini par essence, se connait et s'aime dans toute la mesure où il est intelligible et aimable, c'est-à-dire, infiniment. Il a donc un mode particulier de se connaître et de s'aimer, et ce mode est incommunicable par nature. Il constitue

les opérations essentiellement divines qui font que Dieu existe en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit.

Eh bien ! Dieu nous a destinés à le voir, non pas d'une vue qui nous est propre, mais de la vue divine elle-même avec laquelle il se contemple ; il nous a destinés à l'aimer, non pas d'un amour découlant de notre propre nature, mais de l'amour divin dont il s'aime lui-même. Au ciel, nous verrons Dieu, comme il se voit lui-même, c'est-à-dire dans le Verbe et par le Verbe, *in lumine tuo videbimus lumen* ; nous l'aimerons comme il s'aime lui-même, dans le Saint Esprit et par le Saint Esprit, *signati estis spiritu sancto......Qui habitat in vobis.* En tant que communiqués, cette vue et cet amour seront finis, car la créature ne saurait porter l'infini ; mais, dans leurs principes, i s sont essentiellement divins.

Puisque notre fin dernière consiste à faire des opérations véritablement divines, il faut nécessairement que nous soyons nous-mêmes divinisés, car autrement nous ne pourrions pas être mis en rapport avec notre fin. C'est ce que Dieu, qui est infiniment sage, n'a pas omis de faire. Par la grâce sanctifiante, que nous communiquent les sacrements et que le péché mortel seul peut nous faire perdre, nous devenons réellement participants de la nature divine, suivant cette parole de l'apôtre Saint Pierre : *ut per hænc efficiamini divinæ consortes naturæ* Voilà pourquoi Dieu nous dit par la bouche du Psalmiste : *Ego dixi* : *Dei estis, et filii Excelsi omnes :* vous êtes des dieux, je le dis, et les fils du Très-Haut.

La grâce sanctifiante ne peut exister en nous comme substance divine, car il n'y a qu'un Dieu et conséquemment qu'une seule substance divine. C'est un mode, une forme divine imprimée à nos âmes par l'application immédiate de la substance de Dieu même. Ainsi, une âme ayant la grâce sanctifiante, est une âme dont la forme est divine, et, dans l'ordre de la grâce, cette forme tient lieu de nature.

Ainsi donc participer à la nature divine pour arriver à jouir de Dieu comme lui-même jouit de lui-même, et user de moyens en rapport parfait avec cette fin à atteindre, c'est-à-dire vraiment

surnaturels, voilà ce qui constitue l'ordre surnaturel dans lequel seul nous sommes placés. L'ordre naturel, pris purement comme tel, n'a jamais existé de fait, indépendamment de l'ordre surnaturel, quoiqu'il eut pu exister indépendamment de lui, si Dieu en eut disposé autrement ; il n'existe que comme fondement de ce dernier dans lequel il se trouve englobé. Voilà pourquoi tout est perdu pour l'homme, s'il n'atteint pas la fin surnaturelle à laquelle Dieu a daigné l'élever. Dieu ne lui ayant pas laissé de fin naturelle à atteindre, il tombe alors dans l'enfer, qui n'est pas une fin, mais le lieu de supplices où gémiront éternellement ceux qui ont refusé d'arriver là où ils étaient miséricordieusement appelés.

La grâce sanctifiante étant finie, en tant qu'elle nous est communiquée, quoique essentiellement divine en elle-même et dans son principe, il en résulte qu'elle peut croître indéfiniment en nous. Or, augmenter constamment la grâce qui est en nous par les moyens surnaturels que Dieu a mis à notre disposition, voilà ce qui constitue le seul, le véritable progrès, et c'est à réaliser un tel progrès que N.-S. Jésus-Christ nous convie, lorsqu'il nous dit : *Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait.*

Le progrès dans l'ordre naturel n'est pas défendu ; ce serait une erreur que de le prétendre ; il est même très-permis. Mais il doit être contenu dans de justes limites et ne jamais contrarier le progrès dans l'ordre surnaturel. Loin de là, il doit lui être en tout subordonné et il n'a de raison d'être que pour le favoriser.

Donc, M. Dessaulles, prétendre, comme vous le faites, que les paroles de Notre-Seigneur : *Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait* signifient que nous devons nous perfectionner *autant que la nature nous le permet*, c'est-à-dire, d'une façon tout-à-fait naturelle et rien de plus, est absolument faux et contraire à l'enseignement évangélique. Pour notre perfection véritable, la nature ne peut absolument rien ; bien plus, elle y met souvent les plus terribles obstacles.

Les anciens Grecs et les anciens Romains, qui vivaient embourbés dans la vie des sens, ne voyaient que la nature, et ils

avaient sur la perfection humaine exactement les mêmes idées que vous, M. Dessaulles. Vous n'avez donc pas belle grâce à venir nous chanter, de la voix qu'on vous connait, que le Pape, les évêques et les prêtres sont des arriérés et que vous, vous seul, êtes l'homme révélateur du véritable progrès. Vos prétentions ne sont pas minces ; mais elles ne manquent pas de ridicule non plus. Songez donc qu'il y a longtemps, bien longtemps que l'Eglise a décrotté tous vos pareils. Avec vos vieilles idées des peuples enfants et malpropres, vous nous faites l'effet d'une hideuse momie d'Egypte.

N'étant pas plus avancé que vous n'êtes dans vos études, il est à croire qu'il s'écoulera encore bien des temps avant que vous rattrappiez sur le savoir, les bons moines du Moyen Age que vous honorez de vos mépris. Soyez donc économe de votre temps et ne le perdez pas à écrire des pamphlets qui vous accusent de la plus incroyable simplicité. Je ne m'explique guère le plaisir que vous trouvez à passer pour inepte en nous exhibant de temps à autre, comme de magnifiques trouvailles, quelques vieilles nippes païennes que le christianisme a enterrées il y a dix-huit siècles.

II.

De la raison laïque de M. Dessaulles et de la raison humaine — Nécessité de la foi.— De la liberté.

Vous comptez beaucoup, même entièrement, sur la raison humaine, sur la vôtre en particulier. Toute fringante qu'elle soit, je viens de vous démontrer que ce n'est pas cependant un bijou. A votre propre raison, vous donnez la préférence sur l'autorité de l'Eglise, du Pape et des Evêques. Vous êtes donc déiste, c'est-à-dire que vous êtes dans cette catégorie d'impies et de blasphémateurs qui croient que c'est avoir assez fait que de reconnaître l'existence de Dieu. Quant au reste, vous en faites facilement et joyeusement justice. Avec Dieu et sa parole, parole que vous interprétez à votre guise et qui n'est plus que la vôtre par conséquent, vous vous déclarez satisfait. Pour moi, je vous avouerai qu'un oisillon de votre espèce ne m'inspire pas la moindre confian-

ce quand je le vois interpréter la parole de Dieu. Quoique vous disiez, j'aime mieux les explications et interprétations de l'Eglise que les vôtres. Vous venez un peu tard, voyez-vous, et avec une raison qui semble bien peu affermie et même fortement engagée dans la voie du radotage.

Cette raison humaine, considérée humainement, que peut-elle la plupart du temps ? Vous le savez par expérience ; je viens de vous le mettre sous les yeux : se contredire et entasser inepties sur inepties sitôt qu'elle veut construire de ses propres mains un édifice religieux. Où en serions-nous, par exemple, s'il nous fallait accepter un code religieux de votre fabrique ? A admettre ni plus ni moins que des ineffabilités semblables à celles que Mahomet, votre modèle, nous dit lui avoir été révélées par son grand coq blanc.

La raison humaine seule ne peut nous servir de guide et rien de surprenant dans cette proposition. Vous vous rappelez ce que je vous ai dit relativement à l'ordre surnaturel. Si vous m'avez compris, vous avez dû voir que l'homme, étant appelé à une fin absolument surnaturelle, doit de toute nécessité croire des vérités absolument surnaturelles c'est-à-dire des vérités que nulle intelligence créée, si parfaite qu'on la suppose, ne comprendra jamais. La chose est évidente, car autrement l'ordre surnaturel ne serait pas lui-même, ce qui est absurde.

Et d'ailleurs n'admettez-vous pas vous-même la vérité sur laquelle j'insiste ici, lorsque vous dites, page 48 de vos *abominations*, que *l'homme ne saurait jamais égaler Dieu* ? Or, si l'homme ne saurait jamais égaler Dieu, il s'en suit rigoureusement que l'homme ne comprendra jamais Dieu parfaitement, et que Dieu, par conséquent, peut nous révéler, comme c'est en effet ce qui a eu lieu, une foule de vérités touchant sa nature, ses opérations, etc., que nous ne pourrons jamais comprendre. Donc la foi, dans notre état présent, est absolument nécessaire et quiconque le nie renonce par là même au titre d'être raisonnable. Pourriez-vous refuser d'admettre cette conclusion, vous, l'homme raisonnable et philosophique par excellence, si l'on en croit vos affirmations ?

Donc, encore en matière de foi, il n'y a pas à discuter,

mais il faut admettre. Tout le rôle de la raison, en pareille matière, se borne à bien établir le fait de la révélation. Ce fait, une fois établi, il ne reste plus qu'à courber le front et qu'à dire *amen*. Est-ce là cependant ce que vous faites ? Pas le moins du monde. Pour vous, malgré certaines affirmations qui vous allaient à merveille quand elles servaient à fortifier une partie de votre thèse, mais dont vous vous gardez bien de tirer les conséquences, il n'y a pas de foi. C'est la raison humaine qui décide de tout, la raison humaine incarnée dans votre individu. La preuve, vous me la donnez page 87 de votre *Grande guerre ecclésiastique* lorsque vous dites : « D'une personne à une autre, d'une intelligen-
« ce à une autre, il ne saurait y avoir d'autre rapport possible
« que la parole et la discussion. Pour faire accepter une vérité,
« il ne faut pas seulement affirmer, mais il faut examiner, discuter
« et convaincre. Et le seul résultat possible de notre entretien,
« vous m'affirmant une opinion et moi l'examinant, c'est la conclu-
« sion : *Je suis convaincu où je ne le suis pas.* Si je ne le suis
« pas, comme *la loi du Christ est la loi parfaite de la liberté*,
« vous n'avez pas le droit de m'imposer une opinion dont, dans
« ma conscience, cette lumière intérieure que Dieu m'a donnée,
« je ne puis voir la rectitude. La violence pourra sans doute me
« faire taire, mais produira-t-elle l'*adhésion de l'Esprit* ? Cer-
« tainement non......L'ultramontanisme veut que ce soit le Pape,
« conseillé par un entourage qui, depuis des siècles, se montre
« absolument étranger aux plus simples notions de la philosophie
« du droit, qui soit l'arbitre suprême des principes et des opinions
« des hommes.»

Ainsi, d'après vous, M. Dessaulles, Dieu ou celui qui le représente très-certainement ne saurait être cru sur ses seules affirmations. Il faut qu'il discute, qu'il vous convainque par des raisons que vous agréez, et, s'il vous plait de n'être pas convaincu, vous l'enverrez promener. Peut-on rien imaginer de plus affreux, de plus orgueilleusement bête ? Je ne le pense pas. Il n'y a pas de système plus propre que celui-là à mettre la stupidité en honneur. En effet, plus on est stupide, moins on comprend, et, comme on ne doit admettre que les vérités que l'on comprend,

il s'en suit que les plus stupides seront les plus libres, n'étant pas obligés de croire les vérités dont ils ne voient point la rectitude et qui les gêneraient dans la pratique. Cette théologie, qui est la vôtre, est bonne pour les veaux ; mais les hommes, qui portent le visage tourné vers le ciel, ne sauraient s'en contenter.

Vous invoquez ce passage des Saintes Ecritures où il est dit que la *loi du Christ est la loi de la parfaite liberté.* Mais vous interprétez ces paroles en vrai luron que vous êtes. Allez-vous, en bonne vérité, vous mettre en tête de nous faire accroire que Notre-Seigneur Jésus-Christ est venu sur la terre ôter tout frein à la pensée comme aux passions humaines ? Pourquoi descendre du ciel dans le but de nous apprendre que nous n'avions qu'à vivre en pourceaux, comme les grands philosophes de l'antiquité, pour être agréables à ses yeux ? C'était parfaitement inutile ; il n'avait qu'à laisser aller le monde comme il allait.

La liberté, que nous donne la loi du Christ, est une liberté qui nous affranchit du mal, tant dans nos pensées ou opinions que dans nos actes. Le pouvoir de penser comme de faire le mal ne constitue pas la vraie liberté ; c'est, au contraire, une faiblesse, par conséquent un manque de liberté. Tous ceux qui, en ce bas monde, ont le moins de liberté, et vous comptez parmi ces gens-là, illustre M. Dessaulles, sont ceux qui boivent l'erreur et l'iniquité comme l'eau. Dieu est le plus libre des êtres, parcequ'il n'est sujet ni à l'erreur ni au mal. Plus on lui ressemble, c'est-à-dire moins on tombe dans l'erreur et moins on commet de fautes, plus on est libre.

La conclusion à tirer de là, c'est que l'Eglise romaine, par ses Congrégations, surtout par la Congrégation de l'Index, favorise extrêmement la liberté, loin de la restreindre, quoiqu'en dise votre pauvre petite raison qui choppe à la moindre difficulté. En comprimant la licence des opinions, la liberté de penser, de même qu'en défendant sous les peines les plus sevères les œuvres où pullulent les erreurs de toute sorte, elle ne fait rien autre chose que nous maintenir dans la vraie liberté des enfants de Dieu.

Il y a une vérité et c'est le plus excellent de tous les biens ; vous êtes forcé d'en convenir. Si donc il est légitime, comme on

ne saurait en douter, de comprimer l'audace des voleurs et des brigands qui tentent de nous ravir des biens purement temporels, comment ne le serait-il pas de réduire à l'impuissance d'agir ces mécréants qui veulent tuer la vérité et nous donner en retour les élucubrations de leur esprit malade et fièvreux ?

L'erreur conduit immanquablement au mal, et le mal est un assujétissement aux mauvaises passions et au démon. Donc, tout ce qui tend à nous soustraire à l'erreur et au mal nous préserve de l'esclavage et nous maintient dans la liberté. C'est ce que fait la Sainte Eglise romaine par l'intermédiaire des Congrégations qu'elle a établies.

Je sais que vous n'admettez point cette conclusion et que vous continuerez de pester contre les Congrégations romaines, surtout contre celle de l'Index. Mais toutes vos injurieuses éloquences à l'adresse de ces saintes Congrégations ne prouvent pas plus contre elles que les clameurs des repris de justice ne prouvent contre le tribunal civil qui les a condamnés.

III.

La liberté de conscience.—Quelques mots sur l'Index.

Vous êtes, M. Dessaulles, un curieux et inexplicable composé. Toutes les doctrines révolutionnaires et impies, vous les professez, et cependant, malgré cela, vous persistez à vous dire catholique. Vous allez même jusqu'à faire grand cas des sacrements de l'Eglise, puisque le refus d'absolution, en certaines circonstances, vous semble quelque chose d'affreux. Si vous ne croyiez pas aux sacrements et à leur vertu toute divine, vous ne parleriez pas ainsi. Il faut donc vous prendre un peu au sérieux.

Je profiterai des bons sentiments que vous manifestez par çi par là, pour vous dire un mot de la liberté de conscience. J'aurai quelque chose à vous dire touchant l'Eglise et l'Infaillibilité du Pape, mais rien n'empêche que je vous parle de la liberté de conscience avant de traiter ces importants sujets, dont vous ne semblez pas avoir la plus légère notion, quoique vous en parliez fort hardiment et fort insolemment.

Il y a une liberté de conscience, c'est incontestable ; mais ce n'est pas celle que vous patronisez. La véritable liberté de conscience consiste à n'être pas forcé de parler ou d'agir contrairement à cette voix intérieure qui vous dit qu'il faut respecter les ordres de Dieu, et les injonctions de ceux qu'il a chargés de tenir sa place sur la terre pour guider les hommes dans la voie de la vérité et du bien. En un mot, la véritable liberté de conscience, c'est la faculté d'opérer notre salut en usant librement de tous les moyens que Dieu a mis à notre disposition pour que nous puissions graviter constamment vers lui et arriver à son entière et pleine possession.

Mais ce n'est pas ainsi que vous entendez la liberté de conscience. Pour vous, cette liberté n'est que la licence, comme je vous l'ai fait toucher du doigt dans le chapître précédent. Vous prétendez que la conscience n'est libre que si elle peut tout se permettre. Mais alors que devient la loi de Dieu ? Votre liberté de conscience ne rend-elle pas l'homme supérieur à Dieu ? S'il est vrai que Dieu nous a donné des vérités à croire et des préceptes à suivre, et vous-même l'admettez, il est absolument nécessaire de reconnaître que nous ne pouvons pas professer les opinions qui sourient à la nature corrompue et qui contredisent les vérités que nous devons croire et mettre en pratique. Vous pouvez, rien de plus sûr, vous laisser aller pendant cette vie, qui est le temps de l'épreuve, à toutes opinions perverses que vous voudrez, et vous abandonner à toutes fredaines imaginables; mais la preuve que vous n'usez pas de la liberté véritable en agissant de la sorte, c'est qu'au sortir de la vie, vous rencontrerez un juste juge qui vous fera payer cher vos coupables jouissances.

Vous n'avez pas, dans votre vocabulaire, de mots assez injurieux pour qualifier l'Eglise et les congrégations romaines qui défendent de professer certaines opinions, de même que la lecture de certains livres où la foi et les mœurs sont attaquées. En revanche, vous ne tarissez pas d'éloges à l'adresse de la loi civile qui vous semble l'expression de toute sagesse et de toute justice.

Et cependant, savantissime M. Dessaulles, ignorez-vous que cette loi civile, que vous admirez à un si haut dégré, ne permet pas à tous indistinctement d'user de certaines armes, de vendre des liqueurs enivrantes, de garder et de distribuer des matières explosives, de délivrer des poisons ? Pourquoi cela ? Pour protéger la vie corporelle des individus, en prévenant les malheurs que pourrait occasionner l'inconsidération, la négligence ou la malice. Avez-vous jamais songé et songerez-vous jamais à blâmer la loi civile de prendre de semblables mesures et de restreindre ainsi la liberté des citoyens? Assurément non. Mais ce que peut la loi civile pour la partie qui la concerne, la loi religieuse et ecclésiastique ne le peut-elle pas en faveur des âmes qu'elle a pour but de protéger et d'aider à atteindre leur fin dernière ? Evidemment oui. Or, comme les poisons moraux, tels que les opinions fausses, erronées, destructives de toute morale et de toute religion, et les livres et les journaux, où on les trouve consignées, sont infiniment plus pernicieux que les poisons physiques, et que leurs ravages sont bien autrement déplorables, il s'en suit que l'Eglise non-seulement peut, mais même doit les proscrire et user, pour être efficacement obéie, d'une juste sévérité si cela est nécessaire.

Les auteurs, dont les œuvres sont condamnées, se plaignent assez souvent; mais cela arrive à tous ceux qu'atteignent les rigueurs de la justice. Que faire alors ? Les laisser se plaindre déraisonnablement et continuer à appliquer la loi qui est la sauvegarde de tout ce que la société a de plus cher. Ces principes sont élémentaires et de la dernière évidence. Il faut être irrémédiablement condamné à déraisonner pour trouver à redire.

Vous soutenez qu'il y a d'excellents livres à l'Index. Nombre de vauriens soutiennent aussi que les pénitenciers et les bagnes sont peuplés de très-honnêtes personnages. On sait pour quelles raisons ils parlent ainsi et l'on ne se donne pas la peine de les réfuter.

Vous objectez que des évêques et des archevêques lisent des livres à l'Index. C'est très-vrai. Je dirai plus : des prêtres et mêmes des laïques en lisent aussi. Mais il est à remarquer que

laïques, prêtres, évêques et archevêques n'obtiennent la permission de lire un livre à l'Index que pour d'excellentes raisons qui toutes, en dernière analyse, se résument à ceci : mettre des entraves au mal qu'un pareil livre est destiné à produire.

Prétendre, comme vous le faites, qu'on a le droit de lire des mauvais livres, parce qu'on appartient à une association littéraire qui se place en dehors de toute sphère religieuse, c'est le comble de la folie. Autant vaudrait-il dire qu'on a le droit de tuer, parce qu'on fait partie d'une societé de brigands. Faire partie d'une telle société ou association est un premier crime ; c'en est un second que d'agir conformément à son esprit.

A propos de la Congrégation de l'Index et de bien d'autres choses, vous en revenez toujours à vous, et vous vous plaignez, innocente brebis, d'avoir été inhumainement immolé. Comme c'est triste et que je compâtis à vos maux ! Au moment de flétrir votre fameuse dissertation sur la tolérance, dissertation qui vaut votre *grande guerre ecclésiastique*, voici d'après l'honnête supposition que vous faites, comment se serait parlé à elle-même la sainte Congrégation :

« Ce discours sur la tolérance n'a rien d'anti-catholique, mais « il n'est pas assez ultramontain. Et puis l'auteur donne quel- « que peu à entendre que nous pourrions bien être *des violents* « *et non des pasteurs*, comme disait St. Grégoire le Grand, qu'il « nous faudra peut-être mettre aussi à l'*Index*, si l'on se met à ci- « ter les portraits anticipés, mais si ressemblants, qu'il a fait de « nous. L'auteur semble d'ailleurs insinuer qu'au moyen de « leur conscience et de leur raison, les hommes peuvent arriver « au vrai; chose que nous ne pouvons tolérer puisque ce serait « admettre que l'on peut se passer de nous. Nous allons donc le « condamner mais sans indiquer où est le mal. C'est un moyen tou- « jours infaillible de faire supposer les livres pires qu'ils ne sont « par les aveugles...... Il faut bien faire ce petit plaisir à notre « bon évêque de Montréal. »

Quand la Congrégation de l'Index sera composé d'hommes de votre trempe, M. Dessaulles, ce qui n'aura pas lieu d'ici à long-

temps, on pourra l'outrager, comme vous le faites actuellement, en lui mettant au cœur vos mauvais instincts, et dans la bouche vos propres paroles.

IV.

Comment M. Dessaulles traite l'Eglise.—Ce qu'est l'Eglise.— L'Eglise romaine est la véritable Eglise.

Vous vous dites toujours catholique, M. Dessaulles, ce qui ne vous empêche pas de nous représenter l'Eglise sous les traits de Babylone. D'après vous, c'est une arriérée, un éteignoir, une tête dure, une marâtre de la liberté, une usurpatrice, nne association de brigands, un cloaque où pullulent tous les vices.

Blasphémateur insigne ou superbe idiot ! Comment osez-vous vous affubler du noble titre de catholique, après avoir proféré de telles abominations, puisque ceux-là sont catholiques qui reconnaissent l'Eglise pour leur mère et la vénérent en conséquence ? C'est pour mieux la couvrir de boue que vous vous dites son enfant. Non, vous n'êtes pas son enfant. Par vos insultes, vos mépris et vos doctrines à vous, vous vous rangez parmi ceux auxquels vous appartenez véritablement ; vous marchez sous les étendards de celui que Saint Polycarpe a nommé le premier-né de Satan. En usant de telles paroles, je ne suis pas trop sévère à votre égard ; je ne fais que vous exhiber comme il vous à plu de vous montrer.

Puisque vous attaquez l'Eglise il est de mon devoir de la défendre, et, pour la défendre, il me suffit de faire voir ou de rappeler ce qu'elle est.

L'Eglise tient ici-bas la place de Jésus-Christ ; c'est le prolongement de l'Incarnation du Verbe dans la durée des siècles.

Il y a une Eglise et Jésus-Christ lui-même s'en proclame le fondateur, nous dit qu'elle est sienne, sa bien-aimée et qu'elle durera jusqu'à la consommation des siécles. *Super hanc petram ædificabo ecclesiam meam.................Ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi* ; sur cette pier-

re je bâtirai mon Eglise.........voici que je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles.

Cette Eglise est une société parfaite, et par suite absolument indépendante de tout pouvoir humain.

Que l'Eglise soit une société, l'Ecriture et la tradition nous l'affirment. C'est le troupeau de Jésus-Christ *ovile Christi* ; comme dit l'apôtre Saint Jean, et ce troupeau a été parfaitement organisé sous la dépendance d'un seul chef, le Pontife romain auquel a été conféré la plénitude du pouvoir dans la personne du Prince des apôtres : *Pasce agnos meos, pasce oves meas* ; pais mes agneaux, pais mes brebis.

L'Eglise a seule le pouvoir d'enseigner, car à elle seule il a été dit dans la personne des apôtres qui ont eu pour successeurs les Papes et les évêques ; *Docete ommes gentes prædicate Evangelicum omni creaturæ*, enseignez toutes les nations et prêchez l'Evangile à toute créature..

Elle ne peut se tromper ni nier ; elle est infaillible dans ses enseignements, car Notre Seigneur Jésus-Christ, qui est la vérité même, l'ayant chargée d'enseigner et lui ayant promis de l'assister jusqu'à la fin des siècles, ne saurait permettre qu'elle tombe dans l'erreur, sans enseigner lui-même l'erreur, ce qu'on ne peut dire sans se rendre coupable d'un horrible blasphême. Elle seule, et non M. Dessaulles, qui plus d'une fois a prouvé qu'il n'est pas infaillible, elle seule possède toute vérité, et c'est l'Esprit Saint qui lui communique ce glorieux privilége : *Ille vos docebit omnia...... Ille docebit vos omnem veritatem.* L'Esprit Saint nous enseignera toutes choses...... il vous enseignera *toute vérité.* Donc, tout véritable enseignement vient directement de l'Eglise ou doit être dicté par elle.

L'Eglise a de plus pouvoir sur toutes les choses saintes et elle seule a ce pouvoir. De même que mon Père m'a envoyé, de même aussi je vous envoie, a dit Jésus-Christ à ses apôtres et à leurs successeurs. *Sicut misit me Pater, et ego mitto vos.* Faites ceci en mémoire de moi ; *hoc facite in meam commemorationem.* Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettez ; *quorum remiseritis peccata, remittuntur eis.*

L'Eglise a enfin le droit de se régir elle-même, et ses lois sont strictement obligatoires, indépendamment de la sanction du pouvoir civil. Tout ce que ce dernier décrète en opposition avec ces lois est nul de plein droit. En effet, l'Eglise tient la place de Jésus-Christ, car cet adorable Sauveur et Maître a dit à ses fondateurs : « De même que mon Père m'a envoyé, de même aussi je vous envoie.» Or, quel est le pouvoir de Jésus-Christ ? C'est un pouvoir sans limites, s'exerçant sur la terre et dans le ciel : *Data est mihi omnis potestas in cælo et in terra*, tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre. A Jésus-Christ ont été léguées en héritage toutes les nations de la terre : *dabo tibi gentes hæreditatem tuam, et possessionem tuam terminos terræ*, et il doit les régir avec une autorité absolue ; *reges eos in virga ferræ, et tanquam vos figuli confringes eos.*

D'ailleurs, la loi étant un bien, il est évident que l'Eglise, qui possède le pouvoir législatif dans toute sa plénitude, n'est soumise à aucun contrôle humain dans l'exercice de ce pouvoir, puisque Jésus-Christ a dit à ses apôtres et à leurs successeurs : Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel : *quœcumque alligaveritis super terram erunt ligata et in cælo.*

Vous voudrez bien le remarquer, M. Dessaulles ; ce pouvoir de lier, que Jésus-Christ confère à son Eglise, est absolu ; il n'y a pas de conditions posées à son exercice. Où avez-vous donc pris que le pouvoir civil a une espèce de suprématie sur lui ? C'est une pure invention de votre part, homme véridique par excellenee.

Remarquez, de plus, que celui qui n'écoute pas l'Eglise, et, a plus forte raison celui qui la bafoue, comme vous faites insolemment du haut de votre grandeur, doit être regardé comme un païën et un publicain, c'est-à-dire, comme un homme sur lequel pèse ostensiblement la malédiction de Dieu, et qui, par conséquent, ne mérite aucun égard. *Si Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethricus et publicanus......Nec ave ei dixeritis.*

S'il vous prenait fantaisie, pour échapper aux terribles conséquences qu'appellent vos inconcevables avancés et vos bévues trois fois irrévérencieuses, de nier que l'Eglise romaine, dont la doctrine

est tout-à-fait méprisable pour vous et que vous désignez sous le nom d'*ultramontanisme*, fût la véritable Eglise du Christ, je vous répondrais que hors de la véritable Eglise il n'y a pas de salut, et que par conséquent, cette Eglise porte nécessairement avec elle des caractères qui la rendent visible à tous. Et, en effet, Dieu, voulant sauver tous les hommes, selon que lui-même l'assure, a dû fournir à tous, les moyens de la connaître, puisqu'on ne peut être sauvé que par elle. « Personne ne vient à mon Père, c'est-à-dire, n'arrive au salut que par moi, dit Jésus-Christ. *Nemo venit ad Patrem nisi per me.* » Or, l'Eglise représente ce divin Sauveur sur la terre ; on en a la certitude d'après ces paroles déjà citées : « Comme mon Père m'a envoyé, de même je vous envoie. » Donc, personne n'arrive au salut qu'en faisant partie de la véritable Eglise, au moins par l'esprit.

Mais, quels sont les caractères de la véritable Eglise, caractères auxquels tous peuvent la reconnaître, puisque tous sont appelés à en faire partie ? Ce sont l'unité, la sainteté, la catholicité et l'apostolicité.

Or, ces caractères sont ceux de l'Eglise romaine et l'on ne les trouve qu'en elle. Elle est une. Toujours elle est demeurée la même ; ses enseignements, comme sa constitution, sont aujourd'hui ce qu'ils ont constamment été. Les impies tels que vous, M. Dessaulles, le savent si bien qu'un des plus amers reproches qu'ils adressent à cette sainte mère, c'est de rester immobile dans ses croyances et son organisation, malgré le progrès des siècles. Vous oubliez ce que Dieu a fait est bien fait et que l'homme n'a pas à le perfectionner. Pauvre M. Dessaulles ! Aidé de la science de tous les savants, vous ne seriez pas capable de comprendre, et encore moins d'expliquer le jeu des nerfs dans votre organisme, et vous avez la prétention de vouloir réformer l'œuvre de Dieu par excellence, sa sainte Eglise ! Quelle audace insensée !

L'Eglise est sainte dans sa doctrine, dans sa morale, dans ses œuvres et dans ses membres. A ses accusateurs elle peut répondre comme répondait Jésus-Christ à ses plus farouches ennemis : « Qui de vous pourra me convaincre de péché ? » Sa doctrine et

sa morale sont tellement exemptes de souillures qu'on en prend occasion de se soulever contre elle. On prétend qu'elle ne tient pas compte des faiblesses humaines. Elle est sainte dans ses œuvres, car c'est elle qui a civilisé le monde, et c'est elle aussi qui l'a doté de ces innombrables maisons de prière, où se pratiquent les plus sublimes vertus, comme les plus admirables dévouements. Elle est sainte dans ses membres, et, ce qui le prouve irréfutablement, c'est qu'elle seule peut montrer avec un légitime orgueil une multitude innombrable d'enfants, qui ont mérité l'honneur d'être placés sur nos autels, à cause du témoignage éclatant que Dieu a lui-même rendu à leur sainteté, en faisant de nombreux miracles pour l'attester.

Elle est catholique, car elle a partout des enfants, même chez les peuples les plus barbares. Son admirable fécondité est la récompense du zèle qu'elle a mis à accomplir la sublime mission, qui lui a été confiée, de prêcher l'Evangile à toute la terre.

Elle est enfin apostolique, et qui pourrait le nier, puisque, d'après tous les témoignages de l'histoire, elle peut remonter jusqu'aux apôtres par une suite non interrompue de pasteurs.

Donc, l'Eglise romaine est la seule et véritable Eglise ; donc, elle est infaillible dans ses enseignements, elle a une autorité propre que nul pouvoir humain ne saurait contrôler, et quiconque veut arriver au salut éternel doit lui être entièrement soumis, et de cœur et d'esprit.

Peut-être, M. Dessaulles, trouvez-vous à redire à cette démonstration.? Je n'en serais pas surpris. Vous aimez mieux penser librement que raisonnablement. C'est votre affaire. En conscience, vous demeurez obligé à d'éclatantes réparations. Que Dieu vous éclaire et vous accorde la grâce de pouvoir les faire. Réfléchissez bien aux obligations que vous avez contractées, car ce n'est pas en vain qu'on dénigre, comme vous l'avez fait, la sainte épouse du Christ.

V.

M. Dessaulles en face de l'Eglise du Christ.—Empêchements de mariage.

Vous avoir démontré, M. Dessaulles, ce qu'est l'Eglise romaine, c'est-à-dire l'Eglise catholique, c'est vous avoir démontré combien il est abominable de mettre à sa charge tout ce que vous y mettez en le défigurant, et surtout de qualifier sa doctrine, comme vous le faites, sous le nom d'*ultramontanisme*. Les pages 49 et 50 de votre *Grande guerre ecclésiastique*, pages que je m'abstiens de citer, parce qu'elles se réfutent d'elles-mêmes, montrent jusqu'à quel point l'impiété vous aveugle. Vous ne vivez que de mensonges, et c'est vous qui m'en fournissez la preuve la plus évidente.

Il y a une manière de mentir qui est la plus exécrable de toutes : elle consiste à défigurer la vérité par des affirmations incomplètes. Mentir de cette façon est un art que vous cultivez, homme sincère, et vous êtes parvenu à y exceller. C'est un triste mérite ; mais, n'en possédant point d'autres qui vous signalent à l'attention du public, vous aimez mieux être connu par des méfaits que de vivre dans l'oubli.

A propos du mariage et des empêchements qu'y met l'Eglise en certains cas, vous ressassez toutes les bourdes que les gallicans et les impies ont jamais imaginées et débitées. Vous voudriez que ce fut l'Etat, et non l'Eglise, qui eût le droit de créer des empêchements de mariage. Jésus-Christ, et il faut croire qu'il a eu raison, n'a pas jugé à propos de vous consulter, ni vous, ni vos pareils, quand il a élevé le contrat naturel de mariage à la dignité de sacrement, et quand il l'a ainsi mis sous le contrôle exclusif de l'Eglise. Ce que ce divin Sauveur a fait est bien fait, et il reste et restera fait, malgré vos réclamations. L'Etat, tout puissant que vous le proclamiez, ne peut absolument rien en ce qui concerne le mariage comme sacrement, surtout en ce qui

concerne sa validité. Il n'a que le droit de législater sur ses effets civils, et l'Eglise, n'ayant jamais prétendu le contraire, n'a jamais tenté non plus de porter atteinte à ce droit.

Ayant reçu le pouvoir de tout lier et de tout délier sur la terre, il n'est pas étonnant qu'elle en ait usé en établissant des empêchements dirimants de mariage, et, comme elle est constamment dirigée par le Saint Esprit, selon la promesse qui lui a été faite, il faut nécessairement croire qu'elle a été divinement inspirée lorsqu'elle a établi ceux qui ont été en vigueur dans le cours des différents siècles.

Contre ce pouvoir qu'a l'Eglise de créer des empêchements de mariage, sous peine de nullité et de péché grave, vous raisonnez de la manière suivante : « Tel degré de parenté, qui constituait jadis un empêchement dirimant de mariage, a depuis longtemps cessé de produire l'effet qu'on lui attribuait ; donc, l'Eglise met des péchés là où il n'y en a pas, et c'est tellement vrai que ce qui a été péché jadis est aujourd'hui devenu indifférent, même acte de vertu. »

Après avoir proféré ces hideux blasphêmes, vous ajoutez que l'Eglise, par les empêchements de mariage et autres prohibitions, tout-à-fait illégitimes, selon vous, n'a d'autre but que de se créer des revenus en calculant sur la bonne foi du peuple et en en abusant.

Permettez-moi de vous le dire : vous êtes un fourbe fieffé et un insigne calomniateur. Vous le sentez vous-même ; je dirai plus, vous le savez fort bien ; mais le plaisir que vous trouvez à satisfaire vos haines sacrilèges l'emporte sur l'amour de la vérité.

Tout ce que vous avez dit et tout ce que vous direz contre l'Eglise se trouvant réfuté dans le chapitre précédent, je ne vous cite que pour vous livrer à la vindicte publique. Toutefois, je ne puis m'empêcher de faire apprécier à leur juste valeur les gens de votre espèce, puisque vous m'en fournissez l'occasion. Quand il s'agit de certaines questions, vous criez contre l'Eglise, parce qu'elle vous oppose constamment son *Non possumus*, et vous l'accusez de ne savoir pas ou de ne vouloir pas être de son temps. Sur d'autres questions, quand elles viennent à être trai-

tées, vous l'accusez de varier. Vous êtes donc mille fois déraisonnable, et c'est la seule passion qui vous conduit.

Il y a des empêchements de mariage qui varient, quant aux limites que l'Eglise leur assigne, et cela s'explique facilement, même pour ceux qui n'ont pas eu l'avantage de recevoir une éducation qu'on appelle cultivée. Mais pour vous, qui trouvez fort bon que le pouvoir civil modifie chaque année les mêmes lois et qui ne cessez pas pour cela de regarder ces lois comme plus strictement obligatoires que la loi divine, vous feignez d'être pris de scrupule lorsque l'Eglise, en pure matière disciplinaire, se permet d'être raisonnablement de son temps ! Hypocrite vous ne sauriez être couvert de trop de mépris !

Les empêchements de mariage sont, les uns de droit divin et les autres de pur droit ecclésiastique. L'Eglise a constamment maintenu les premiers tels qu'ils ont toujours été ; quant aux seconds, comme ils ne dépendaient que d'elle seule, elle les a modifiés, eu égard au plus grand bien, sans y avoir été aucunement forcé par la *raison laïque*, comme vous le prétendez.

L'Eglise reconnait au pouvoir civil le droit plein et entier de poser de justes empêchements à la validité des contrats qui sont de son pur ressort, et elle le reconnait si bien qu'elle prend les décisions de ce pouvoir comme point de départ de sa manière d'agir en pareille matière. Vous ne trouvez rien à redire à cela, pieux M. Dessaulles. Pourquoi donc l'Eglise n'aurait-elle pas le droit, dans la matière où elle a plein pouvoir de législation, d'agir comme fait le pouvoir civil ? Un esprit d'élite, comme vous avez la prétention de l'être, ne devrait pas se contredire aussi manifestement.

Vous avez le front d'avancer que l'Eglise a établi des empêchements de mariage pour se créer d'abondants revenus. Ceux-là seuls, qui sont dévorés par d'injustes convoitises, peuvent avoir de pareilles idées. L'Eglise n'a enrichi que les malheureux et les pauvres avec la faible obole qu'elle exige comme bonne œuvre en compensation de la brèche faite à la loi, en accordant à prix d'argent des dispenses aux différents empêchements de mariage qui sont de droit purement ecclésiastique.

Que de deniers ont été prélevés sur *le pauvre peuple* par vos chers gouvernements démocrates et républicains, sans que vous y ayiez trouvé à redire ! Et cependant, ces deniers, ainsi prélevés, ne l'ont généralement été que par rapacité, et, comme on devait s'y attendre, ils ont été employés à toute autre chose qu'à des bonnes œuvres.

Pieux M. Dessaulles ! je vous prierais d'avoir d'autres balances, si vous voulez poser parmi nous comme l'expression incarnée de l'exacte justice.

VI

L'Eglise, depuis M. Dessaulles, s'est trompée sur les questions de droit et de philosophie.

Vous avez, M. Dessaulles, l'incroyable audace de soutenir que, depuis six siècles, l'Eglise, sur toutes les questions de philosophie et de droit, a été forcée par la *faillible raison logique* de reconnaître ses torts, et de renoncer à mille prétentions qu'elle appuyait faussement sur la parole de Dieu ou la révélation. Vous répétez ce stupide blasphême plus de dix fois dans le cours de votre *Grande guerre ecclésiastique*. C'est un peu fort pour un homme qui prétend crever de dévotion. En revanche, plus de dix fois aussi vous nous rebâchez que l'Eglise, comme Mgr. de Montréal, a la tête infiniment dure et qu'elle ne cède rien sur ce qu'elle nomme les principes. Comment, en vérité, faites-vous pour ne pas voir que vous tombez par ces dires dans une contradiction flagrante ? De pareils avancés, il n'y a qu'une conclusion à tirer : c'est que vous parlez en l'air, sans savoir ce que vous dites. Cette conclusion est aussi légitime qu'elle est inexorable.

Confondant tout, surtout ce qui, dans l'Eglise, est de simple organisation extérieure et temporaire avec ce qui est strictement de foi, vous vous en donnez, en indiscipliné que vous êtes. Vous croyez entasser Pélion sur Ossa en formulant vos futiles objections ; mais il suffit d'un seul grain de bon sens pour en avoir vite raison.

Si l'Eglise a le pouvoir de faire des lois, elle peut aussi les défaire : ces deux choses sont corrélatives. Quand il s'agit de l'autorité civile, vous ne faites pas difficulté de l'admettre. Et pourquoi ne le pourrait-elle pas ? Avec le pouvoir de lier, n'a-t-elle pas aussi reçu celui de délier, comme l'attestent les saints Evangiles ? C'est incontestable, et alors vos objections ne sont plus que des impertinences de la pire espèce. Je ne puis dire moins, quelque désir que j'aie de vous être agréable.

Quant aux principes, ils sont immuables et l'Eglise le sait mieux que vous. A ce sujet, vous parlez de philosophie. Vous seriez bien embarrassé de dire quand et comment l'Eglise a renié les vrais principes de cette science. C'est elle, au contraire, qui les a conservés, car, sans elle, ils auraient certainement péri dans tous les naufrages qu'a subis la pauvre raison humaine, en s'abandonnant aux débauches de l'orgueil. Si vous aviez, non pas de la science, car ce serait trop exiger de vous, mais une légère teinture de la seule histoire contemporaine, vous sauriez que l'Eglise a plus énergiquement pris la défense des véritables droits de la raison que tous les prétendus philosophes que vous hantez, philosophes dont la doctrine aboutit, en dernière analyse, à faire de l'homme un pur animal, quelque peu plns élégant et plus perfectionné que le singe. On conçoit que vous, M. Dessaulles, vous aimiez une philosophie qui ne trouve pas mauvais que l'homme se permette parfois de marcher à quatre pattes. L'Eglise, qui n'a jamais cessé et ne cessera jamais de prêcher que Jésus-Christ est son modèle, ne peut lui permettre des amusements de ce genre.

Vous parlez aussi du *droit* que l'Eglise a toujours méconnu, si l'on vous en croit. J'ignore quel plaisir vous pouvez prendre à aborder ce chapitre, car le droit, comme son nom l'indique, a pour effet de redresser. Or, vous ne devez guère l'avoir en estime, si l'on en juge par la propension que vous avez à aller de travers. N'importe, disons-en un mot, puisque cela vous agrée.

Tout ce qui a rapport au droit se rattache nécessairement à la morale. Or, l'Eglise ne pouvant pas errer en pareille matière, puisqu'elle est chargée, d'après les injonctions de Jésus-Christ

lui-même, de conduire les hommes dans les voies du salut, il en résulte que, *à priori*, on peut affirmer, sans crainte aucune de se tromper, que le droit ecclésiastique a toujours été conforme à la plus stricte équité. Ce que dit le bon sens chrétien, l'histoire, tant ancienne que moderne, vient le confirmer, et nombre de protestants l'ont eux-mêmes reconnu. La preuve, c'est que pendant le dernier concile général, le célèbre protestant anglais, M. Urguhart, était à Rome, suppliant tous les jours le saint concile de développer les principes du droit politique chrétien, et de lui donner la haute sanction de son autorité.

Qu'il y ait eu, dans le cours des siècles, des *variantes* dans le droit ecclésiastique, rien de surprenant, et cela devait être. Nos assemblées législatives reconnaissent, par la tenue annuelle de leurs assises, qu'à des besoins ou à des progrès nouveaux il est nécessaire d'apporter des modifications dans l'application des principes du droit, non pas parce que plusieurs d'entre eux venant en concurrence et devant être appliqués simultanément, il faut en prendre la résultante, c'est-à-dire, adopter une solution qui les satisfasse tous sans en blesser aucun.

Cela explique comment il se fait que l'Eglise ait donné des solutions diverses aux questions proposées relativement au prêt à usure. Le principe est toujours là, consigné dans les saintes Ecritures : *le prêt par lui-même ne doit absolument rien rapporter*. Mais il peut arriver, et de fait la chose a eu lieu, que le prêt d'argent, eu égard aux circonstances qui l'accompagnent, permette d'exiger quelque chose à son occasion. Ce *quelque chose* s'apprécie diversement, suivant les diverses circonstances. L'Eglise l'a toujours ainsi compris et enseigné. Tant que ces circonstances ne se sont pas présentées, elle a strictement défendu le prêt à usure, et elle le devait. Elle l'a permis, dans de justes limites, sitôt que les circonstances, devenues autres, l'ont exigé. En cela, comme en toutes les autres matières, l'Eglise a une fois de plus prouvé qu'elle est dirigée par la sagesse d'En-Haut.

C'est ici le lieu de vouer à l'exécration publique cette phrase, la plus inepte qu'aient jamais écrite les impies et que vous nous

donnez, page 96 de votre *Grande guerre ecclésiastique*, comme émergeant de votre propre cerveau, pour accroître sans doute vos mérites personnels : « Le progrès veut que ce qui est vérité « aujourd'hui devienne erreur demain. »

A l'occasion de cette étourderie sans nom, vous me permettez, savantissime M. Dessaulles, vous, le grand pontife de la religion laïque, de vous faire remarquer que toutes vos tirades sont du plus suprême ridicule et de votre aveu même. Si la vérité n'est pas immuable ; si elle varie,. comme vous le prétendez, quelle peut être la raison d'être de votre pamphlet. Démontrer que vous n'êtes qu'un sot qui n'a pas eu la sagesse de se taire, et voilà tout. Ce que vous vilipendez aujourd'hui comme faux sera vrai demain ; à quoi bon alors tant vous trémousser ?

Vous dites ce qui suit, page 94 de votre *Grande guerre :* « Le « prêt à intérêt est donc enfin permis, après avoir été si inflexi- « blement flétri, malgré la célèbre parabole où Jésus loue deux « serviteurs fidèles qui avaient doublé, en les faisant profiter, « les sommes que leur maître leur avait laissées, et blâme si sé- « vèrement le troisième pour avoir enfoui son *talent*, au lieu de « le mettre *entre les mains des changeurs.* » Les italiques sont de vous et, à propos des dernières paroles citées, vous mettez en note, au bas de la page : *les banquiers du temps.* Voudriez-vous bien me dire où vous avez péchez ces mots : *entre les mains des changeurs* qu'une note explicative, de votre fabrique, tradnit par ces autres mots : *les banquiers du temps* ?

Impie et mille fois sacrilége ! Non content de falsifier l'histoire, vous osez faire dire à l'Ecriture Sainte ce qu'elle ne dit point. Dans la parabole, que vous citez, il n'est nullement qnestion de *changeurs*, ni de près ni de loin. Vous l'affirmez cependant. C'est de la dernière imprudence. Il faut être *vous* pour se permettre autant. Le *changeur*, c'est vous, ni plus ni moins, et l'Ecriture Sainte se garde de mentionner votre nom, parce qu'il désigne une personnalité moins respectable que celle de Pilate, Caïphe et Judas. Vous trahissez la justice et la vérité, sans éprouver le moindre remords. Il n'y a pas de signe plus évident que vous êtes de ceux qui péchent contre le Saint-Esprit.

VII.

Les dîmes.

Une autre question vous agace singulièrement les nerfs, savantifiant M. Dessaulles : c'est celle des dîmes. Il y a longtemps que vous et les vôtres désirez brouter dans les champs de l'Eglise, et ce qui vous irrite, c'est que vous donnez inutilement de la corne contre le mur qui le protège. Toutefois, vous accordez, quelle condescendance ! Que le clergé a droit de vivre d'honoraires prélevés sur les revenus des particuliers ; mais vous voudriez que ce fut le pouvoir civil qui décidât de tout, et de par autorité propre, en pareille matière.

C'est grand dommage que le Dieu de Moïse et d'Aaron, et, après lui, Jésus-Christ Notre Seigneur et l'apôtre saint Paul n'aient pas prévu que vous, M. Dessaulles, pouviez naître un jour, tout resplendissant des lumières de la raison laïque du dix-neuvième siècle. Ils auraient certainement pris garde à eux et n'auraient pas parlé et agi à la légère comme ils ont fait, à propos de dîmes. Ils se sont malheureusement trompés, et c'est vous, M. Dessaulles, le grand prophète de notre époque, qui le prétendez. Vous affirmez, en outre, avoir reçu mission du ciel pour réformer ce qu'il y a d'imparfait dans l'organisation de l'Eglise comme société. Ça se peut ; mais, comme l'âne de Balaam ne parle pas tous les jours, il faut que vous donniez des preuves tout-à-fait évidentes de la mission que vous dites avoir reçue, si vous voulez que l'on vous croit.

Il y a lieu de pouffer de rire en face de toutes les extravagances que vous débitez. Comment vous, M. Dessaulles, qui, tout M. Dessaulles que vous êtes, n'avez pas même juridiction sur les simples affaires de ménage de votre voisin, et qui vous gardez bien d'y mettre le nez, sachant qu'on vous forcerait à renifler tout autre chose que le pot aux roses, comment osez-vous

vous mêler des affaires de l'Eglise que son Divin Fondateur a non-seulement soustraite à votre juridiction, mais à celle même des princes et des rois, de tout gouvernement civil, quelle que soit sa forme extérieure ?

Pauvre homme ! Vous seriez payé pour radoter que vous ne feriez pas mieux. C'est une fameuse raison que celle que vous alléguez pour démontrer que la question des dîmes doit être réglée par la puissance temporelle ! Si la puissance ecclésiastique intervient en pareille matière, dites-vous, elle se constitue en même temps juge et partie en ce qui la concerne. Or, concluez-vous, rien de plus contraire au seul gros bon sens.

Vous croyez, savant homme ? Sachez d'abord que la plus chère de toutes les thèses que vous défendez : l'omnipotence du pouvoir civil, se trouve ruinée de fond en comble par votre argumentation. Comment, en effet, pouvez-vous avoir le cerveau confectionné pour ne pas vous apercevoir que si votre raisonnement vaut contre la puissance ecclésiastique, il vaut également contre la puissance temporelle ? Et vous-même, cher M. Dessaulles, vous vous mettez complaisamment le carcan au cou en appliquant, comme vous faites, le principe que vous invoquez. Vous aimez pourtant, pour vous-même au moins, les allures libres et dégagées. Songez-y ; on peut fort bien vous rogner les ongles et d'autres choses aussi, rien qu'en s'appuyant sur vos simples dires, car, d'après votre manière d'envisager et de présenter les choses, toute société ou tout particulier ne peut agir sans être juge et partie dans sa propre cause.

Sachez, en second lieu, que le principe que vous invoquez, tout incontestable qu'il soit, n'a d'application que dans les matières contentieuses. Il dirige dans l'organisation régulière d'un tribunal ; mais, hors de là, surtout quand il s'agit de savoir si l'Eglise a droit d'acquérir et de posséder par telle et telle voie, il n'a plus à figurer. Autant vaudrait, si on l'invoque en ce dernier cas, recourir à n'importe quel principe de géométrie ou de physique ; on serait tout aussi avancé.

Comme vous me faites pitié par votre phénoménale ignorance,

vous me permettez, illustre M. Dessaulles, de développer une question que j'ai déjà suffisamment démontrée pour tout autre que vous.

De ce que l'Eglise, société visible et parfaite, a eu une sublime mission à remplir sur la terre, guider l'homme vers sa fin surnaturelle et la lui faire obtenir, il en résulte qu'elle a droit aux moyens, au moins strictement nécessaires, de remplir cette mission. Or, le maintien de son indépendance, l'exercice du culte divin, l'entretien des ministres sacrés, l'administration des affaires ecclésiastiques, la pratique des œuvres de charité exigent des ressources considérables, elle doit nécessairement, pour subvenir à ces besoins, posséder des biens temporels. La simple raison le veut ainsi et l'Ecriture le confirme, car l'apôtre Saint Paul dit, dans la première épitre aux Corinthiens : « *Ne savez-vous pas que ceux qui servent à l'autel ont part aux oblations de l'autel? Ainsi, le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'Evangile de vivre de l'Evangile.* »

Par ces paroles, Dieu, souverain maître de toutes choses, dispose qu'une partie des biens des fidèles sera la propriété de son Eglise. Voilà qui est de droit divin. Il ne détermine pas quelle sera cette portion, puisqu'elle peut et doit varier selon les temps, les lieux et les personnes ; mais il laisse à la prudence et à la sagesse de la sainte épouse du Christ de la déterminer elle-même, en tenant compte des diverses circonstances. Voilà, en pareille matière, ce qui est de pur et de seul droit ecclésiastique. Aussi, dès le temps des apôtres, les fidèles contribuaient-ils de leurs biens au culte et aux besoins de l'Eglise, et tout ce qu'ils devaient donner, sans que le pouvoir civil intervint, était une propriété sacrée dont il n'était permis de rien détourner. Ananie et Saphire, frappés de mort aux pieds de saint Pierre, pour avoir usé de mensonge dans le but de retenir une partie des biens par eux d'abord consacrés au service des autels, le prouvent surabondamment.

Depuis lors, l'Eglise n'a cessé de posséder des biens, même des immeubles considérables. Dans les temps mêmes où elle fut le

plus cruellement persécutée, elle possédait des vases d'or et d'argent et des objets mobiliers en grand nombre, mais aussi des biens-fonds d'une grande valeur. Les païens quelquefois respectaient, quelquefois lui enlevaient violemment ces propriétés. Certains édits de proscription contre les chrétiens ne furent même lancés qu'à la suite de sollicitations pressantes de la part de quelques gouverneurs rapaces, qui convoitaient ces biens et désiraient s'en emparer pour les faire servir à leurs plaisirs. Mais, lorsque Constantin, n'ayant pas encore reçu le baptême, eut rendu la paix au monde par la défaite de Maxence, il ordonna, non pas *de faire don*, mais de RESTITUER au clergé *les maisons, les possessions, les champs, les jardins et autres biens dont il avait été injustement dépouillé.* Chose étrange ! le paganisme reconnut à l'Eglise ce droit de propriété que lui contestent aujourd'hui des nations qui se disent chrétiennes, des particuliers qui s'intitulent ses fils dévoués et soumis, des politiques et des ministres d'Etat qui veulent passer pour franchement catholiques. Tant il est vrai que des chrétiens dégénérés tombent plus bas que des païens ! ! !

D'ailleurs, l'Eglise infaillible, qui ne peut se tromper quand elle affirme, puisqu'elle doit, d'après Jésus-Christ, enseigner toute vérité, OMNEM *veritatem*, affirme qu'elle a le droit de posséder et elle possède réellement ; donc elle l'a. Colonne de la vérité, gardienne incorruptible de la saine morale, elle ne peut errer en pareille matière. Le penser, le dire serait un crime.

Si l'Eglise a le droit de posséder, et il n'est pas possible, sans blesser la foi, d'émettre le plus léger doute à cet égard ; si, de plus, elle est une société tout-à-fait indépendante, ce dont on ne saurait douter non plus, il faut en conclure que ce droit qu'elle a de posséder *ne peut pas être limité par le pouvoir civil ; qu'elle seule a juridiction sur les biens qu'elle possède ; qu'elle seule doit les administrer et faire des réglements en ce qui les concerne.* Toute ingérence du pouvoir civil dans l'administration des biens ecclésiastiques est une usurpation sacrilége, une absurdité manifeste et révoltante, car on ne saurait exercer de droit là où il

n'est pas possible qu'on en ait. Que dirait-on d'un gouvernement qui prétendrait rendre le cours des astres dépendant de ses volontés, et qui législaterait en conséquence ? On le taxerait de folie et l'on ne pourrait assurément faire moins. Or, le pouvoir civil, qui prétend avoir juridiction sur les biens de l'Eglise et qui, partant de là, s'en empare ou décrète qu'ils seront employés en tout ou en partie à telle ou telle fin, les soumet à des impôts, des redevances, des charges quelconques, agit tout aussi follement, et, qui plus est, sa folie revêt la malice du sacrilége.

De tout cela, il résulte que l'Eglise seule a le droit de législater, à propos de dîmes, que ses réglements sont strictement obligatoires et que le pouvoir civil n'a rien à voir en pareille matière.

Une seule chose lui est, non seulement permise, mais commandée, s'il veut absolument exercer sa puissance législative à l'égard des biens ecclésiastiques : c'est de promulguer, comme lois de l'Etat, les lois de l'Eglise en pareille matière ; c'est d'user de tous les moyens qui sont à sa disposition pour qu'elles soient mises à exécution et strictement observées.

Snr ce, permettez, M. Dessaulles, que je vous laisse à de salutaires réflexions.

VIII

Pouvoir temporel du Pape.— Textes de l'Ecriture cités par M. Dessaulles.

De ce que je vous ai démontré dans le chapitre précédent, il résulte évidemment que rien n'est plus légitime que le *pouvoir temporel* du Pape à Rome. Il faut l'admettre ou renoncer à porter le titre de catholique. Je dirai plus : il faut l'admettr ou avouer qu'on n'a plus la raison en partage.

« On peut dire, écrit un historien catholique de notre temps, « que la souveraineté temporelle des Papes remonte à Saint Pierre lui-même, quoiqu'on n'en aperçoive les premiers développe-

« ments que dans les lois et les actes de Constantin. La maniè-
« re dont elle s'exerçait, dès le temps des apôtres, ne diffère pas
« de celle qu'on a vue dans les siècles suivants, qui n'ont fait
« que lui donner plus d'indépendance et un territoire sur lequel
« son pouvoir s'exerce avec plus d'empire. Les actes des Apô-
« tres et les Epitres de Saint Paul en fournissent la preuve.
« Dès les premiers temps, les fidèles apportaient le prix de leurs
« biens aux pieds des Apôtres ; Ananie et Saphire, qui avaient
« retenu secrètement une partie de l'argent qu'ils devaient ap-
« porter à la masse commune, furent vivement reprimandés par
« saint Pierre et frappés de mort. En même temps, saint Pier-
« re *jugeait* les fidèles, et cet arbitrage s'étendait à toutes les
« affaires, *même temporelles*, à toutes les contestations qui pou-
« vaient troubler la paix des familles. »

Voilà, savantissime, savantifiant et savantifié M. Dessaulles, ce que dit la véritable histoire. Ce n'est pas de votre goût, mais il faut cependant en passer par là, car nulle part, soit dans l'Ecriture, soit dans la tradition, il n'est dit qu'on doive consulter vos goûts particuliers.

S'il y a au monde une royauté temporelle légitime, c'est assurément celle du Pape. L'histoire l'atteste si bien que tous les protestants de bonne foi ne peuvent s'empêcher de le reconnaître.

Mais vous, qui vous faites un mérite de ne pas penser et surtout de ne pas parler bon sens, vous croyez devoir vous élever contre cette royauté pontificale qu'ont respectée tous les siècles, et vous avez même la sacrilége impudence de torturer l'Ecriture Sainte pour lui faire dire justement le contraire de ce qu'elle enseigne.

« Mon royaume n'est pas de ce monde,» a dit Jésus-Christ,» prétendez-vous en traduisant ce passage de l'Evangile de saint Jean : *regnum meum non est de hoc mundo*, comme l'ont traduit tous les impies de notre époque. Vous savez le latin de la même manière que vous savez l'histoire, la philosophie et le droit canonique, c'est-à-dire que vous n'en possédez pas les premiers éléments. En vérité, c'est une humiliation profonde que d'avoir

à causer avec un cuistre tel que vous ; mais, puisque je m'y suis condamné, je subirai mon sort jusqu'à la fin.

Jésus-Christ n'a jamais dit, dans le sens que vous attachez à ces mots, que *son royaume n'est pas de ce monde.* C'est faire mentir l'Ecriture Sainte que de mettre semblables paroles en la bouche de ce divin Sauveur. Ce qu'il a dit, c'est ceci : « Mon « royaume, c'est-à-dire l'autorité que j'ai, car je suis roi et roi « de toutes les nations qui m'ont été données en héritage, n'a pas « une origine humaine. Mon pouvoir ne m'a pas été donné par « le monde ; il vient d'En-Haut. »

Voilà ce que signifie la préposition latine *de*. Elle indique l'origine céleste du pouvoir de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et non pas le lieu où il doit s'exercer. Autrement la préposition *de* serait remplacée par la préposition *in*. C'est ainsi qu'en parlant de ce divin Sauveur, l'Eglise dit dans son *Credo : Descendi de cœlis*, il est descendu du ciel. C'est du ciel qu'il a son origine et il est parti de là pour venir sur la terre.

Comprenez-vous, savantissime M. Dessaulles ? Retenez désormais qu'avant de s'aventurer à faire la leçon au Pape et aux Evêques, il ne faut pas se mettre dans le cas d'être repris, à propos de traduction latine, comme rougirait de l'être un élève de collége qui étudie ses éléments. Vous faites le savant, mais on sait ce que vaut votre science.

Vous citez cet autre texte de nos saints Evangiles : « Les « rois des nations les gouvernent ; il n'en sera pas ainsi parmi « vous, *reges gentium dominantur eorum......... vos autem non* « *sic.* » Qne signifient ces paroles ? Que le pouvoir donné par Jésus-Christ à ses apôtres ne doit pas s'exercer de la même manière que les Césars ont exercé le leur, et voilà tout. Les potentats païens ne régnaient que pour eux-mêmes, et ils considéraient les peuples comme un vil troupeau destiné à pourvoir à tous leurs plaisirs. Notre Seigneur, dans ce texte, dit à tous ceux qui sont constitués en autorité, et à ses apôtres en particulier, qu'ils ne doivent user de leur pouvoir qu'en faveur de leurs subordonnés, et voilà pourquoi il ajoute que celui qui veut être le premier doit se faire le serviteur de tous.

L'enseignement, que renferme ce texte par vous cité, M. Dessaulles, est admirablement beau ; mais il n'a nul rapport avec la question du pouvoir temporel du Pape. Vous avez cité à contre sens et démontré par là que vous parlez sans savoir ce que vous dites.

Un autre texte de l'Ecriture est par vous cité, toujours en vue d'en arriver à cette conclusion que Pape, évêques et prêtres ne doivent aucunement s'occuper des allures du monde, quand il s'agit d'affaires temporelles. Je ne puis m'empêcher de vous dire de suite qu'en agissant comme vous faites, vous vous rangez parmi les partisans de la Bête de l'Apocalypse. Le texte que vous citez est le suivant : *nemo militans Deo implicat se negotiis sæcularibus*, que nul de ceux qui militent dans les intérêts de Dieu ne s'embarrasse d'affaires séculières.

Ce texte, comme il est facile de le voir pour quiconque a une légère teinture de la langue latine et comme il importe de le remarquer, ne s'applique pas plus aux clercs qu'aux laïques. Il dit à tous, quels qu'ils soient, que les affaires de ce bas monde ne sont qu'enfantillage et bagatelle, et qu'une fois dévoués au service de Dieu, comme nous le sommes par notre baptême, nous ne devons pas nous embarrasser des choses de la terre de façon à porter préjudice à nos intérêts spirituels.

De là au pouvoir temporel du Pape il y a loin, et vous serez forcé d'en convenir. Le *negotiis sæcularibus*, dont vous avez cru pouvoir abuser, retombe de tout son poids sur vous.

Si vous vouliez suivre mon conseil, illustrissime M. Dessaulles, vous ne vous consumeriez pas en vain à interprêter des textes dont le sens est tout-à-fait hors de la portée de votre intelligence, de votre *raison laïque*, comme vous disiez. Le texte, que vous êtes en état de comprendre et dont la méditation habituelle peut vous rendre le plus grand service, est le suivant : *Homo, cum in honore esset, non intellexit ; comparatus est jumentis insipientibus et similis factus est illis*, l'homme n'a pas compris le degré d'honneur où Dieu l'a élevé ; il s'est rangé parmi les animaux sans raison et leur est devenu semblable.

IX.

St. Gélase à propos du pouvoir temporel du Pape.

Contre le pouvoir temporel du Pape, vous citez certaines paroles de Saint Gélase I, qui occupa le trône pontifical à la fin du Ve siècle.

Ayant cru que ces paroles pouvaient facilement être pliées au sens anti-catholique que vous aviez en vue, vous avez comblé Saint Gélase de toutes vos perfides caresses, et n'avez pas manqué de lui attribuer une autorité doctrinale véritablement infaillible. Je voudrais bien savoir pourquoi Saint Gélase aurait été plus infaillible que les autres Papes, ses prédécesseurs et successeurs, ou pourquoi ces derniers l'auraient été moins que lui. Si l'infaillibité du Pontife romain est un privilége qui découle de vos goûts capricieux, et c'est ainsi qu'il semble que vous vous plaisez à la représenter, nous pouvons en rire vraiment, comme vous ne vous gênez pas de le faire en maintes circonstances, lorsque l'enseignement de certains Papes ne cadre pas avec les inspirations qui vous viennent du ventre ou d'un cerveau détraqué.

Mais, veuillez bien avoir la complaisance de remarquer, illustre M. Dessaulles, que l'infaillibilité pontificale est tout-à-fait indépendante, de par institution divine, de vos caprices aussi bien que de vos passions. Si Saint Gélase parle avec une autorité infaillible incontestable, comme vous l'admettez, tous les autres Papes, même Saint Grégoire VII et l'immortel Boniface VIII, que vous malmenez avec la brutalité malséante d'un valet mal-appris, parlent avec la même autorité.

Si vous prétendez que Gélase I est infaillible à cause de sa sainteté, n'oubliez pas que Grégoire VII est un saint lui aussi, et que l'Eglise, qui a proclamé la sainteté de l'un, n'est pas différente de celle qui a placé l'autre sur les autels. Donc, en invoquant, comme vous le faites, l'autorité de quelques Papes et en rejettant celle des autres, vous nous autorisez à conclure que

chevaucher sur la grande jument de Mahomet vous donne un vertige qui menace d'établir perpétuellement domicile chez vous.

L'enseignement de l'Eglise catholique, qu'il nous soit donné par le corps des pasteurs réunis en Concile ou par le successeur de Pierre, parlant *ex cathedra*, est *un*, c'est-à-dire invariable et toujours le même. Donc, *à priori*, on peut et même l'on doit croire que les Souverains Pontifes n'ont rien enseigné de contradictoire. Et si, comme le renard du bon Lafontaine le disait à un bouc peu rusé, vous aviez eu autant de jugement que de barbe au menton, vous n'auriez pas cité Saint Gélase contre le pouvoir temporel du Pape, lorsque tant de Pontifes romains l'ont défendu avec une admirable énergie.

Mais voyons quelles sont les paroles de Saint Gélase, que vous rapportez avec une si grande complaisance.

« Avant la venue de Jésus-Christ, nous dit-il, il n'était pas impossible que la royauté et le sacerdoce se trouvassent réunis en la même personne, comme l'Ecriture nous l'apprend de Melchisédech. Mais depuis l'avénement de Celui qui est véritablement Roi et Pontife tout ensemble, l'empereur n'a plus porté le nom de Pontife et le Pontife ne s'est plus attribué la dignité royale. Dieu, pour ménager la faiblesse humaine, a séparé les fonctions de l'une et l'autre puissance, en sorte que les empereurs chrétiens fussent soumis aux Pontifes dans l'ordre spirituel, et que les Pontifes fussent soumis aux ordonnances des empereurs dans l'ordre temporel.»

Que signifient ces paroles ? Que le Pape, souverain spirituel, est incapable de posséder, comme roi temporel, un domaine qui assure son indépendance temporelle en même temps que le repos et la paix du monde ? Point du tout. Elles ne font qu'indiquer les attributions spéciales de chaque puissance, sur le domaine desquelles ni l'un ni l'autre ne peut empiéter. Ce que Saint Gélase enseigne, c'est ceci ni plus ni moins : on n'est pas Pontife par cela seul qu'on est Roi, et l'on n'est pas Roi par cela seul qu'on est Pontife. Il veut montrer bien clairement que Jésus-Christ, par son miséricordieux avènement en ce monde, a détruit le

règne des Césars païens qui mettaient toutes leurs volontés même les plus coupables, au nombre des ordres émanés du ciel, et que le successeur de Pierre, tout en étant souverain chez lui, n'a pas à se mêler des affaires temporelles des autres souverains, excepté le cas où la loi de Dieu ne serait pas respectée. Mais dans ce cas, comme l'enseigne si bien Boniface VII, le Pape intervient, non pas *à raison du domaine* qu'il a sur les Etats des Souverains temporels, mais *à raison du péché, non ratione dominii sed peccati.*

Vous aviez, savantissime M. Dessaulles, les paroles si claires de Saint Gélase traduites en bon français ; comment se fait-il donc que vous n'ayez pu en saisir le sens ? Ah ! c'est que toujours en croupe sur une cavale indisciplinée, vous êtes trop violemment remué et que la tête vous tourne. Croyez-moi, je vous prie ; pour recouvrer le bon sens et la claire vue de l'esprit, il faut que vous laissiez là cette vilaine monture.

X

Saint Bernard aussi cité contre le pouvoir temporel du Pape.

Caracolant toujours de la même triste façon à travers des textes dont vous n'avez aucune intelligence, vous croyez voir le grand Saint Bernard la main levée contre le pouvoir temporel du Pape, et le maudissant avec indignation. Pauvre M. Dessaulles ! Vous allez encore éprouver une déconvenue et obligé de vous mordre les lèvres de dépit. J'allais dire babines, tant vous paraissez avoir horreur de parler bon sens et vérité.

Je me permettrai de vous dire que, à propos de saint Bernard, vous avez là une de ces berlues fréquentes chez ceux que travaillle le mal de l'impiété. Il n'est pas difficile de s'en convaincre ; écoutez ce qui suit.

« On a voulu, de nos jours, disent tous les meilleurs historiens, présenter saint Bernard comme hostile au pouvoir temporel des Papes, parce qu'il regrette la ferveur de la primitive Eglise et le détachement des biens de ce monde que montraient les chrétiens

et leurs pasteurs. Ce n'est pas saisir la pensée du saint abbé, qui n'a jamais conseillé au Pape de renoncer à son pouvoir, mais qui désirait que ce pouvoir fut employé non pour le luxe et pour l'orgueil, mais pour la fin qui l'avait fait naître, c'est-à-dire pour la liberté de l'Eglise et le salut des âmes. Saint Bernard avait les idées les plus justes et les plus élevées sur la politique ou l'art de gouverner les peuples. Pour lui, Dieu seul est proprement Souverain. Le Fils de Dieu fait homme, le Christ, en naissant, a été investi par son Père de cette puissance souveraine. Parmi les hommes, il n'y a de puissance ou droit de commander, si ce n'est de Dieu et par son Verbe. Le Fils de Dieu fait homme, Jésus-Christ est tout à la fois Souverain Pontife et Roi Souverain ; il réunit dans sa personne, *et par là même dans son Eglise*, et le sacerdoce et la royauté. Mais le sacerdoce est un, comme Dieu est un, comme la Foi est une, comme l'Eglise est une, comme l'humanité est une ; la royauté est multiple comme les nations ; la royauté est fractionnée entre plusieurs rois indépendants les uns des autres, comme l'humanité est fractionnée entre plusieurs nations indépendantes les unes des autres. Mais ces nations si diverses sont ramenées et à l'unité humaine et à l'unité divine par l'unité de la foi chrétienne, par l'unité de l'Eglise catholique, par l'unité de son sacerdoce. Le devoir, l'honneur, la prérogative du premier roi chrétien, tel qu'était l'Empereur, c'est d'être le bras droit et l'épée de la chrétienté pour défendre tout le corps, principalement la tête, et seconder son influence civilisatrice et au-dedans et au-dehors. Voilà la politique vraiment royale, à la fois humaine et divine, politique dont le moyen-âge entrevit la grandeur, et à laquelle il faudra se rattacher quand on voudra faire de grandes et d'utiles choses. »

Ce n'est donc pas en découpant une bribe quelconque, plus ou moins bien traduite d'un passage de saint Bernard, qu'on peut connaître à quel point de vue cet illustre abbé a parlé du pouvoir temporel du Pape. Il faut ou citer ou analyser exactement tout le passage qui se rapporte à cette importante question. Voilà ce que vous auriez dû faire, mais ce que vous n'avez pas fait par

ignorance ou par malice. Je viens de réparer vos torts ou votre gaucherie en pareille matière, et de vous démontrer que saint Bernard n'a jamais dit ce que vous prétendez. Il ne vous reste plus maintenant, si vous êtes capable de voir clair ou d'être impressionné par un sentiment honnête, qu'à avouer, en vous frappant la poitrine ou en produisant des actes d'humilité, que vous êtes un fourbe ou un imbécile.

Veuillez me pardonner si j'use de termes aussi ronds ; mais, que voulez-vous ? Il ne m'est guère possible d'en employer d'autres pour qualifier exactement vos avancés, qui outragent un grand saint en même temps qu'ils blessent profondément la saine doctrine.

XI.

Liberté de l'Eglise.—Fausse décrétales.

L'orgueil abêtit et démonifie. Le roi de la création, amoindri dans ses plus nobles facultés à cause de sa révolte contre Dieu, sortit de l'Eden et se couvrit de peaux de bêtes, et avant cette chûte, le ciel avait vu Lucifer, le plus beau des esprits angéliques, devenir le hideux prince des ténèbres pour avoir prononcé le *non serviam.*

Sous aucun rapport, M. Desaulles, vous n'avez été un privilégié de la beauté, soit intellectuelle, soit physique. C'est assez dire que cet immense orgueil, qui vous pousse à prodiguer les outrages à l'Eglise, épouse du Christ, colonne de la vérité et gardienne infaillible de la morale, tandis que vous n'avez que les plus grands égards pour toute association de mécréants, imprime sur le front rétréci de votre chétive petite personne un caractère ignominieux de laideur, de malice et de sottise cultivée qui provoque un immense et indéfinissable dégoût. Aux stupides expressions de haine voltairienne que vous exhalez contre l'Eglise, on devine aisément que vous vous grattez le front pour en faire disparaître le seul ornement qui vous tient, comme malgré vous, la tête tournée vers le ciel ; le signe sacré du baptême.

Je n'exagère rien et, pour le prouver, je vous remettrai sous les yeux vos inqualifiables paroles.

« Que l'Eglise soit libre comme elle l'entend, dites vous à la page 100 de votre *Grande Guerre ecclésiastique*, et la liberté du Législateur et celle du Juge seront détruites, car celui-là ne pourra voter les lois, ni celui-ci les appliquer, sans donner en tout et partout le pas sur la loi civile au droit canon, *cette prodigieuse compilation de principes faux et de contradictions étonnantes.* Sans doute le droit canon contient aussi de très-belles dispositions, mais trop souvent l'esprit arriéré de la Curie Romaine y a faussé toutes les notions du droit, et on ne pourrait l'appliquer aujourd'hui comme règle de la vie politique et sociale, sans bouleverser le monde, parcequ'il est resté saturé en quelque sorte de l'esprit des fausses décrétales, la plus imprudentes fraude et le plus honteux mensonge dont l'histoire fasse mention, et où pourtant un si grand nombre de Papes sont allés puiser tout leur arsenal de prétentions insoutenables. Que l'Eglise soit libre comme elle l'entend, ct l'on devra fermer tous les établissements d'éducation où son esprit étroit et exclusif n'aura pu pénétrer ; et l'on verra enlever les jeunes enfants aux parents sous divers prétextes ; et on la verra accaparer en moins d'un siècle une portion notable de la fortune publique...... On la verra aussi pratiquer la captation testamentaire sur la plus large échelle...... »

L'Eglise a l'esprit étroit, dites-vous, M. Dessaulles. Vous ne pouviez certes dire autre chose en prenant le vôtre comme mesure ; mais comme le procédé est mauvais, la conclusion ne vaut absolument rien.

L'Eglise, dites-vous encore, enlève les jeunes enfants à leurs parents sous divers prétextes. On ne vous croira point, car vous a-t-elle enlevé, vous le bijou des bijoux ?

Je vous ai démontré brièvement, quoique irréfutablement, que la sainte Eglise catholique ne saurait errer, assurée qu'elle est, de par la promesse de Jésus-Christ même, de l'assistance perpétuelle de l'Esprit Saint. Si elle enseignait l'erreur ou si elle

prescrivait des choses immorales, il faudrait nécessairement en conclure que Dieu est le mal, ce qui est le plus abominable des blasphêmes. C'est cependant ce que vous dites, car vous prétendez que les lois de l'Eglise, c'est-à-dire le droit canon, ne sont qu'une *prodigieuse compilation de principes faux et de contradictions étonnantes.*

Du droit canonique, vous ne connaissez très-certainement que le nom et pas davantage. Vous êtes si ignorant que vous n'avez pas même le triste et honteux mérite de tirer de votre propre fonds les énormes bêtises dont vous émaillez chaque paragraphe de votre *Grande Guerre* ; vous copiez servilement, sans vous occuper de contrôler leurs avancés, les auteurs impies qui servent de pâture aux intelligences étiques et devoyées que l'on voit fréquenter l'Institut-Canadien. Si le droit canonique est ce que vous affirmez, pourquoi ne le faites-vous pas honnêtement voir ?

Pourquoi ne tentez-vous pas non plus d'établir par des preuves, qui aient au moins une apparence de valeur, les autres accusations calomnieuses que vous lancez à la face de la sainte Eglise ? Selon vous, parangon de justice et d'honnêteté, elle vit de fraudes et d'injustices ; elle veut bouleverser le monde en substituant la rapine au droit ; elle entrave le libre développement de l'intelligence dans les maisons d'éducation soumises à son contrôle ; elle enlève les enfants à leurs parents ; elle accapare la fortune publique et veille au chevet des mourants pour s'approprier leurs dépouilles ; que ne démontrez-vous par des faits concluants et bien attestés que vos affirmations ont un fondement quelconque ? Ah ! c'est que vous sentez bien que la tâche est de tout point impossible. Mais, disciple de Voltaire, imprégné de son esprit satanique, vous accumulez mensonges sur mensonges, sûr qu'il en restera toujours quelque chose dans l'esprit de quelques-uns de vos lecteurs, et ce résultat satisfait la haine qui vous tourmente. Vous bâtissez une Eglise imaginaire et vous la faites à l'image de votre cœur, cloaque où grouillent toutes les basses convoitises, et puis ensuite vous jetez les hauts cris, vous feignez l'indignation et l'épouvante. Si vous aviez le

moindre sentiment d'honneur, vous ne pourriez suppporter la lumière du soleil, après vous être abandonné à ces débauches de l'intelligence.

Vous pestez encore contre la liberté telle que l'entend l'Eglise ; c'est cependant la seule et véritable liberté, et je vous l'ai clairement prouvé. Vous maudissez cette liberté et n'en voulez point, parcequ'elle suppose nécessairement l'ordre et que vous et vos pareils, qui aimez à pêcher en eau trouble, êtes des hommes de désordre. Vous accusez l'Eglise de mille infamies, pour exercer contre elle vos vengeances, parce qu'elle ne tolère pas ces infamies. Qu'elle vous les permette, et l'on vous entendra vous proclamer vertueux en même temps que vous vous vautrerez dans cette fange. Voilà ce que vous êtes et l'on vous connait de vieille date.

Enfin, à bout d'arguments contre les droits que font valoir l'Eglise et son bienheureux Chef, vous prétendez que ces droits ont pour origine les *fausses décrétales*, *la plus impudente fraude*, dites-vous, *et le plus honteux mensonge dont l'histoire fasse mention*. C'est rond et bientôt dit.

Homme pudique et scrupuleux ! De quelle admirable délicatesse de conscience je vous vois pris en ce moment ! Pour tout au monde, s'il faut en croire vos protestations, vous ne voudriez pas blesser, même légèrement, la vérité historique, et cependant je constate que vous êtes toujours à l'école de Voltaire, le plus infâme et le plus effronté menteur qui se soit rencontré dans la suite des âges, et dont tout le travail à peu près a consisté à falsifier l'histoire. Je vous vois toujours à cette école, à celle de ses enfants spirituels, et je ne puis m'empêcher de reconnaître que vous y faites chaque jour de grands progrès. Cessez donc, je vous prie, de crier si fort contre *la plus importante fraude et le plus honteux mensonge dont l'histoire fasse mention*. Cette fraude et ce mensonge ne sont que bagatelle, comparés à vos péchés quotidiens en pareille matière. D'ailleurs, vous parlez des *fausses décrétales* comme de tout le reste, c'est-à-dire sans savoir de qnoi vous parlez. Vous n'êtes que l'écho inintelligent des impies du dernier siècle.

Pour moi, puisque vous avez porté la question sur ce terrain, je vous en dirai un mot, mais avec parfaite connaissance de cause. Je m'appuie sur l'histoire véritable et je vous défie d'infirmer mes avancés.

Les *fausses décrétales*, compilation dont l'auteur est un Espagnol du nom d'Isidore Mercator, qui vivait au VIIIme siècle, ne sont fausses *que dans la forme*, c'est-à-dire qu'Isidore Mercator en a attribué à des Papes de qui elles ne venaient pas, et qu'il en a composé qui n'existaient pas comme telles, mais qui cependant existaient équivalemment dans des canons et des coutumes réellement en vigueur.

« Les *décrétales* d'Isidore, disent tous les auteurs qui ont sérieusement étudié la question, sont fausses *quant au nom et à la date qu'elles portent ;* elles sont vraies et authentiques *quant aux choses qu'elles contiennent.* »

Que faut-il de plus ? Pourvu que les Papes, qui ont la plénitude du pouvoir législatif, ne prescrivent que des choses justes, quelles que soient les sources où ils puisent, personne n'est admis à réclamer. Si, en quelque matière, il n'y a pas de droit fixe préexistant, ils le font par leurs prescriptions mêmes. Or, les Papes ne se sont jamais appuyés sur ce qu'on appelle les fausses décrétales pour faire valoir des prétentions exorbitantes ou injustes ; loin de là, ils n'ont réclamé et exercé que leurs droits. Remarquons, en outre, qu'ils n'ont jamais dit que ces *décrétales* étaient authentiques ; mais, comme elles étaient, pour le fond, de tout point conformes avec le droit partout reconnu, quand ils es ont citées dans la suite, ils n'ont cité que des choses vraies au font et par conséquent obligatoires.

Ce n'était pas la peine, pauvre M. Dessaulles, de vous mettre bruyamment en campagne pour faire une excursion dans le droit canonique et en revenir avec la piteuse mine que vous avez. Nouveau chevalier de la Triste Figure, vous reproduisez avec assez d'exactitude votre réjouissant modèle.

XII

Ce qu'ont fait pour les peuples l'Eglise et la Révolution.—Rapacité du Clergé.—Saint Louis, roi de France.

L'ordre social, basé sur la religion, vous déplait infiniment, M. Dessaulles ; vous ne cessez de le dire et de le répéter sur un ton vraiment ahurissant. Mais pourquoi tant vous démener ? Il y a un moyen bien simple et bien facile de mettre un terme aux crises de nerfs que vous éprouvez en voyant l'Eglise figurer parmi vous avec quelque chose de cette attitude de Reine qu'elle avait jadis, quand tous les peuples de l'Europe étaient foncièrement chrétiens. Emigrez et allez planter votre tente au milieu des Peaux-Rouges, puisque la vie sauvage a tant d'attraits pour vous. Vous êtes à peu près le seul dans le pays qui ait les goûts que vous manifestez ; pourquoi tourmenter les gens inutilement et les engager à partager une manière de voir qui leur répugne invinciblement ? Laissez-nous donc en repos, et, encore une fois, si vous voulez vivre libre comme Bob et Rouget dans la plaine, ne prenez pas la peine de l'écrire ; mais émigrez et faites-nous grâce de vos scandaleux propos. Nul ne vous retient ici malgré vous ; qu'avez-vous donc à tant japper, puisque vous vous obstinez à demeurer dans un pays où tout le monde est content ?

Vous êtes aujourd'hui parmi nous le très chétif et à peu près seul représentant, grâce à Dieu, de l'hydre révolutionnaire. Par votre bouche, elle maudit ce qui entrave ses efforts ; elle exalte ce qui est de nature à lui frayer la route à la domination. Le diable recrute ce qu'il peut.

Inspiré par lui, vous aboyez contre l'Eglise et l'accusez d'appauvrir les peuples en les dilapidant, de les tenir dans un esclavage abrutissant. Menteur fieffé ! calomniateur insigne ! L'histoire est là debout, écrite non sur un parchemin ou un papier fragile, mais en monuments de toutes sortes, monuments qui couvrent encore la face de l'Europe, malgré les efforts que l'on a

faits pour les anéantir, afin d'effacer pour toujours le témoignage qu'ils rendent à la vérité, et ces monuments attestent que l'Eglise a tout fait pour la prospérité des peuples, et qu'elle les a réellement rendus prospères à un degré dont nous ne pouvons plus, dans nos temps de suprême misère, nous faire une idée exacte, tant qu'elle a tenu parmi les nations le rang d'honneur et d'autorité qu'elle doit occuper. Et aujourd'hui encore, si nous avons un reste de civilisation, si nous jouissons de quelque bien-être et de quelque sécurité, c'est à elle que nous le devons et à nul autre.

C'est l'Eglise qui a civilisé le monde, en y faisant pénétrer, comme goutte à goutte, au prix du plus pur de son sang, les idées d'ordre, de justice, de noble obéissance et de charité ; c'est elle qui a aboli l'esclavage et proclamé les véritables droits de l'homme, en apprenant aux riches et aux pauvres, aux petits et aux grands, aux faibles et aux puissants à se regarder tous comme des frères ; c'est elle qui a réconcilié les peuples avec le pouvoir, par le soin qu'elle a pris de rendre ce dernier paternel, de despotique qu'il était ; c'est elle qui a assaini le sol de l'Europe, en restituant à la culture, par le travail incessant de ses régions de moines, d'immenses déserts et de nombreux marécages qui jusque-là n'avaient vomi que la putréfaction et la mort ; c'est elle qui a amélioré, perfectionné et encouragé l'agriculture ; c'est elle qui a couvert la face de la terre de maisons de prières, dont plusieurs sont des monuments proclamés les plus parfaits modèles de l'art ; c'est elle qui a soulagé toutes les misères et toutes les infortunes, et qui a bâti de véritables palais pour recueillir les membres souffrants de Jésus-Christ ; c'est elle qui, à force d'avertissements donnés aux grands et aux puissants de la terre, de prières et de sollicitations, a diminué le nombre des guerres, les a rendues moins barbares, moins funestes, moins désastreuses, lorsqu'elle n'a pu les empêcher ; c'est elle et elle seule qui, en possession de la plénitude de la science, l'a fait couler à pleins bords dans tout le cours des âges, et à tel point que les hommes, aujourd'hui reputés savants, ne sont pas capables, à moins de méditer des mois et des années entières, de comprendre dix lignes d'une de ces pages admirables qu'ont écrit d'humbles moines

dans des siècles qu'on qualifie de barbares ; c'est elle enfin qui devait ramener l'Eden sur la terre, si le virus de l'orgueil satanique ne se fut pas infiltré dans le cœur de l'homme.

Quand on sait cela, mille et mille voix, mille et mille monuments l'attestent, on se sent pris d'une inexprimable indignation, lorsqu'on vous entend dire, M. Dessaulles, que si on laisse faire l'Eglise, *elle accaparera la fortune publique, puis rejettera les charges communes sur le peuple seul, s'en déclarant exempte de droit divin.*

Pauvre cervelle démantibulée que la vôtre ! L'Eglise ayant droit de posséder, tout ce qu'elle possède lui appartient en propre, et elle peut, de même que tout propriétaire, faire de ses biens l'usage qu'elle jugera le plus convenable. Ses possessions, très considérables autrefois, n'étaient pas *la fortune publique* dans le sens que vous avez en vue ; mais elles l'étaient réellement par l'usage que cette mère si charitable en faisait. Je viens de vous dire comment elle les employait, et l'histoire en est encore à mentionner un seul gouvernement qui ait accompli la centième partie de ce qu'elle a opéré en faveur des peuples.

Mais vous et les vôtres, qui vous montrez si charitables en paroles envers ce *pauvre peuple*, et qui accusez l'Eglise de le fouler aux pieds en l'exploitant, qu'avez-vous fait, que faites-vous en sa faveur ? Hypocrites que vous êtes ! On le sait depuis longtemps ; on vous a jugés d'après vos œuvres, comme le dit la Sainte Ecriture. Des ruines immenses, des mares de sang encore fumantes, sang qui n'est que celui des prêtres et du peuple et non le vôtre, car, pour le vôtre, vous le ménagez extrêmement et vous êtes encore à en donner une seule goutte pour n'importe quelle noble cause, attestent ce que vous savez accomplir en sa faveur. Vous avez ravagé les temples, saccagé les hôpitaux, les monastères, les couvents et dépouillé l'Eglise de tout ce qu'elle possédait. Vous êtes entré dans cette voie depuis 89, et aujourd'hui en Italie, en Espagne, en France, en Allemagne et en d'autres endroits encore vous continuez à exercer le même système de pillage et de dévastation. Les peuples en sont-ils plus heureux ? L'immense cri de la misère publique, du paupérisme affreux, qui règne partout

où vous êtes à l'œuvre, vous répond mille fois : *non*. Les affreuses saturnales de la Révolution, dont vous êtes l'apôtre très-dévot, n'ont enrichi que certains particuliers, rapaces comme vous, et ces particuliers, une fois repus, une fois engraissés des dépouilles de l'Eglise, ne se sont plus guère souciés du *pauvre peuple*.

Aujourd'hui, partout où les belles idées, que vous patronisez, ont pris corps dans les faits, la misère publique est telle que jamais on n'a rien vu de semblable, depuis le règne des Césars païens. Les gouvernements même, qui se sont rendus coupables de tant de spoliations sacriléges, en sont tous réduits, à l'heure qu'il est, à déclarer banqueroute, et, pour se maintenir, ils tondent, à qui mieux mieux, *ce pauvre peuple*, émancipé de l'Eglise, comme jamais vil troupeau n'a été tondu. Et vous, incomparable M. Dessaulles, qui désirez prendre de l'embonpoint, en mangeant le bien d'autrui, vous ne jappez contre l'Eglise et ne prêchez la Révolution que pour voir enfin vos grossiers désirs accomplis.

Quiconque a assez d'intelligence pour comprendre ce que disent journellement, même des feuilles peu amies de l'Eglise, sait quel triste sort la Révolution a fait aux peuples de la France, de l'Italie et de l'Espagne. Et vous, le grand redresseur de toutes les injustices, pourquoi donc ne parlez-vous pas des abominations que ne cesse de commettre le gouvernement italien ? Vous n'avez de malédictions que contre le pouvoir temporel du Pape ; mais, quant au gouvernement de Victor-Emmanuel, dont la plume se refuse à relater les infamies quotidiennes, vous n'en dites mot. Homme juste ! de quel éclat vous brillez !

Une chose à remarquer, c'est que vous et ceux de votre espèce ne prêchez l'omnipotence des gouvernements et leur supériorité sur l'Eglise, que pour mieux mettre à exécution vos idées dévastatrices. Vous savez fort bien qu'un gouvernement, ami de l'Eglise, est immensément fort, et, pour parvenir à le renverser plus sûrement, vous feignez de prendre en main ses intérêts et de le débarrasser d'une tutelle importune et déshonorante. Mais, quand est enfin arrivé le jour où les gouvernements ne sont plus

unis à l'Eglise, vous vous jetez sur eux comme des loups avides et vous en faites bel et bien justice. Les *Communeux* viennent de nous dire ce que vous savez faire.

Les faits étant tels que je viens de les exposer succinctement, on ne peut s'empêcher de lever les épaules de dégoût, lorsqu'on vous entend dire, avec tout l'aplomb que donnent d'ordinaire l'ignorance crasse, la mauvaise foi et l'impiété sans vergogne, que jamais la *rapacité* du clergé n'a connu de bornes ; qu'au douzième et quinzième siècle l'Angleterre *fut pressurée et mangée de toutes manières par les légats et les évêques que les Papes lui ont imposés ;* qu'enfin saint Louis fut lui-même obligé, et, à diverses reprises, *de faire saisir les sommes considérables que les Papes prélevaient en France, en dépit du pouvoir civil, soit pour entretenir le luxe effréné de leur Cour, soit pour défrayer les dépenses des guerres injustes, et quelquefois même abominables dans leurs moyens comme dans leur but.*

Il n'y a pas un mot de vrai dans toute cette tirade que vous ont inspirée les plus vils instincts, et écrire l'histoire de la façon que vous le faites, c'est copier Voltaire mot-à-mot, et, par suite, mentir honteusement. Pourquoi tant vous monter contre les *fausses décrétales*, lorsque vous commettiez des indignités aussi révoltantes ? Tartuffe incarné ! Si vous faites semblant d'avoir voué un culte à la justice et à la vérité, ce n'est que pour vous autoriser à les mieux bafouer et salir ensuite.

Vous portez même l'audace jusqu'à dire que saint Louis a été gallican, qu'il a su ramener à l'ordre le pape Grégoire IX, et que, *si le gallicanisme est une hérésie, saint Louis hérétique a cependant été reçu à bras ouverts dans le ciel.* Et à l'appui de ces avancés vous parlez de la prétendue *Pragmatique sanction* de saint Louis.

Tous les meilleurs historiens rejettent cette fable. Je n'en citerai qu'un, M. J. Chantrel, dont les travaux sur l'histoire ont été très-considérables et très consciencieux, qui a consulté toutes les sources où ses devanciers ont puisé, et qui a fait une saine et très-savante critique de leurs avancés. Voici ce qu'il affirme relativement à saint Louis :

« Saint Louis, dit-on, a désapprouvé la conduite des Papes. Il n'y a rien dans son histoire qui confirme cette assertion.....On dit encore que c'est à saint Louis qu'il faut faire remonter ce qu'on appela dans la suite les *libertés de l'Eglise gallicane.* On s'appuie surtout pour cela sur une pièce, la *Pragmatique sanction,* qui est loin d'être authentique..... En supposant cette pièce authentique dans tous ses articles, il ne s'y trouverait rien de contraire à l'infaillibilité dogmatique du Souverain Pontife ; il n'y aurait même rien d'hostile au Saint-Siége, excepté dans le sixième article qui se lit comme suit :

« Nous ne voulons aucunement qu'on lève ou qu'on recueille « les impôts et les charges que la cour de Rome a imposés ou « pourrait imposer aux églises de notre royaume, si ce n'est pour « une cause urgente, et de notre plein et libre consentement.»

« Mais on a prouvé péremptoirement que ce dernier article ne se trouve pas dans les plus anciens textes ; il est démontré *que c'est une addition* faite dans un temps où la cour de France était en querelle avec le Saint-Siége, probablement sous Phillippe-le-Bel.....La date de l'acte, 1268 ou 1269, qui est la date de la plus intime amitié du Pape et du Roi, suffirait seule à le faire rejeter, et les expressions qui s'y trouvent en réfutent complètement l'authenticité.» Et, en effet, la prétendue *Pragmatique sanction* de Saint Louis, commence par ces mots : *Ad perpetuam rei memoriam,* formule dont jamais les rois de France ne se sont servis, et qui est propre aux actes Souverains de la Papauté.

Voilà, M. Dessaulles, comment vous et les vôtres, qui êtes des menteurs-nés, tant vous êtes possédés de l'esprit de haine contre l'Eglise, écrivez l'histoire des saints et des Papes.

XIII.

M. Dessaulles nie l'infaillibilité pontificale.—Comment, en conséquence, il qualifie les bulles des Papes.—Choses immorales enseignées par les Papes.

Si vous malmenez l'Eglise, en digne fils de Voltaire que vous êtes, vous ne faites grâce à la Papauté d'aucun de vos crachats. Vous vous acharnez contre les Pontifes romains avec la rage qu'y mettrait un mandarin chinois. Vous niez carrément tout d'abord leur infaillibilité doctrinale, et vous taxez de folie leurs actes et leurs paroles. Ayant raison, comme vous prétendez l'avoir, contre l'Eglise et contre les Papes, et ayant toujours raison, il en résulte que vous êtes le seul infaillible. Et la voilà bien nichée, cette sainte infaillibilité ! O bêtise humaine ! Vous ne voulez pas reconnaître l'infaillibilité là où Dieu l'a évidemment mise, et, de fait, vous vous en affublez vous-même.

Il est très-peu question de vous cependant, dans la Sainte Ecriture, comme docteur universel, et vous finirez, bien sûr, par faire un procès à Dieu à cause de cette lacune ; mais en revanche, il y est beaucoup parlé de Pierre et de ses successeurs légitimes comme devant être les précepteurs infaillibles du monde, après la descente du Saint-Esprit. Si vous avez, M. Dessaulles, des promesses divines qui vous autorisent à parler comme vous le faites, exhibez-les. Le cas présent est tel que vous ne devez pas en faire mystère.

A l'heure qu'il est, l'on ne saurait reconnaître dans votre chétif individu qu'un pauvre sire, travaillé d'une maladie de cervelle et qui grignotte, pour se consoler, de l'Institut-Canadien qu'ont flétri les plus solennelles comme les plus justes condamnations. Tant que vous n'aurez que ces titres à la confiance publique, vous pouvez être sûr qu'on préfèrera toujours la religion, telle que l'a établie Jésus-Christ, à celle que vient nous révéler votre fringante raison laïque.

Nier l'Eglise et son infaillibilité, c'est, comme je vous l'ai démontré, nier Jésus-Christ et Dieu lui-même. Vous ne prétendez pas, quoiqu'en cela vous ne soyez point logique, aller aussi loin. Or, l'Eglise, dans ses dernières assises solennelles, tenues au Concile du Vatican, a proclamé que l'Evêque de Rome, le Pape, successeur de Saint-Pierre, est infaillible quand, s'adressant aux fidèles et aux pasteurs, il décrète quelque chose concernant la foi et les mœurs. Elle affirme, de plus, que cette vérité est contenue dans le dépôt de la révélation et qu'il faut y adhérer de cœur et d'esprit pour continuer de vivre dans son sein, et par suite, mériter d'arriver à la béatitude éternelle. Donc, l'infaillibilité personnelle du Pontife romain est dogme de foi, étant une vérité révélée de Dieu et proclamée comme telle par l'Eglise ; donc, il faut nécessairement y croire.

Cela dérange un peu, beaucoup même votre théologie Dessaullienne et aussi certains vôtres petits calculs. C'est malheureux que Dieu n'ait pas compté avec vos mécomptes ; mais, encore une fois, vous lui intenterez une action en dommage. Pour vous tirer d'affaire, vous prétendez que le dogme de l'infaillibilité pontificale n'est contenue ni dans l'Ecriture, ni dans la tradition, et que, par conséquent, l'Eglise a erré en le proclamant.

Mais c'est l'Eglise, et non vous, M. Dessaulles, que Jésus-Christ a chargé de garder intact le dépôt de la foi et d'enseigner tous les hommes ; c'est l'Eglise, et non vous, qui, d'après les garanties divines les plus expresses, ne peut pas être sujette à l'erreur ; donc, puisque l'Eglise a déclaré que le dogme de l'infaillibilité pontificale est révélé, il l'est certainement, et il faut de toute nécessité qu'il soit consigné dans l'Ecriture Sainte ou dans la tradition. C'est aussi ce qui est hors de tout conteste.

En effet, on lit, dans saint Luc, les paroles suivantes que Notre Seigneur Jésus-Christ a adressé à Pierre, et, dans sa personne, à tous ses successeurs : *Simon, Simon, voici que Satan a demandé de te cribler comme on crible le froment ; mais j'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille point, et, lorsque tu seras converti, confirme tes frères.*

Si donc Pierre, c'est-à-dire le Pape, pouvait errer dans la foi, la prière de Jésus-Christ aurait été vaine, et Satan aurait obtenu ce que ce divin Sauveur assure lui avoir été refusé. Jésus-Christ annonce de plus à Pierre qu'il chancellera au moment de sa passion ; mais il lui annonce en même temps que sa conversion sera pleine et entière, et que c'est lui, étant constitué l'infaillible sur la terre, qui aura mission de confirmer les autres dans la foi. Donc, il faut nécessairement admettre que Pierre et ses successeurs légitimes sont infaillibles ; autrement, ils auraient inutilement et même dérisoirement été établis pour confirmer leurs frères dans la foi.

Dans Saint Mathieu, nous lisons ce qui suit : *Tu es Pierre et sur cette Pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.* La conclusion évidente à tirer de ce texte, c'est que si Pierre et ses successeurs pouvaient errer en fait de doctrine, l'Eglise, qui doit s'appuyer sur leur autorité et adhérer à leurs enseignements, puisqu'ils en sont les pierres fondamentales, errerait elle aussi, ce qui répugne à ce qu'elle est essentiellement, d'après son institution divine.

Enfin, pour abréger, je me contenterai de vous citer ces autres paroles que Notre Seigneur adresse à Saint Pierre et à ses successeurs, et que rapporte l'apôtre Saint Jean : *Pais mes agneaux, pais mes brebis.* D'après ces paroles, il est clair comme le jour que si l'Eglise ou quelqu'autre pouvait réformer les décrets pontificaux, ce ne serait plus le Pasteur qui aurait soin des brebis, mais bien les brebis qui prendraient soin du Pasteur.

Vous avouerez, M. Dessaulles, si toutefois il y a dans votre cerveau quelque fissure qui permette au bon sens d'y pénétrer, que l'Eglise a eu mille fois raison de s'appuyer sur l'Ecriture sainte pour promulguer, comme dogme de foi, l'infaillibilité pontificale.

La tradition d'ailleurs, quoique vous en disiez, suffit à elle seule pour bannir tout doute relativement à l'existence de ce dogme, car toujours les Papes ont enseigné la vérité et condamné l'erreur, au nom d'une autorité infaillible et irréformable.

Saint Clément, de son autorité propre, condamna Ebion comme hérésiarque ; Saint Hygin fit de même à l'égard de Cerdon et de Valentin, et Saint Anicet, à l'égard de Marcion qu'il excommunia. Les erreurs de Montan furent proscrites par Saint Eleuthère, et celles des Cataphyges par Saint Victor. Saint Corneille condamna l'hérésie de Novatien et Saint Denys proscrivit l'erreur de Sabellius. Tous ces papes ont agi et parlé comme docteurs infaillibles et personne n'a réclamé.

Plus tard, quand vint Arius, c'est le pape saint Sylvestre qui ratifia les condamnations portées contre lui par le concile de Nicée. Saint Damase condamna les erreurs d'Appolinaire et de Macédonius, et quand Saint Innocent Ier confirma les deux conciles d'Afrique contre l'hérésiarque Pélage, Saint Augustin s'écria : Rome a parlé, la cause est finie.

Saint Martin Ier condamna l'hérésie Monothélite, Saint Grégoire II et Saint Adrien Ier, celle des Iconoclastes. Saint Léon IX, Victor II, Nicholas II ont condamné Bérenger, et les erreurs d'Arnauld de Brescia furent anathématisées par Innocent II.

J'omets, pour abréger, les nombreuses définitions dogmatiques rendues par les Papes et qui ont si bien été reçues sans réclamations par l'Eglise universelle qu'elles ont été insérées dans le Corps du Droit, à partir d'Alexandre III.

Innocent III détermina par une lettre dogmatique la profession de foi que l'on devait exiger des Vaudois avant de les admettre à la réconciliation, et ces Vaudois hérétiques et hérétiques, scandaleux de la pire espèce, vous osez, vous, M. Dessaulles, homme pudique s'il en fut, les déclarer irréprochables sous tous les rapports. Ils vivaient pourtant de la vie des pourceaux. Est-ce donc à cette haute perfection que vous avez l'ambition de faire tendre vos adeptes, en discréditant l'œuvre de Dieu sur la terre et ceux qu'il a chargés d'en prendre soin ?

Alexandre IV et Clément IV condamnèrent les erreurs de Saint-Amour, et Jean XXII flétrit les extravagances de Marsile de Padoue et d'Ekkard. Pie II condamna, dans la bulle *Execrabilis*, ceux qui en appellent du jugement du Pape au futur

Concile ; Sixte IV déclara scandaleuses et hérétiques les propositions de Pierre d'Osma et Léon X proscrivit les erreurs de Luther.

Après le Concile de Trente, les Pontifes romains ont continué à exercer leur droit d'enseigner l'Eglise du haut de la Chaire apostolique et de flétrir toutes les erreurs qui blessaient l'orthodoxie. Qu'il me suffise de vous rappeler les condamnations portées par Innocent X, Alexandre VII et Clément XI contre le jansénisme, et par Innocent XI et Pie VI contre le gallicanisme. Grégoire XVI et Pie IX n'ont pas montré moins de rigueur que leurs devanciers ; au nom de la vérité infaillible, ils ont broyé toutes les erreurs modernes dans leurs immortelles encycliques.

Les Papes, ayant toujours, depuis saint Pierre jusqu'à Pie IX, jugé comme docteurs infaillibles en matière de doctrine et de mœurs, et leurs jugements ayant toujours été acceptés sans réclamations dans l'Eglise, et même avec une soumission parfaite, il faut nécessairement admettre que le dogme de l'infaillibilité pontificale est on ne peut plus explicitement enseigné par la tradition.

D'ailleurs, les Pères de l'Eglise, tels que saint Irénée, Origène, saint Cyprien, saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Ephrem, saint Epiphane, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin, saint Pierre Chrysologue reconnaissent évidemment l'infaillibilité pontificale, et l'on pourrait citer le témoignage de mille et mille autres saints et savants personnages en faveur de cette vérité.

Donc, en définitive, l'Ecriture Sainte, par les textes les plus clairs, la tradition, par une masse de témoignages, aussi imposants et décisifs que nombreux, puis l'Eglise, réunie en Concile, par une définition des plus explicites, proclament que Pierre, toujours vivant dans ses successeurs, est infaillible quand, du haut de la Chaire apostolique, il décrète quelque chose concernant les mœurs et la doctrine. La conclusion à déduire de là, c'est que nulle vérité n'est plus certainement de foi catholique que l'infaillibilité personnelle du Pontife romain, et que refuser d'y croire est appeler sur sa tête les plus terribles anathèmes.

Vous regimbez néanmoins, M. Dessaulles, et, quoique dépourvu des connaissances les plus vulgaires, incapable de parler et d'écrire correctement la langue dont vous vous servez, vous osez dire, page 46 de votre *Grande guerre*, « que l'infaillibilité pontificale d'un homme sur les *questions de mœurs*, c'est-à-dire en matière *sociale, politique, législative, légale ou scientifique*, par conséquent sur tous les sujets de l'*ordre temporel* est la plus terrible aberration de l'histoire. »

Et cependant, tout balourd fieffé que vous êtes, vous n'hésitez pas, après avoir refusé aux Papes la compétence en pareilles matières, de porter sur les mêmes matières un jugement que vous prétendez bien être sans appel. Peut-on imaginer un orgueil plus stupide et une contradiction plus flagrante ? Ce n'est guère possible.

Parlant ailleurs de certaines bulles pontificales, vous trouvez fort mauvais que les catholiques s'inclinent devant elles avec le plus profond respect et vous dites : « Ce sont les aberrations absolutistes des bulles *Unam sanctam, Clericis laicos, In cœna Domini Supernæ dispositionis, Cum ex apostolatus officio* et plusieurs autres qu'on nous présente comme les consciences catholiques. » Et, dans un autre endroit, vous dites : « Le Pape, s'affirmant infaillible sur les *questions de mœurs*, il ne reste clairement au pouvoir civil qu'à plier le genou et obéir sans conteste. C'est précisément ce qu'exigeait la bulle *Unam sanctam*... suprême expression de l'orgueil ecclésiastique. »

Enfin, à la page 91 de votre abominable pamphlet, après avoir mal rendu et mal interprêté ce qu'ont fait et décrété certains Papes, entr'autres Innocent III, que les protestants instruits honorent même de leur admiration et de leur respect, vous laissez couler de vôtre plume ces paroles grossières, mensongères et boueuses : « Je n'ai cité qu'une *petite partie* des choses immorales, ou fausses en droit et en raison, que les papes ont commandées ou permises. Et si les ecclésiastiques étudiaient un peu mieux leur propre histoire, ils cesseraient d'affirmer, avec l'arrogance qu'ils y mettent, que ce n'est qu'à Rome que l'on peut trouver la définition certaine du *vrai*.

Il faut être un étourneau de votre espèce pour parler avec cette outrecuidance. Vous possédez l'histoire ecclésiastique comme vous possédez le français, la grammaire et la syntaxe, c'est-à-dire que vous n'en savez rien du tout. D'une ignorance fabuleuse, vous singez l'érudit et vous croyez avoir fait preuve de savoir en copiant maladroitement des auteurs impies dont les dires ont été cent fois réfutés. Ce qui vous accuse, non seulement d'ignorance, mais d'imbécilité peu commune, c'est que vous ne comprenez pas même toujours les auteurs que vous citez et que vous les faites plus bêtes qu'ils ne sont.

XIV.

De la minorité du Concile du Vatican.—Dires et contradictions de M. Dessaulles à ce sujet.—Pie IX tyran.

Une des prétendues fortes raisons que vous alléguez pour ne point croire à l'infaillibilité pontificale, savantissime et savantifiant M. Dessaulles, c'est qu'un certain nombre de Pères du Concile du Vatican se sont prononcés contre ce dogme.

Les choses, telles que vous les présentez, sont tout-à-fait inexactes. Le sentiment des Pères que vous invoquez n'est pas ce que vous dites. Ces Pères ont combattu l'*opportunité* de la définition du dogme de l'infaillibilité, mais ils ont toujours protesté qu'ils ne voulaient pas s'attaquer à ce dogme lui-même. Voilà donc déjà une différence très-notable entre les faits tels qu'ils se sont passés et la relation que vous en donnez. Vous en conviendrez, homme juste et véridique, qui vous indignez si fortement contre ceux qui falsifient l'histoire.

Vous ajoutez que les Pères, qui s'opposaient à la définition de l'infaillibilité, étaient, quoiqu'en minorité, ceux *chez qui* s'étaient *réfugiées la vraie science ecclésiastique et la véritable droiture d'intention.* Et qu'en savez-vous et que pouvez-vous en dire ? Science ecclésiastique ! droiture d'intention ! En vérité, voilà bien de quoi peut juger celui qui ne sait pas même les premiers éléments de la religion chrétienne ; celui qui, dominé par mille

passions mauvaises, n'a jamais su être autre chose qu'un artisan de mensonges ! Ne tentez pas de vous ranger parmi les purs et les savants ; vous êtes assez ridicule comme cela.

Vous demandez ensuite : « Où sont donc les réponses, je ne dirai pas *sérieuses*, mais *tolérables*, aux discours si pleins de modération, de faits, de savoir et de logique des Héfélé, des Strossmayer, des Darboy, des Maret, des Dupanloup, etc. etc. ? Voilà les esprits vraiment éminents du Concile. » De tels brevets de capacité ne mènent pas au temple de la gloire. Ces réponses, que vous semblez chercher en vain, existent depuis longtemps ; elles ont été répandues partout et elles sont de tout point irréfutables. Si vous ne les avez pas lues, vous ne pouvez pas conclure, à cause de cela seul, qu'elles n'existent point, et si, les ayant lues, vous ne les avez pas comprises, il ne vous sied point de les apprécier. Vous seriez payé pour jouer l'insensé que vous ne réussiriez pas mieux. Quant aux paroles ineptes que vous mettez dans la bouche de quelques évêques de la majorité, elles sont de votre invention pure. Vous péchez trop visiblement contre la vraisemblance en faisant parler comme vous les honnêtes gens et les hommes d'esprit.

D'après vous toujours, les évêques de la majorité du Concile ont accablé d'injures leurs frères de la minorité, et *le Pape lui-même n'a pas reculé devant l'intimidation directe et les reproches acerbes pour obtenir la proclamation de son infaillibilité.* La vérité est qu'il n'y a eu d'injures proférées, à propos de cette question, que par quelques brochuriers et pamphlétaires anonymes, partisans outrés de la minorité et que le Pape a été si loin de jouer le rôle odieux que vous lui attribuez, que tous les Pères, qui ont voulu parler contre l'opportunité de la définition de l'infaillibilité ont eu pleine liberté de monter à l'ambon, d'y pérorer des heures entières, et que même deux *Non placet* se sont distinctement fait entendre à la session solennelle du 18 juillet 1870. Si le Pape eut exercé sur ses frères dans l'épiscopat la pression que vous dites, comment tous ces faits auraient-ils pu se produire, faits que vous relatez vous-même, sans avoir l'esprit

de comprendre qu'ils anéantissent vos accusations. Tant qu'à mentir, mettez-y donc un peu de savoir-faire.

Je noterai de suite ici que vous vous complaisez à redire, vous faisant l'écho des mazziniens et des garibaldiens, que Pie IX est un insupportable tyran. Ce pape *si bon*, dites-vous avec une ironie sacrilége, a fait exécuter à peu près trois cents innocents, entr'autres Locatelli, Monti et Tognetti. Le procès de ces derniers, ajoutez-vous, a été une moquerie de toute justice. Et, pour achever d'attendrir les cœurs, vous nous apprenez que vous êtes compris dans ce *massacre des innocents*. On n'a pas pu précisément vous occire, mais, en revanche, on s'est acharné contre l'Annuaire de l'Institut, à qui votre belle dissertation donnait tant de prix.

Pauvre homme ! si vous saviez imiter Pie IX de loin seulement, vous n'auriez pas constamment au cœur cette rage satanique qui vous pousse à vous ruer, comme un Vandale ivre, contre tout ce qui tend à brider vos passions, surtout votre immense orgueil.

Il est curieux de vous voir épouser chaudement la cause de la minorité du Concile du Vatican, et de vous entendre affirmer qu'on aurait dû adopter ses opinions, quand, à propos de n'importe quelle assemblée délibérante, vous soutenez comme vérité indéniable que c'est la majorité qui fait la loi et que tout ce qu'elle decrète est juste, obligatoire et même sacré. Mais si l'opinion de la majorité est infiniment respectable, lorsque cette majorité se compose de laïque, pourquoi n'en serait-il pas de même quand elle est formée des princes de l'Eglise ? La blouse, surtout la blouse révolutionnaire, communique-t-elle aux votes une vertu que ne possède pas la mître ? Veuillez, M. Dessaulles, refléchir là-dessus et nous expliquer ensuite le mystère de vos contradictions.

Comme la majorité ne fait pas le vrai et qu'elle est tout aussi exposée à errer que la minorité dans ses opinions, puisque rien ne lui garantit l'infaillibilité, il en résulte que le véritable Concile et par conséquent l'Eglise du Christ, ne se trouve pas là où

il y a le plus d'Evêques du même sentiment, mais là où sont les Evêques unis au Pape, qu'ils soient en petit nombre ou en grand nombre, peu importe. Jésus-Christ a voulu qu'il en fut ainsi et il faut, quoi qu'en dise l'orgueil, en passer par là. Donc, c'est une question parfaitement oiseuse, au sujet des Conciles, que de parler de majorité ou de minorité. Seulement, quand la majorité des Pères d'un concile œcuménique, et surtout la grande majorité pense comme le Pape, c'est un spectacle plus consolant que quand il se produit de malheureuses scissions. Mais alors, les seuls à plaindre sont ceux qui s'obstinent dans leurs sentiments propres. Pour l'Eglise du Christ, elle est toujours là où est Pierre, selon la belle parole de Saint Ambroise.

Les Pères de la minorité ne vous donnent pas complète satisfaction cependant : ils ont fini par adhérer au dogme de l'infaillibilité. « C'est triste, dites-vous, que de voir tant d'hommes éminents par leur savoir et leurs vertus préférer abdiquer leur conscience plutôt que de maintenir inflexiblement ce qu'ils ont *démontré avec évidence être le vrai :* »

Ils n'avaient pas démontré avec évidenee qu'ils étaient dans le vrai, puisque l'Eglise, qu'inspire et dirige l'Esprit-Saint, a prononcé contre eux. Ils ont reconnu qu'ils avaient eu tort, et ils ont eu, en se soumettant consciencieusement aux décisions de l'Eglise, un esprit de foi et d'humilité que vous n'êtes pas en état de comprendre, car l'Ecriture dit que l'*homme animal ne peut pas percevoir les choses de Dieu.*

XV.

Autres espiègleries et fredaines de M. Dessaulles.

Vous prétendez, M. Dessaulles, que l'ultramontanisme, c'est-à-dire la doctrine de l'Eglise romaine, enseigne que le Pape est non-seulement infaillible, mais *impeccable,* parce qu'on le nomme *saint.* C'est une fausseté que je signale, non pas précisément pour la réfuter, mais pour montrer quel est le nombre et la qualité des niaiseries que vous avez accumulées dans votre *Grande*

guerre. Tout le monde sait parfaitement bien que le Pape est qualifié de *saint*, non pas en considération de sa sainteté personnelle, mais à cause de l'éminente dignité de sa charge. C'est ainsi que dans le Nouveau Testament tous les fidèles sont appelés *saints*, à cause de la sublimité de leur vocation.

Vous trouvez exorbitant qu'on dise les *saintes* congrégations romaines, et, pour jeter du discrédit sur cette très-juste qualification, vous ajoutez : « Tout ce qui touche au Pape est *saint*, et la population ignorante et fanatisée de Rome dit encore à l'heure qu'il est : *le saint cuisinier*, et elle va même jusqu'à dire *les saintes écuries*, *les saints carosses* ou *les saints chevaux*, quand elle voit passer les équipages du Pape. » Voilà certes du nouveau. Personne jusqu'ici ne s'était encore douté que les écuries du Pape fussent mobiles, et pussent figurer dans ses équipages. Vous demeurerez célèbre pour avoir fait cette trouvaille.

Et puis, supposons qu'il soit vrai qu'on dise les *saintes écuries*, les *saints carosses*, les *saints chevaux* du Pape ; en quoi cela jurerait-il plus que de dire l'*honorable* Dessaulles. Vous tolérez cependant cette dernière alliance de mots, et vous l'approuvez même ; alors, ne soyez plus si délicat à propos de qualifications honorifiques.

A la page 87 de votre *Grande guerre*, vous vous ruez de nouveau contre les bulles dogmatiques des Papes et vous dites : « Ceux qui ont étudié le droit canon et surtout médité sur ces innombrables bulles où les Papes ont proclamé *tant de principes faux*, à tous les points de vue, et particulièrement *faux* en morale ; ceux-là, dis-je, sont loin d'être disposés à voir chez eux la source inspirée du juste et du vrai. » Ces paroles sont foncièrement hérétiques et vous mettent sous le coup de l'anathème. Peut-être cependant que la bêtise vous excusera devant Dieu ; mais votre œuvre n'en demeure pas moins criminelle en elle-même. Aussi, voilà pourquoi elle a nécessairement dû être proscrite. Tout ce que vous vous évertuez à mettre à la charge de certains Papes, par de longues citations, afin d'étayer cette odieuse proposition, est réduit en poussière par la définition dog-

matique de l'infaillibilité. D'ailleurs, quand même cette définition n'aurait pas eu lieu, vos accusations tomberaient d'elles-mêmes, car elles portent le cachet de l'ignorance et du mensonge.

Vous trouvez étrange que Srionfo ait affirmé que *le Pape a droit aux mêmes honneurs que les Saints et les Anges.* Si ces paroles sont inexactes, c'est parce qu'elles ne disent pas assez ; car le Pape tient sur la terre la place de Celui qui est infinîment au-dessus des Saints et des Anges, puisqu'il tient la place de Jésus-Christ lui-même. Si donc vous saviez votre petit catéchisme, vous ne feriez pas de ces tirades qui appellent le sourire sur les lèvres d'un petit enfant qu'on prépare à la première communion. O savantifié et savantifiant M. Dessaulles ! Que vous avez de choses à apprendre pour qu'on puisse dire que vous possédez vos éléments !

Toujours en vue de discréditer les Papes, de les livrer même au ridicule, vous écrivez ce qui suit : « Il s'est trouvé un canoniste italien pour montrer, par un calcul mathématique en règle, que le Pape était 1744 fois plus grand que l'Empereur. Mais un canoniste français trouva son confrère du Sud beaucoup trop modeste dans son calcul, et il en fit un autre démontrant que la grandeur du Pape équivalait à 6645 fois celle de l'Empereur. Et un mauvais plaisant de l'époque vint à son tour démontrer encore une légère erreur chez ce dernier, et prouva irrésistiblement, par de nouveaux calculs, qu'il s'était trompé de près *d'un huitième* dans son estimation. »

Ces jeux d'esprit, qui n'ont jamais tiré à conséquence, me rappellent que quelqu'un, faisant des opérations mathématiques sur le nombre 666, qui est celui de la Bête de l'Apocalypse, a trouvé que votre *honorable* individualité exprimait une valeur numérique égale à la millième partie de son échine, y compris un petit bout de la queue. Ces mathématiques ! elles disent de drôles de choses !

Vous êtes scandalisé de ce que la *Civiltà* rappelle cette vérité que *le Pape est juge souverain des lois civiles.* Rien de plus vrai, néanmoins ; car, s'il en était autrement, il y aurait une morale qui ne serait pas dépendante de la loi divine, ce qui répugne

5

évidemment. Le pouvoir civil a le droit de législater dans la sphère qui lui est propre et de la manière qu'il l'entendra, pourvu cependant qu'il ne blesse en rien le dogme ou la morale. Sitôt que l'un ou l'autre est mis en cause, le Pape a le droit et le devoir d'intervenir.

Je sais bien que cette théorie ne vous va guère, à cause de vos passions politiques ; mais la loi divine ne saurait être modifiée par cela seul qu'elle vous déplait. Ce que vous dites des lois ecclésiastiques, à ce propos, est le simpeternel refrain que vous rebâchez : *les Papes et l'Eglise exercent un pouvoir qu'ils n'ont pas.* Ce refrain est une protestation de l'hérésie, et voilà pourquoi vous n'êtes plus catholique, quoique vous prétendiez l'être.

Vous parlez de la sévérité de Nicolas V, relativement à Etienne Porcaro. S'il faut accuser ce Pape, à l'occasion d'un tel mécréant, c'est assurément de trop d'indulgence, et non pas de sévérité. Porcaro était un révolutionnaire de la pire espèce. Voici ce que dit de lui le protestant Gibbon, non suspect de partialité à l'égard des Papes :

« Porcaro se fit des partisans et *ourdit une conspiration.* Son neveu, audacieux jeune homme, réunit une bande de volontaires, et, à un soir marqué, prépara une fête dans sa maison pour les amis de la république. Le chef des conjurés qui était parvenu à s'échapper de Bologne, se présenta au milieu d'eux en habit de pourpre et d'or. Sa voix, sa contenance, ses gestes, tout révéla l'homme qui avait donné sa vie à la glorieuse cause. Il déroula, dans une harangue soigneusement préparée, les motifs et les ressources de l'entreprise, le nom et les libertés de Rome, la fainéantise et l'orgueil des tyrans ecclésiastiques et surtout du pape Nicolas ; l'assentiment probable et le concours actif des Romains ; trois cents soldats et quatre cents exilés exercés à manier les armes ; le plaisir de la vengeance, et de l'or pour payer la victoire. « Il sera facile demain, fête de l'Epiphanie, ajouta-t-il, de saisir « le Pape et les cardinaux devant les portes ou à l'autel de Saint-« Pierre, de les conduire enchaînés au château Saint-Ange, de « monter au Capitole, de sonner la cloche d'alarme et de rétablir « la république romaine. » Mais, au moment où il croyait tou-

cher au triomphe, il était déjà trahi par un de ses complices. Le sénateur investit la maison où se trouvaient les conjurés. Le neveu de Porcaro parvint à s'échapper. Etienne Porcaro fut saisi et pendu avec neuf de ses complices. Après tant de révoltes répétées, c'est toujours le protestant Gibbon qui parle, la clémence de Nicolas V devait se taire. »

Vous ajoutez, M. Dessaulles, qu'on refusa l'absolution à Porcaro au moment de la mort, et vous déclarez qu'un tel refus est abominable. Vous croyez donc aux sacrements de l'Eglise et par conséquent à l'Eglise elle-même. Alors, pourquoi vous ingéniez-vous à la vilipender ? En vérité, vous donnez dans d'étranges contradictions ! Si l'on a refusé l'absolution à Porcaro au solennel moment de la mort, c'est qu'il n'était pas repentant, et, en pareil cas, eusse été Jésus-Christ lui-même qui l'eut assisté à ses derniers moments, il ne lui aurait pas plus donné l'absolution de ses péchés qu'il ne l'a donnée à Judas et au mauvais larron, crucifié avec lui sur le mont du Calvaire.

Autre étrange contradiction ! Plein de compassion pour Porcaro, devant qui vous voyez s'ouvrir les portes du Ciel, vous êtes sans entrailles à l'endroit de Desforges et de Marie Crispin, condamnés à mort et exécutés pour assassinat. Le prêtre, qui les a assistés à leurs derniers moments, les voyant accepter, plein de repentir, la peine capitale avec une résignation parfaite, en expiation de leur crime, leur a dit que de l'échafaud ils allaient monter au ciel. Ces paroles vous scandalisent à tel point que vous les qualifiez de blasphématoires. Vous avez de singuliers scrupules parfois, et il serait à désirer qu'ils portassent sur d'autres matières.

En bien des cas, le prêtre peut juger de la vérité comme de l'intensité du repentir, et, par conséquent, donner l'assurance du pardon à de pauvres malheureux. Si le bon larron, pour avoir laissé échapper quelqnes mots exprimant un repentir sincère, a entendu sortir de la bouche de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même ces consolantes paroles : « En vérité, je vous le dis, vous serez aujourd'hui avec moi dans le paradis, » pourquoi d'autres coupables, et, des coupables qui ne le sont pas au même degré que

l'a été ce prévilégié des miséricordes divines, ne pourraient-ils pas, en vertu de leur contrition parfaite, mériter d'entendre les mêmes consolantes paroles? Rien ne s'y oppose, car il ne faut pas mettre au nombre des obstacles à la grâce votre volonté bien arrêtée de trouver toujours en défaut les prêtres et l'Eglise, qu'ils exercent la miséricorde ou qu'ils usent d'une juste sévérité. Vous en conviendrez, puisque vous vous proclamez un des apôtres de la charité.

Théologien comme vous l'avez toujours été, et surtout comme vous l'avez été dans l'automne de 1866, lorsque vous avez écrit sur le défunt *Pays* tant d'abominations contre la religion et les prêtres, vous dites à Mgr. de Montréal, page 75 de votre *Grande guerre* : « Votre Grandeur nous informa gravement, comme Evêque, qu'il n'y avait pas d'absolution à la mort pour des catholiques, qui gardaient chez eux un livre à l'*index*. Le Pape, en pareille cas, *dit précisément le contraire* et excepte toujours l'article de la mort. »

Le Pape, que vous n'avez cessé de bafouer et dont vous invoquez maintenant l'autorité, ce qui montre combien vous avez de bon sens ou de bonne foi, n'a jamais dit ce que vous prétendez. Il y a toujours absolution à la mort, non seulement des péchés, mais même de toutes les censures ecclésiastiques par n'importe quel prêtre, quand le moribond est repentant et satisfait, comme tel, à toutes ses obligations, ou témoigne le désir d'y satisfaire par la suite, s'il ne le peut pas *hic et nunc ;* mais il n'y a jamais eu et il n'y aura jamais d'absolution donnée à un moribond qui persiste à aimer le mal et à désobéir à l'Eglise. Ainsi donc, quoique vous en disiez, celui qui s'acharne à garder chez lui des livres à l'*index* est indigne d'absolution. Criez tant que vous voudrez, la loi éternelle, qui défend d'aimer le mal, est immuable, et tous les Dessaulles du monde ne sauraient l'abroger.

Puisque j'en suis à glaner dans ce chapître, je signalerai encore un de vos curieux avancés. Vous prétendez que sur les 1,300,-000,000 d'hommes, qui forment la population du globe, les évêques en damnent 1,275,000,000. Ces chiffres, produits dans le dessein de faire sensation, ne prouvent qu'une chose : que vous n'avez pas

assez d'esprit, tant la rage vous domine, et je vous ai déjà fait cette remarque, pour donner quelque vraisemblance à vos mensonges.

Les évêques ne damnent personne. Tous ceux qui tombent en enfer y tombent parce qu'ils l'ont bien voulu. Ils ont fait, chacun à leur manière, une *grande guerre ecclésiastique.*

Rééditant ce que vous avez écrit cent fois au moins, surtout dans le *Pays*, vous vous attaquez à la confession et vous dites que les prêtres se servent du confessionnal pour dominer le monde. La preuve, que vous en donnez, c'est qu'une respectable mère de famille, très-pieuse, et qui allait à confesse par conséquent, ne cessait de gourmander son fils; parce qu'il appartenait à votre fameux Institut. « C'était le confesseur de cette femme, plus pieuse qu'éclairée, dites-vous, qui était cause que ce pauvre enfant ne pouvait goûter de paix à la maison. Il a été obligé de sortir de l'Institut. »

Encore un manque de jugement, M. Dessaulles. Ce que vous présentez comme un abus du confessionnal, prouve que ç'a été, au contraire, un grand service rendu. Une des âmes, que vous pervertissiez, a été arrachée de vos griffes. On comprend que cette brêche, faite dans vos rangs, est de nature à vous mettre de mauvaise humeur; mais l'on ne s'explique guère comment il se fait que vous en informiez le public d'une façon très compromettante pour vous.

XVI.

Souveraineté du peuple.—Education.—Immunités ecclésiastiques.

Vous dites, M. Dessaulles, page 51 de votre *Grande guerre :* « La Papauté n'a-t-elle pas condamné toutes les constitutions découlant du principe de la *souveraineté du peuple*, et consacrant la liberté de conscience et des cultes ? Donc, il faut détruire les institutions populaires et tous les établissements d'éducation que le clergé ne contrôle pas. »

Si vous aviez assez d'intelligence pour ne pas tout confondre et tout embrouiller, vous sauriez que les Papes n'ont condamné aucune forme de gouvernement. Ce qu'ils ont condamné et ce qu'ils condamneront toujours, en s'appuyant sur l'autorité de Dieu même, ce sont les faux principes sur lesquels on prétend faire reposer ces formes de gouvernement. Lorsqu'on n'est pas toqué, on voit cela comme par intuition. La vraie démocratie, la démocratie chrétienne, est, on peut dire, en pleine vigueur dans l'Eglise, car tout s'y fait pour le plus grand bien des administrés ; mais, de là à dire que le peuple est souverain, il y a un abîme.

La souveraineté du peuple est un non-sens, une absurdité. Quelques considérations suffisent pour établir cette proposition. Si le peuple est souverain, il commande : il n'est pas possible qu'il en soit autrement. Mais à qui peut-il commander, en vertu de sa prétendue souveraineté ? A nul autre qu'à lui-même, c'est évident. Le voilà donc en même temps souverain et sujet ; souverain et sujet de lui-même, ce qui répugne au plus haut dégré. Il faut être ignorant, comme on l'est à notre époque, pour avoir inventé cette bêtise de la souveraineté du peuple. Ce ne sont pas les nations du moyen-âge qui auraient consenti à s'humilier jusques là.

Quelles que soient les paroles flatteuses dont on régale le peuple pour le tromper et l'exploiter, une chose reste toujours vraie en théorie comme en pratique : c'est que le peuple n'exerce et n'exercera jamais le moindre acte de souveraineté. Il dépend toujours d'un pouvoir qui le domine. Au temps des élections, le peuple est un simple et vil instrument, un instrument intelligent qui désigne les personnages aux mains de qui sera confié l'exercice du pouvoir ; en accomplisant ce rôle, il est soumis à des lois nombreuses qu'il n'a nullement confectionnées et qui lui rappellent qu'il est loin, bien loin d'être souverain. Donc, mensonge, et mensonge de la pire espèce que ce prétendu principe de la souveraineté du peuple.

Je ne dis rien ici de la liberté de conscience et des cultes, car

je vous en ai longuement parlé ailleurs, et je vous ai démontré que ces libertés sont fausses et que leur vrai nom est la *licence*.

Quant aux établissements d'éducation que le clergé ne contrôle pas, il est dans l'ordre qu'ils disparaissent, puisque tout enseignement, d'après la volonté bien formelle de Dieu, doit venir de l'Eglise ou être surveillé par elle. Les impies de votre trempe ne veulent pas qu'il en soit ainsi, car, sachant que l'éducation fait l'homme, ils n'ont rien tant à cœur que d'en doctriner la jeunesse, afin de lui inoculer la haine dont ils sont animés contre Dieu et son Eglise, et par suite de s'en servir pour réaliser leurs criminels desseins. Partout où vos pareils ont réussi à se rendre maître de l'éducation de la jeunesse, il s'est échappé des flancs maudits de leurs institutions une engeance stupide et féroce qui n'a su que se gorger de sang et se vautrer dans la plus hideuse de toutes les fanges. Vos derniers élèves sont les Communeux et l'on n'ignore pas ce que valaient leurs doyens.

Voyant vos réclamations inefficaces et vos écoles désertes, vous plaignez *cette pauvre jeunesse* que façonne le clergé, lequel, *par des souplesses infinies, les plus gracieuses mines*, travaille à ne la faire penser que par lui, et l'empêche de se livrer à des études approfondies, à examiner le pour et le contre. Triste et déplorable lacune dans l'éducation, en vérité, que d'ignorer ce que disent les sots et les impies ! Lorsqu'on sait que vous, M. Dessaulles, êtes un des plus brillants nourrissons du système que vous préconisez, on se sent peu de goût pour en essayer. Il vous faut nécessairement changer d'allures, si vous désirez devenir populaire.

Les immunités ecclésiastiques, immunités personnelles, réelles et mixtes vous mettent en fureur. Mais rappelez vous donc, pacifique et charitable M. Dessaulles, que l'Eglise se gouverne par elle-même, indépendamment de tout autre pouvoir, et que conséquemment elle peut établir les immunités qu'elle jugera convenables, et que ces immunités valent, malgré vos protestations. D'ailleurs, pourquoi tant parler contre les immunités ecclésiastiques lorsque tous les gouvernements, même les gouver-

nements démocratiques, si chers à votre cœur, se montrent très-libéraux en fait d'immunités ? Pour ne pas vous fatiguer par une longue énumération, qu'il me suffise de vous remettre en mémoire que les hommes de profession sont, de par la loi civile, exempts du service militaire, et que les gages des salariés du gouvernement ne tombent pas sous le coup de la saisie judiciaire, au moins dans leur majeure partie, immunités qui vous vont à merveille et contre lesquelles vous ne trouvez rien à dire, puisque vous en profitez.

XVII.

Elections.—Décrets des Conciles.—Mgr. de Rimouski et Mgr. Baillargeon.

Vous trouvez mauvais, M. Dessaulles, que les prêtres se mêlent d'élections, comme on dit chez vous, et en parlent en chaire. Soulevant cette question, vous énoncez, contre votre habitude, quelque chose de vrai, mais, la mauvaise nature reprenant son empire, vous tombez de suite dans les exagérations outrées.

Qu'il soit tombé du haut de la chaire, dans le temps des élections, des paroles peu mesurées, imprudentes, parfois inopportunes et même déplacées, tout le monde le conçoit et même l'avoue. Il y a des écrivains, des pamphlétaires, qui devraient prendre le temps de réfléchir, parce que rien ne les presse, et qui donnent dans bien d'autres écarts. Soyez donc indulgent, M. Dessaulles, si vous voulez qu'on le soit pour vous.

Pour remédier aux maux que vous signalez, et ces maux, on les avait vus avant vous, nos conciles provinciaux, qui n'inovent en rien, mais ne font que développer et appliquer aux cas particuliers les règles générales de l'Eglise, ont formulé d'importants décrets, qui ont été vus et revisés à Rome, et que nous sommes strictement obligés de respecter.

Ces décrets ne disent point que les prêtres ne doivent prendre aucune part à la politique ; c'est le contraire qu'ils affirment. Ils indiquent, de plus, quelles sont les qualités des candidats qu'il convient d'appuyer, de même que les défauts de ceux qu'il

faut repousser. Par là même, ils autorisent les prêtres à se prononcer énergiquement en faveur de certains candidats et à mettre les gens en garde contre d'autres. Rien de plus clair. C'est ce que vous n'admettez point cependant. Mais la doctrine, que vous prêchez comme étant celle de l'Evangile, ne l'est pas le moins du monde ; loin de là, elle contredit formellement les enseignements de Jésus-Christ. Si votre doctrine était vraie, le troupeau du Seigneur se trouverait bien à la merci de loups ravissants, et ceux qui ont été chargés de veiller à la conservation de ce troupeau n'auraient pas la faculté de le défendre.

C'est donc à tort, et à grand tort, que vous avancez, à l'appui de votre manière d'envisager les choses, que *nombre de conciles et nombre d'évêques* ont défendu aux prêtres de surveiller et de diriger les élections. Je vous mets au défi de citer une seule autorité qui vaille, en faveur de vos dires.

Il est bien vrai que vous invoquez l'autorité de Mgr. de Rimouski ; mais les paroles du vénérable prélat n'ont pas la signification qu'il vous plait de leur donner. Mgr. de Rimouski ne parle que des cas ordinaires où les candidats politiques, quoique différant d'opinion relativement à des questions d'un intérêt purement local et particulier, professent néanmoins le même respect et le même amour pour les principes qu'a toujours défendus l'Eglise. Il désire que son clergé ne se prononce alors ni contre l'un ni contre l'autre des candidats, vu que le débat n'intéresse aucunement la religion.

Cette doctrine est celle que tout le monde admet, mais n'est pas du tout celle que vous voudriez faire prévaloir, en la mettant à la charge d'un évêque. Elle en diffère essentiellement.

Il est pour le moins curieux de vous entendre faire grand bruit à propos de l'autorité doctrinale de Mgr. de Rimouski, dont vous travestissez gauchement les paroles, lorsque d'autre part vous refusez de recevoir les enseignements des Papes et des conciles généraux. Si Mgr. de Rimouski avait le malheur d'être ce que vous dites, c'est-à-dire de partager vos idées anti-chrétiennes, il ne serait plus une autorité, car toute autorité enseignante

vient du Pape, et celui qui en est revêtu doit redire fidèlement la doctrine de Rome, mère et maîtresse de toutes les Eglises.

Vous insistez, de plus, sur ces paroles du défunt archevêque de Québec, Mgr. Baillargeon : « Votez d'après votre conscience et non d'après celle d'un autre ; » et vous vous en faites une arme contre les prêtres qui repoussent la candidature de vos pareils et aussi contre les évêques qui défendent la lecture de vos journaux. Les paroles, que vous citez, comme étant de Mgr. Baillargeon, ne peuvent réellement signifier que ceci : « Ne vous laissez pas diriger par des aveugles, encore moins par des impies, quand il s'agit de donner votre vote ; mais, si vous n'êtes pas capables de prendre par vous-mêmes une détermination qu'approuvent la raison et la conscience éclairée, consultez vos guides naturels, c'est-à-dire vos prêtres, et, après avoir reçu leurs avis, vous vous formerez une conscience que vous pourrez suivre sans craindre d'offenser Dieu. »

Tel est évidemment le sens de ces quelques mots, qui d'ailleurs n'ont pas besoin d'être expliqués, tant ils sont clairs par eux-mêmes. Mais pour vous, M. Dessaulles, qui saisissez d'autant moins les choses qu'elles sont plus intelligibles, vous faites jaillir de ces mots, en dépit du simple bon sens, tout un monde d'énormités. Il fallait s'y attendre, car vous avez depuis longtemps contracté l'habitude de cette façon d'agir ; c'est ainsi que vous procédiez, lorsque vous dogmatisiez au *Pays*. Tous vos écrits, soigneusement distillés et passés à l'alambic, ne donneraient pas au récipient, la millième partie d'une once de sens commun.

XVIII.

Des discussions.—Divergences d'opinions entre nos Evêques.—Ce qu'il faut entendre pour et contre un livre afin de le juger.

Vous vous élevez fortement contre les discussions qui ont eu lieu ces dernières années, dans la province ecclésiastique de Québec, à propos de questions religieuses, et vous feignez d'avoir été très-mal édifié à cette occasion.

Vous êtes un homme extrêmement difficile à contenter, M. Dessaulles ; vous l'avez cent fois prouvé en vous attaquant à peu près à tout ce qui a été divinement établi par Notre Seigneur Jésus-Christ. Et comment Dieu lui-même pourrait-il réussir à vous donner pleine satisfaction, puisque vous ne savez pas ce que vous voulez ?

En effet, si l'Eglise, pour des raisons que tout homme sensé reconnait excellentes et décisives, défend les discussions en certains cas, surtout quand il s'agit de propositions évidemment certaines ou de vérités clairement définies comme étant de foi, vous criez à l'injustice, à l'intolérance, au despotisme le plus affreux. Vous voulez à tout prit qu'on discute et qu'on dispute.

Mais que l'Eglise tolère, permette ou encourage les discussions consciencieusement faites, lorsqu'il s'agit de défendre la vérité et la foi, d'élucider des questions demeurées libres, parce que les raisons alléguées pour et contre sont à peu près d'égale valeur, vous jetez de nouveaux les hauts cris et vous répétez à satiété, à tous ceux qui ont assez d'abnégation pour prêter l'oreille à vos dires incohérents, que les plus grands scandales règnent dans le lieu saint !

A quoi bon répandre tant de flots d'encre pour attester ce que vous ne comprenez pas vous-même ? Quoi ! il n'y a qu'un instant vous maudissiez l'Eglise sous le prétexte qu'elle comprime la liberté de penser et d'écrire, et maintenant vous la maudissez encore sous cet autre prétexte qu'elle accorde trop de liberté à ses enfants ! Brave homme, vous êtes évidemment mêlé ! Travaillez d'abord à vous mettre d'accord avec vous-même ; vous pourrez ensuite songer à régenter les autres.

Ce qui aujourd'hui surtout vous mal édifie singulièrement, ce sont les discussions entre prêtres, les divergences d'opinions entre évêques. Mais l'Ecriture Sainte ne nous déclare-t-elle pas que bon nombre de questions ont été laissées à la dispute des hommes, et l'histoire ecclésiastique ne nous apprend-elle point d'autre part que, dans tous les siècles, il y a eu de ces discussions et de ces divergences d'opinions que vous déployez comme quelque chose

d'absolument insolite ? De quel droit prétendez-vous que les prêtres et les évêques ne doivent point discuter quand il y a réellement matière à discussion, ou doivent être du même avis sur des questions embarrassées et obscures, que la discussion seule peut élucider ? Quand il s'agit de l'enseignement de l'Eglise, tous sont nécessairement du même avis, en dehors de cet enseignement, les opinions peuvent être partagées, comme elles le sont réellement. A vous en croire, vous êtes voué dans les matières théologiques et ecclésiastiques ; comment pouvez-vous donc ignorer les choses élémentaires sur lesquelles vous me forcez d'appeler votre attention ? Ce n'est pas en débitant perpétuellement des sornettes, des non-sens et des impiétés grossières que vous convaincrez le public instruit que vous possédez l'*alpha* et l'*oméga* de la science.

Sur quoi, en dernière analyse, ont porté les divergences d'opinions qui ont dernièrement éclaté entre les princes de l'Eglise du Canada ? Uniquement sur des faits laissés à leur appréciation. Tous se sont montrés d'accord sur les principes qui régissent ces faits, et c'est là ce qui importait ; mais, relativement à l'application des principes, ils ont exprimé diverses manières de voir. Qu'est-ce que cela prouve ? Que quelques-uns d'entre eux, pour des causes qui peuvent être multiples et exonérer complètement leur conscience, n'ont pas eu l'avantage de connaître suffisamment les faits sur lesquels ils avaient à se prononcer, bien qu'ils aient cru, d'après l'exposé qu'on leur en a donné, pouvoir porter leur jugement avec parfaite connaissance de cause.

La même chose ne se produit-elle pas fréquemment dans tous corps délibérants, depuis le plus infime jusqu'au plus élevé ? Mais oui, et personne ne songe, pas même vous qui êtes si pur, à les incriminer à ce sujet. Pourquoi cela ? Parce que mille circonstances modifient des faits qui semblent identiques au premier coup d'œil, mais qui exigent des solutions fort différentes, et que pour résoudre un cas pratique, il faut la plupart du temps prendre la résultante de plusieurs principes d'une application difficile,

à cause du vague et de l'indéterminé qui règnent dans l'exposé des faits, quelque soin que l'on prenne à en bien connaître toutes les particularités.

Lorsqu'on fait le procès à un livre ou à un écrit quelconque, il n'y a pas lieu de tenir compte de semblables considérations, car quelles que soient les bonnes intentions de l'auteur, son livre est ce qu'il est : il prouve et dépose contre lui-même, sans qu'il soit besoin d'entendre autre que lui. Voilà pourquoi, quand il arrive qu'une Congrégation romaine, par exemple, a pour besogne d'examiner un livre, afin de se prononcer ensuite sur la bonté, la malice ou le danger de ce livre, elle n'a nul besoin d'entendre des explications ou des justifications ; elle ne le doit pas même, si ce n'est en quelques cas fort rares pour rendre justice aux bonnes intentions de l'auteur dont le livre est condamné.

De là, il faut nécessairement conclure que les plaintes, que vous formulez contre les Congrégations romaines, qui ont condamné l'annuaire de l'Institut-Canadien et votre superbe dissertation, parce que vous n'avez pas été admis à faire entendre votre plaidoyer, n'ont pas le plus léger fondement et sont mêmes ridicules. Car, encore une fois, un écrit porte en lui-même tout ce qui peut déposer en sa faveur ou le rendre digne de censure.

XIX.

Mauvais compliments qu'adresse M. Dessaulles à Mgr. l'Archevêque de Québec, et à quelques-uns de ses suffragants.—Mgr. de Montréal reconnu pour le défenseur de l'ultramontanisme.

Vous profitez, M. Dessaulles, des discussions et des divergences d'opinions, dont je viens de parler, pour adresser un très-pauvre compliment à Mgr. l'Archevêque de Québec, de même qu'aux évêques de saint Hyacinthe et de Rimouski. Vous les félicitez, en effet, de favoriser des opinions qui finiront, espérez-

vous, par étouffer l'ultramontanisme en Canada. D'un autre côté, vous vous dépensez à établir que Mgr. de Montréal est ici le vrai représentant de l'ultramontanisme, puis, en je ne sais combien de pages de votre odieux pamphlet, vous ramassez toutes les boues imaginables pour en asphyxier, s'il est possible, le vénérable prélat, et ruiner par ce moyen les idées qu'il représente. Vous attaquez aussi Mgr. des Trois-Rivières comme ultramontain.

Tout le monde sait parfaitement ce qu'on désigne sous le nom d'ultramontanisme. C'est ni plus ni moins que la pure doctrine de l'Eglise romaine, c'est-à-dire la pure doctrine de l'Eglise catholique. C'est donc toujours la vérité révélée, l'Eglise, Jésus-Christ lui-même que vous persécutez, lorsque vous faites de si risibles efforts pour écraser l'ultramontanisme, qu'on affectionne en notre pays. Il résulte de là, qu'en accablant Mgr. de Montréal de mille injures, comme vous faites, parce qu'il est vraiment ultramontain, vous décernez à ce vénérable prélat, qui le mérite bien du reste, le plus magnifique éloge qu'il soit possible de concevoir. Vous reconnaissez qn'il tient à Rome par les entrailles, c'est-à-dire qu'il est prêt à s'immoler pour maintenir intacts tous les droits de la vérité, et c'est pour le punir de son attachement à la vérité et à la justice que vous vous acharnez contre lui, et lui prodiguez les plus misérables insultes :

Si bêtes que soient les impies, ils ont le flair excellent pour reconnaître la vérité là où elle se trouve. Soit, instinct brutal, soit inspiration satanique, ils se sentent pris d'une rage insensée à son seul aspect. Ils se livrent alors à mille contorsions et s'épuisent à salir ceux qui la représentent, à exalter ceux qu'ils croient être ses adversaires.

Je ne ferai pas à Mgr. l'archevêque de Québec, non plus qu'à N.N. S.S. les évêques de Saint Hyacinthe et de Rimouski, l'injure de croire que vous les avez bien jugés. Non, certes ; ces vénérables prélats veulent être franchement ultramontains et ils l'ont déclaré en de solennelles circonstances. Vous n'avez donc pas raison de les prendre sous votre égide et de les réclamer comme vôtres, quoique puissent donner à croire certains de leurs

actes qu'ont applaudis les coryphées de l'impiété et du rougisme en Canada. Mais je ne puis m'empêcher d'avouer qu'ils subissent aujourd'hui devant tout le pays la plus terrible de toutes les épreuves, en recevant vos approbations, vos applaudissements et vos hommages. Cette épreuve si profondément humiliante, Dieu la permet sans doute pour épurer leur vertu et leur faire aimer davantage ces doctrines qu'on désirerait leur voir répudier.

XX.

La Polémique religieuse en Canada.—On se déchire entre prêtres et évêques.—La « Comédie Infernale. »—Le « Nouveau-Monde » et le « Franc-Parleur. »

La polémique religieuse, lorsqu'elle est surtout conduite et faite par des prêtres, excite votre rage, M. Dessaulles. Il n'est guère possible que ce phénomène ne se produise point, étant ce que vous êtes. Comme tous ceux qui exercent le brigandage, vous redoutez que la lumière se fasse et découvre la profondeur des abîmes où vous et les vôtres désirez précipiter notre société, afin de trôner sur ses débris, après vous être engraissé de ses dépouilles.

Vous faites mine d'éprouver une vive horreur en voyant des ecclésiastiques discuter contre d'autres ecclésiastiques, et, pour mettre davantage en relief le calme où se complait votre vertu, vous peignez la tempête bien plus grosse qu'elle n'est en réalité. Les hyperboles outrées vous semblent le meilleur moyen de réaliser les coupables espérances que vous avez conçues. Rappelez-vous cependant que la vérité seule est féconde et qu'on ne bâtit rien de durable sur le mensonge.

S'il était vrai que vous fussiez convaincu que les discussions entre ecclésiastiques ont été ce que vous dites ; s'il était vrai que vous fussiez plein de cette charité chrétienne que votre bel œil ne découvre plus dans l'Eglise, auriez-vous renchéri, et renchéri au-delà de toute expression, sur tout ce qu'ont été obligés d'é-

crire, pour défendre les droits de la vérité et de la justiee, ceux que vous incriminez aujourd'hui ? Vous trouvez blâmable, affreux, même horrible, que des prêtres usent à l'égard de leurs confrères d'un droit, que la raison et la religion reconnaissent et consacrent, et vous, vous allez, sous prétexte de redresser leurs prétendus torts, accumuler injures sur injures, calomnies sur calomnies ; vous entassez même ordures sur ordures ! Vons vilipendez, en termes les plus hideux, homme charitable que vous êtes, l'Eglise du Christ et ses augustes chefs et ministres, le Pape, les Evêques, les Prétres et les Religieuses, que vous traitez de fénéants et de misérables ; et puis, après avoir ainsi sali de votre bave immonde tout ce qu'il y a de plus sacré sur la terre, vous venez prêchez la charité chrétienne et le respect dû aux choses saintes ! Est-ce donc ainsi qu'on procède, lorsqu'on est autre chose qu'un Tartuffe raffiné ? Quand donc un seul jet de pure lumière pénétrera-t-il dans votre esprit dépravé, et vous fera-t-il au moins soupçonner que tous vos écrits ne sont qu'un verbiage incohérent, un radotage sacrilége ?

Si les discussions vous offusquent tant, pourquoi, homme juste, ne vous élevez-vous point contre cette fange que ballottent et se renvoient constamment la plupart des journaux canadiens, à propos d'intérêts sordides, d'odieux tripotages, d'affaires de cuisine et parfois d'écurie ? Il y aurait là de quoi exercer votre zèle.

Quand les ecclésiastiques du Canada se sont fait ce qu'on a improprement appelé la guerre, ils n'ont été mus que par le désir de s'éclairer les uns les autres, de faire triompher ce qu'ils jugeaient le plus propre à produire le bien général. Quelques-uns ont pu se tromper ; Dieu seul jugera de leurs intentions et de leur culpabilité.

Quant à vous, vous vous proposez tout autre chose que de servir la vérité et la justice, de rendre hommage à la charité chrétienne, lorsque, chétif putois, vous tentez d'imprégner l'Eglise et ses ministres de votre odeur de putréfaction. La preuve en est toute faite. Pour la compléter, s'il en est besoin, je vous rappellerai que vous menacez le clergé, dans le cas où il rempli-

rait, en temps d'élection, les devoirs dont l'ont chargé Dieu et l'Eglise, de publier, au risque de causer un immense scandale, tous les désordres, même secrets, dont quelques-uns de ses membres ont pu se rendre coupables. On sait d'avance ce que votre haine et la dépravation de votre esprit peuvent exagérer et inventer en pareille matière ; mais, ce qu'on ne comprend pas, c'est que, nourrissant, dans la boue de votre cœur, d'aussi criminels desseins, vous ne cessez point de vous vanter de modération, de justice et de charité.

Entrons maintenant dans quelques détails. A propos des affaires des MM. de Saint-Sulpice avec Mgr. l'évêque de Montréal, vous avouez que, dans le principe, ce dernier avait parfaitement raison d'exiger ce qu'il exigeait ; mais vous le blâmez d'avoir persévéramment tenu à employer les moyens les plus propres à obtenir complète satisfaction. Si vous étiez un homme de loi de quelque valeur, vous comprendriez que quiconque a droit à la fin a par là même droit aux moyens d'arriver à cette fin ; l'un ne va pas sans l'autre.

Vous répliquez que Mgr. de Montréal a pris de mauvais moyens pour se réintégrer dans ses droits d'évêque usurpés ; que les congrégations romaines ont condamné ces moyens, et que, malgré cela, Mgr. de Montréal n'a pas voulu céder. A l'appui de semblables avancés, vous invoquez une lettre que Mgr. l'archevêque de Québec écrivait l'automne dernier, et de cette lettre vous concluez que Mgr. de Montréal cherche des *faux-fuyants* pour éluder les décrets de Rome, que la soumission avec laquelle il semble les recevoir n'est ni *franche*, ni *loyale*, ni *complète*.

Je ne nierai pas que Mgr. l'archevêque de Québec a paru dire ce que vous rappelez ! mais l'accusation, portée contre son vénérable collègue, serait si grave et si dénuée de fondement, qu'il n'est pas possible de croire que le prélat, reconnu et exalté par vous-même comme pacifique, charitable et très-calme, ait eu l'intention que vous lui prêtez. Aurait-il eu cette intention d'ailleurs, tous les torts auraient été de son côté, puisque Rome a

maintenu tout ce que Mgr. de Montréal avait réglé comme conforme aux décrets rendus par elle et les a même amplifiés en sa faveur.

Une chose qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que Mgr. l'archevêque de Québec peut se tromper sans que l'Eglise en soit ébranlée ou compromise. On a déjà vu des archevêques, et mêmes des patriarches, non seulement se tromper, mais s'opiniâtrer dans leur erreur, et l'Eglise, malgré leur défection, n'a pas cessé d'exister et d'exister telle qu'elle était.

Vous vous constituez l'avocat des MM. de Saint-Sulpice, ce qui certes ne prouve pas en faveur de leur cause, et, jouant ce rôle pour le moment, vous ne pouvez manquer de porter un jugement quelconque sur la *Comédie infernale.* Vous n'hésitez pas d'abord à proclamer que les faits, rapportés dans cette œuvre, ne sont pas du tout prouvés. Malheureusement c'est tout juste le contraire qui est vrai : il y a surabondance de preuves dans la *Comédie infernale*, et c'est si bien le cas, que, ne pouvant l'attaquer de front, on en est réduit à la calomnier. Si elle ne prouve pas, démontrez-le ; c'est bien le moins qu'on puisse exiger.

Au nom de la charité chrétienne et du respect que méritent des hommes revêtus d'un caractère sacré, vous reprochez ensuite à l'auteur de la *Comédie*, très-édifiant M. Dessaulles, de flétrir publiquement des prêtres honorés de l'estime de tous. A cela, je répondrai que l'auteur de la *Comédie* n'a nullement flétri les MM. de Saint-Sulpice. Si ces Messieurs sont flétris, ils ne doivent accuser qu'eux-mêmes, car enfin la *Comédie* ne renferme rien autre chose à leur charge que leurs propres actes, et ces actes, l'auteur de la *Comédie* les a ramassés là où chacun pouvait les prendre, c'est-à-dire dans le domaine du public. Il était juste, même nécessaire que, dans un débat, qui n'aurait pas dû avoir le triste retentissement qu'il a eu, mais qui a ému la majeure partie du pays par la seule indiscrétion des MM. de Saint-Sulpice, quelqu'un prit la défense de Mgr. de Montréal et fit envisager les faits sous leur vrai jour.

« Les MM. de Saint-Sulpiee sont donc des rebelles, des révoltés, des prêtres gravement coupables, dignes de toutes les censures ecclésiastiques, objectez-vous? Mais alors, il y a donc des prêtres qui faillissent dans l'accomplissement de leurs devoirs? Et, quant aux MM. de Saint-Sulpice, s'ils sont tels qu'on nous les peint, comment expliquez-vous que Mgr. de Montréal ait pu les qualifier de *Saints ?* Ah! quand l'intérêt de tout le corps le demande, on n'hésite pas à se décerner publiquement les titres les plus flatteurs; mais, à huis-clos, on se déchire, on s'écorche à qui mieux mieux, et l'on fait bon marché de toutes ces qualifications dont on n'use que pour leurrer les simples et les ignorants. Quand les esprits s'échauffent, ils laissent pénétrer à l'extérieur les petites misères qui les rongent.»

Voilà comme vous parlez, M. Dessaulles, et votre langage, cette fois-ci comme toujours, est au service du mensonge et de l'impiété.

Qu'il y ait eu des prêtres, même de hauts dignitaires ecclésiastiques, qui aient manqué à leur devoir; qu'il y en ait encore qui ne marchent pas dans le droit chemin, c'est ce que tout le monde sait et déplore. Les uns tombent pour ne plus se relever; les autres faiblissent un moment et se relèvent. C'est là l'histoire de tous les temps, depuis que l'Eglise est fondée. Judas est à la tête des uns; saint Pierre à la tête des autres.

Personne n'a jamais prétendu que les MM. de Saint-Sulpice sont des prêtres véritablement en révolte contre leur évêque et dignes d'interdit; non, jamais. Ces Messieurs reconnaissent l'autorité de leur premier pasteur; mais ils lui ont refusé, relativement à eux, illusionnés par de dangereuses doctrines qu'ils ont pu croire exemptes d'erreur, l'exercice de toute sa juridiction. Mgr. de Montréal, reconnaissant que ces prêtres valaient infiniment mieux que plusieurs de leurs idées, a pu et même dû leur donner des éloges quand ils opéraient le bien, les qualifier même de prêtres *saints et zélés*, tout en travaillant patiemment et paternellement à les débarrasser du funeste bagage qu'ils portaient. Vous, l'homme charitable par excellence, seriez-vous donc opposé à ce que la charité fut autre chose qu'un vain mot ?

Lorsqu'on a des idées faites depuis longtemps et qu'elles ont surtout servi de règle de conduite, on s'en débarrasse difficilement. Mgr. de Montréal, en véritable évêque qu'il est, a compris cela. Il n'a rien voulu brusquer ; mais il a usé d'une grande douceur et de beaucoup de longanimité à l'égard des MM. de Saint-Sulpice, sachant, encore une fois, qu'il n'avait point affaire à de vrais coupables, mais à des fils trop pleins, sans le soupçonner, de leurs propres manières de voir. Lorsque leur résistance a pris des proportions qui la rendaient intolérable, il est devenu nécessaire d'élever la voix contre eux, tant pour sauvegarder les droits de l'autorité, que pour amener ces Messieurs à réfléchir, leur ouvrir les yeux et par suite les replacer dans l'ordre.

Voyez-vous ici, M. Dessaulles, l'immense différence qui existe entre votre manière de procéder à l'égard des prêtres et des évêques, et celle des écrivains véritablement catholiques ? Sous prétexte de donner au clergé d'utiles leçons et de le reformer, vous le représentez comme infâme, afin de le faire tomber, s'il est possible, sous le coup du mépris public, et par suite de ruiner la religion de fond en comble. Pour les écrivains catholiques, s'ils disent parfois des choses peu agréables aux prêtres et aux évêques, ils le font uniquement par devoir, tâchant toujours, en obéissant à leur conscience, de ne blesser en rien les plus strictes convenances ; ils n'ont pour but que d'avertir ceux qu'ils aiment de toute leur âme du danger qu'ils courent eux-mêmes et auxquels ils exposent les autres, de les amener insensiblement, non seulement à briller d'un vif éclat dans le temple du Seigneur, mais à en être les colonnes vivantes.

A votre âge, M. Dessaulles, dans votre position et avec le savoir incomparable que vous êtes si fier de posséder, vous devriez être en état de comprendre qu'il n'y a aucune parité, aucune similitude entre votre cas et celui des prêtres et des évêques qui ne professent pas les mêmes opinions. Ces derniers sont tous d'accord sur les principes auxquels ils tiennent plus qu'à leur vie même ; ils ne sont divisés que sur la manière d'appliquer ces principes, advenant tels et tels faits, accompagnés de telles et telles circonstances. Mais vous, c'est aux principes mêmes que

vous vous attaquez, et vous prétendez qu'ils n'existent point, parcequ'ils sont parfois d'une application difficile. Autant vaudrait dire qu'il n'y a ni physique, ni chimie, ni médecine, ni droit, ni philosophie, vu qu'il arrive souvent qu'on ne sait trop comment appliquer les principes qui régissent ces diverses sciences.

N'accusez donc plus le *Nouveau-Monde* et le *Franc-Parleur* d'avoir maltraité les prêtres et les évêques, et d'avoir franchi des limites que vous avez toujours respectées. « Cela donne le vertige, Mgr ! » dites-vous. Hypocrite ! oui, il faut que vous soyez réellement pris de vertige pour voir les choses de cette façon. Dans les luttes qu'ils ont faites et soutenues, le *Nouveau-Monde* et le *Franc-Parleur* n'ont combattu qu'en faveur de la vérité catholique, qu'ils ont crue lésée dans la manière d'appliquer les principes lorsque certains faits se sont produits. Qu'ils se soient trompés ou non dans l'appréciation de ces faits, une chose reste très-bien établie : c'est qu'ils n'ont que développé les enseignements de la doctrine catholique, tandis que vous, aveuglé par les émanations impures du fruit de l'abîme, vous n'écrivez qu'en haine de la vérité révélée ; leurs reproches et leurs attaques ne sont au fond que charitables avertissements ; les vôtres ont pour but de salir et d'étouffer dans la boue ceux à qui ils s'adressent.

XXI.

Lettre de Mgr. l'Archevêque de Québec au sujet du « Nouveau-Monde » et du « Franc-Parleur » à l'occasion d'un avertissement du Cardinal Barnabo.—Réplique de Mgr. de Montréal.

Immédiatement après son retour de Rome, Mgr. l'Archevêque se hâta de livrer à la publicité un avertissement du Cardinal Barnabo, ayant trait à la conduite que les Evêques du Canada doivent tenir à l'égard des journaux du pays, dans les circonstances actuelles. Cette pièce était évidemment confidentielle, et il y était question, non de quelques journaux en particulier,

mais de tous en général. En la traduisant, le vénérable prélat crut ne devoir pas s'astreindre à en donner rigoureusement le sens, et il fit accompagner sa publication d'une lettre aux journaux de son diocèse, dans laquelle il appliquait au seul *Nouveau-Monde* et au seul *Franc-Parleur* ce que le Cardinal Barnabo disait de toutes les feuilles catholiques du pays. Quoiqu'indirectement, il incrimina Mgr. de Montréal. Ce dernier, mis en cause contre son attente, se crut, comme il l'était en effet, obligé de répliquer et il répliqua. Sa réponse a été jugée, dans toute la province ecclésiastique, comme un modèle de logique, de noble fermeté, de modération chrétienne et de zèle apostolique.

Ce n'est pas ainsi cependant, perspicace M. Dessaulles, que vous jugez la réplique de Mgr. de Montréal à Mgr. l'Archevêque de Québec. « Il serait facile, dites-vous, de montrer que ce n'est pas Mgr. Taschereau, mais bien Mgr. Bourget seul qui contourne péniblement la lettre du Cardinal pour y trouver ce qui n'y est certainement pas. »

S'il est si facile de faire cette démonstration, que ne la faites vous M. Dessaulles ? Contre vos habitudes, vous voilà tout-à-coup bien avare de votre encre, de votre papier et surtout de votre temps ! Cinquante fois au moins vous avez rebâché fastidieusement les mêmes choses pour grossir votre premier pamphlet et donner naissance à un second. En un tel état de pénurie intellectuelle, auriez-vous négligez l'occasion de régaler vos lecteurs de quelque chose de neuf, si la démonstration, que vous n'entreprenez point, avait été possible ? Assurément, non. Il est donc évident que vous déguisez votre impuissance en vous accrochant à une manière banale de se tirer d'affaire. Ici, au moins, je reconnaîtrai que vous avez assez d'esprit pour ne point vous risquer à prêter trop au ridicule.

Vous trouvez déplacées les humbles représentations que Mgr. de Montréal a faites, dans sa réplique, à Mgr. l'Archevêqne de Québec. Je me permettrai de justifier Mgr. de Montréal, bien qu'il n'est guère besoin de justification, tant le cas est facile à décider. Pour cela, je vous rapporterai un fait de l'histoire ec-

clésiastique ancienne, tel que commenté par Saint Grégoire-le-Grand, que vous déclarez être digne de toute votre admiration.

L'Apôtre Saint Pierre, sans blesser aucunement la foi, mais par pure condescendance, avait usé vis-à-vis de certains juifs, à propos de la distinction des viandes prescrites par la loi mosaïque, d'une dissimulation qui était dangereuse. Saint Paul comprit aussitôt quelles funestes suites pouvaient avoir un acte de faiblesse, provenant d'une bonne intention, mais qui pouvait entraver la conversion des Gentils. Il pensa donc qu'il ne fallait rien ménager, que ce n'était pas le moment d'user de réserve, et il reprit publiquement Saint Pierre, le chef du collége des Apôtres, le représentant de Jésus-Christ sur la terre, choisi par Jésus-Christ même. Saint Pierre accueillit la réprimande avec docilité et une profonde humilité ; bien plus, il n'hésita pas à qualifier d'*admirables* les épitres de Saint Paul où se trouve le récit de sa faute. Là-dessus, le pape Saint Grégoire-le-Grand fait les réflexions suivantes, dans une homélie :

« Paul, dans ses épitres, dit que Pierre a été répréhensible, et « Pierre, dans les siennes, dit que Paul est admirable dans ses « écrits. Puisqu'il les trouve dignes d'éloges, c'est qu'il les a « lues ; s'il les a lues, il y a vu ce qui le regarde. Son amour « pour la vérité l'a emporté sur toute autre considération ; il a « approuvé le récit même de sa faute ; il a écouté l'avis de son « inférieur et l'a suivi. Le premier par son suprême apostolat, « il devait être aussi le premier par son humilité. Voyez, il est « repris par son inférieur, et il ne s'indigne pas d'être repris. Il « ne fait pas observer qu'il a été le premier appelé à l'apostolat, « qu'il a reçu les clefs du royaume des cieux, que tout ce qu'il a « délié sur la terre est délié dans le ciel. Il ne rappelle pas « qu'il a marché sur les eaux, qu'il a redressé d'un mot un paralytique au nom de Jésus, que l'ombre de son corps a guéri des « malades, que sa parole a fait expirer Ananie et Saphire, que « sa prière a ressuscité les morts. Aux reproches qu'on lui faisait, il n'a rien voulu opposer, afin de ne rien perdre du mérite « de cet acte d'humilité. Qui de nous, s'il avait fait le plus petit miracle, recevrait avec cette patience les réprimandes de son « inférieur ? »

Ces paroles, qui sont d'un saint et d'un grand pape, sont délicieuses. S'il y avait eu des journalistes, et surtout des pamphlétaires au temps de Saint Paul, ils n'auraient pas manqué de hurler aux quatre vents qu'il était un fanatique, un contempteur de l'autorité, un révolté, un schismatique. Ils n'auraient pas manqué surtout de qualifier d'abominables les écrits où le grand apôtre dit que Saint Pierre est répréhensible ; ils auraient enfin porté le zèle jusqu'à vouloir que les fidèles désavouassent les écrits de Saint Paul et en fissent litière. On se divertirait bien à leurs dépens aujourd'hui !

Comme vous dites, M. Dessaulles, on tire de grands avantages de la connaissance de l'histoire ecclésiastique ; mais il faut la bien connaître.

XXII.

Question de l'Université.

Dans les débats, qui ont eu lieu relativement aux démarches faites pour obtenir une Université catholique à Montréal, on a démontré que l'Université-Laval ne remplit pas le but qu'elle était destinée à atteindre, pour l'excellente raison que son enseignement, dans ses principales parties, se donne en dehors de toute religion, c'est-à-dire au seul point de vue de la science naturelle. Pour l'homme surnaturalisé, comme il l'est, le naturel seul ne suffit plus.

Vous prenez note, M. Dessaulles, de ces accusations portées contre l'Université-Laval, afin de faire voir d'abord qu'on ne se ménage pas entre ecclésiastiques, puis ensuite de prouver qu'on ne peut rien dire de plus injurieux à l'adresse d'une institution qui est dirigée par des prêtres et sous la surveillance de l'archevêque, que ce qu'ont dit les écrivains catholiques.

Vous vous trompez, M. Dessaulles, et, de plus, vous voulez tromper les autres. Lorsque les écrivains catholiques ont attaqué l'Université-Laval, ils n'ont jamais prétendu que les prêtres qui la dirigent ont agi avec malice en ne christianisant pas assez l'enseignement qui se donne sous leur égide. Ils savaient fort

bien que ces prêtres veulent avant tout le règne de Dieu et de son Eglise en ce monde. Ce qu'ils leur ont reproché, c'est de s'être trop fiés à des professeurs qui, suivant la route battue par les prétendus savants de ces derniers siècles, éliminent Dieu de la science.

Jamais, on en est convaincu, les MM. du Séminaire de Québec ne souffriront qu'on enseigne directement l'erreur dans les chaires de l'Université-Laval ; mais, jusqu'à ces derniers temps, eux et le vénérable Visiteur de l'Université ne se sont pas assez inquiétés de savoir s'il fallait ou non fait pénétrer davantage l'élément religieux dans les cours scientifiques donnés aux élèves en médecine et en droit. Ils n'ont pas non plus examiné d'assez près les livres que les professeurs mettent aux mains des élèves. Ajoutons à cela que l'amour-propre, qui se glisse habilement partout, sans qu'on s'en aperçoive assez souvent, a poussé à défendre et à maintenir ce qui doit nécessairement être réformé.

Voilà ce qu'on a reproché aux MM. du Séminaire de Québec dans les termes que vous reproduisez et dont cependant vous faussez la signification. Ces reproches n'avaient point pour but de ruiner leur institution, mais uniquement de les convaincre qu'il importait de rendre son enseignement plus catholique.

Vous blâmez, M. Dessaulles, les réclamations qui ont eu lieu contre l'Université-Laval, et l'on en est pas surpris, car avec les idées que vous nourrissez, moins la religion pénétrera dans son enseignement, plus vous serez satisfait. Soyez sûr cependant que les Messieurs qui dirigent l'Université-Laval, ayant une fois ouvert les yeux sur ce qu'il ne croyait pas être un danger et encore moins un mal, ne tiendront nul compte des éloges que vous leur donnez, et qu'ils s'empresseront de modifier l'enseignement de leur Université, de façon à ce qu'il soit ce qu'il doit être.

Vous affirmez encore autre chose, relativement à l'Université-Laval, et cela se trouve dans votre second pamphlet qui, soit dit entre parenthèse, n'est que la folie à cheval sur l'absurde. Vous prétendez là que Mgr. de Montréal, en signant avec les autres évêques de la Province ecclésiastique de Québec, la *Lettre pas-*

torale des Pères du cinquième concile de cette Province, lettre où il est question de l'Université-Laval, est en contradiction formelle avec ce qu'il a laissé écrire sur le *Nouveau-Monde* et le *Franc-Parleur*, touchant cette institution.

Rien de plus faux. En effet, que dit la *Lettre pastorale* des Pères du cinquième concile de Québec, à propos de l'Université-Laval ? Elle dit d'abord que les Pères ont vu avec peine cette institution *exposée*, remarquez bien le mot, à des accusations fort graves. Qui l'a exposée à de telles accusations ? Elle-même, évidemment. Les Pères en conçoivent du chagrin ; rien de plus naturel, puisque l'Université-Laval, dans l'intention de tous, devait être franchement catholique et qu'elle ne s'est pas montrée telle. Ils ne disent point que les accusations, portées contre elle, sont fausses ; loin de là, ils s'escomptent de *juger le passé*, mais, se contentant *des explications données par les professeurs et de leur volonté de se conformer en tout aux volontés du Saint-Siége*, ils veulent que désormais on ne l'attaque plus publiquement.

Pour quiconque n'est pas privé de l'exercice de ses facultés intellectuelles, cela signifie uniquement que les Messieurs de l'Université-Laval ont tenu compte des plaintes formulées contre eux, qu'ils ont promis de donner satisfaction et qu'on a agréé leur promesse.

Donc les avancés des écrivains catholiques, concernant l'Université-Laval, loin d'être détruits par la *Lettre pastorale* que vous invoquez, sont de tout point confirmés dans cette *Lettre*.

Quand brillera-t-il donc enfin, M. Dessaulles, le jour où vous saurez de la logique autre chose que le nom ? le jour où vous comprendrez qu'autre chose est de signaler charitablement le danger à des prêtres qui ne le soupçonnent guère, et autre chose est de travailler à ruiner leur réputation ? Que les passions que soulèvent chez vous l'impiété se calment, et de suite vous verrez clair.

XXIII.

Mgr. Baillargeon et Mgr. Bourget à Rome. — Justice de Rome.

En décembre 1872, le *Franc-Parleur*, sous le tître *Les Quatre Lettres*, publiait ce qui suit : « En 1862, Mgr. de Montréal, voyant les immenses besoins de sa ville épiscopale croître d'année en année, et l'impuissant Laval incapable de venir au secours de notre jeunesse, crut que le temps était venu pour Montréal d'avoir *son tour*, selon les promesses faites à Québec. Plein de confiance dans ces promesses, souvent réitérées, il en donne avis à l'archevêque, alors Mgr. Baillargeon. Celui-ci s'y opposant avec ardeur, Mgr. de Montréal l'invita à se rendre à Rome avec lui, pour y soumettre l'affaire à S. E. le Cardinal Préfet de la Propagande. L'archevêque accepta, mais n'arriva à Rome que plusieurs semaines après l'évêque de Montréal.

« Celui-ci, agissant avec la plus scrupuleuse bonne foi, poussa la délicatesse jusqu'à attendre l'arrivée de son confrère, avant de se présenter à la Propagande.

« Dans l'intervalle, l'archevêque qui ne se piquait pas de tant de délicatesse, écrivit aux Evêques de la Province, et réussit à obtenir d'eux des lettres favorables à ses vues.

« Sur quoi, il se hâta d'écrire directement au Pape, lui envoyant en même temps l'opinion de ses collègues. Le Saint-Père, s'en rapportant à la bonne foi de l'archevêque, dit au Cardinal Préfet de la Propagande, en lui parlant de cette affaire, « céla n'est pas expédient pour le moment, « *non expedire.* » Tout cela se passa à l'insu de l'évêque de Montréal, alors à Rome depuis un mois. Enfin, Mgr. Baillargeon, qui n'avait pas perdu son temps, comme l'on sait, arrive à Rome. Il ne dit rien à son collègue, et se rend avec lui à la Propagande, sans beaucoup d'inquiétudes. Mgr. de Montréal expose son projet, disant qu'il est prêt à s'en rapporter à l'opinion de Son Eminence. — *Signor*

Vescovo, répond le bon Cardinal, je ne puis rien faire pour vous en ce moment, car le Saint-Père a déjà dit : *Non expedire*.

« Je tombai des nues, dit Mgr. de Montréal, racontant cette « scène à un ami dévoué. L'archevêque qui savait tout ne m'a- « vait rien dit ; j'ignorais qu'il eut agi en secret, pendant que je « l'attendais à Rome pour y agir ensemble loyalement et au grand « jour. »

De cette narration, M. Dessaulles, vous prenez occasion de dire, prétendant vous appuyer sur les aveux mêmes de Mgr. de Montréal, qu'à Rome on juge les causes sans les entendre. Quelle bonne fortune pour l'Institut ! car c'est en sa faveur que vous écrivez.

La calomnie est insigne et digne d'être notée et mise à votre charge. La volumineuse note, qui lui sert de véhicule, n'intéresse que par la démonstration que vous y faites de votre prodigieuse ignorance ou de votre inqualifiable mauvaise foi.

Il n'y avait pas l'ombre de procès entre l'Archevêque de Québec et l'évêque de Montréal, dans l'affaire en question. Il ne s'agissait seulement pour l'un de faire confirmer les priviléges accordés à l'Université-Laval, et pour l'autre, d'obtenir une restriction de ces priviléges. L'un se présentant à Rome sans faire mention de l'autre, rien ne pouvait faire croire à Rome que deux parties devaient être entendues.

Mgr. l'archevêque de Québec, appuyé de ses suffragants, obtint, pour un temps, la confirmation pleine et entière des privi-léges accordés à l'Université-Laval, et cela, avant que Mgr. de Montréal, qui comptait que l'affaire ne se traiterait avant qu'il fut averti, put prendre connaissance de ce qui se passait. A Rome, on crut tout naturellement que rien ne s'opposait à cette continuation de certains priviléges, vu que personne ne reclamait, et on l'accorda.

Lorsque Mgr. de Montréal fit ses observations, la chose était réglée, et on lui répondit qu'il n'était pas expédient, *non expedire*, de revenir là-dessus. Cependant, si Mgr. de Montréal eut quelque peu insisté pour que ses raisons fussent entendues, il

eût été écouté, mais il aima mieux, par un sentiment d'exquise délicatesse chrétienne, s'en tenir à ce qui avait été décidé. Voilà pourquoi la réponse de Rome est, jusqu'à ce jour, restée ce qu'elle était.

S'il y a du blâme à déverser sur quelqu'un en cette affaire, ce n'est pas sur Mgr. de Montréal, encore moins sur le Pape et les Congrégations romaines, mais uniquement sur le défunt archevêque de Québec, Mgr. Baillargeon, qui n'a pas agi à Rome avec la loyauté qu'on était en drait d'exiger de lui.

Rome est infaillible, mais son infaillibilité ne porte pas sur les questions de faits. Après le plus mûr examen possible, elle se prononce infailliblement en ce qui concerne la foi et les mœurs, mais conformément toujours aux faits tels qu'on les lui a fait connaître. Si on la trompe dans l'exposition des faits, ses réponses doivent être respectées, sans cependant valoir comme règle de conduite *hic et nunc*, mais seulement comme décision doctrinale.

Rome peut être trompée sur les faits, on le reconnait et on l'a toujours reconnu. Rome elle-même le sait, et voilà pourquoi elle rend ses jugements avec tant de lenteur. Il faut, M. Dessaulles, excepter le cas où des écrits sont dénoncés pour des raisons qui portent avec elles l'évidence, comme la chose a eu lieu relativement à l'Annuaire de l'Institut-Canadien.

Ce qui démontre, on ne peut mieux, votre phénoménale ignorance de tout ce dont vous parlez, c'est que vous concluez de l'affaire de Mgr. Bourget avec le défunt archevêque de Québec, qu'il n'y a pas de justice à attendre de Rome, parce qu'on peut tromper, comme on l'a fait, à propos de l'opuscule de M. l'abbé B. Paquet, la *Revue italienne* qui a nom *Civilta Catholica.*

N'oubliez donc pas, cher M. Dessaulles, que la *Civilta* n'est qu'une Revue, un journal en d'autres termes, et pas du tout une Congrégation romaine. Par ignorance ou par mauvaise foi, vous mettez sur le même pied deux choses essentiellement différentes.

XXIV.

Un mot encore sur les causes portées à Rome.—Contradictions de M. Dessaulles.—Une histoire à propos de la distribution de fausses reliques.

Quoique j'aie suffisamment dit, dans le chapître précédent, pour venger Rome des injustes attaques que vous dirigez contre elle, en l'accusant de juger les causes sans les entendre, je reviendrai encore sur le sujet.

Le Pape n'a point la claire vue de tous les faits qui se produisent dans le monde ; il ne les connait que par le témoignage humain, comme tous les autres juges. D'où il suit qu'il peut être trompé par de faux exposés. Mais, sujet à erreur sous ce rapport, il n'en demeure pas moins infaillible dans la sphère où Dieu a voulu qu'il le fut, c'est-à-dire dans les questions qui intéressent la foi et les mœurs.

Pour démontrer que le Pape n'est pas infaillible ou bien qu'il ne rend pas justice dans les sentences qu'il prononce, il ne suffit nullement de dire, de prouver même qu'il a été trompé sur les faits ; mais il faut de toute nécessité établir par des preuves irréfutables qu'il a décrété quelque chose de contraire à la justice ou à la vérité, relativement aux faits tels qu'on les lui a exposés.

D'où il résulte que Rome, interrogée par télégrammes, ne peut pas faire autrement que de donner des réponses en harmonie avec les questions telles que posées. Ceux-là seuls doivent être accusés d'avoir manqué à la vérité ou à la justice qui sciemment ont mal présenté les cas à résoudre.

La haine que vous nourrissez contre Rome, M. Dessaulles, est si déraisonnable et si aveugle, que vous écrivez des choses absolument contradictoires dans un paragraphe de douze lignes seulement. C'est ainsi qu'après avoir fait aux tribunaux romains l'honneur de reconnaître « *qu'ils étudient, examinent et jugent les*

causes de la même manière que les tribunaux civils,» vous ajoutez de suite « *qu'ils agissent sous un mode de procédure absurde dont les vices sont évidents et constatés de tout temps par les amis mêmes de la Cour de Rome*, et *dont les justices laïques se sont toutes affranchies.* »

Ailleurs vous soutenez que les ultramontains regardent les congrégations romaines comme infaillibles, et, à la page suivante, vous dites : « Les *saintes* congrégations romaines jugent-elles infailliblement ? Non ; personne ne l'a jamais prétendue. »

Ces contradictions prouvent, M. Dessaulles, que vous êtes fort divertissant ; mais en même temps elles font une terrible brêche à votre infaillibilité. Si les Papes eussent commis une seule de vos bévues, ils seraient à jamais perdus de réputation. Heureux mortel que vous êtes ! Plus vous nagez dans les contradictions et l'absurde, plus vous croyez avoir droit de poser comme grand sire et d'endoctriner les autres mortels.

Dans votre second pamplet, vous faites une longue tirade contre les saintes reliques. C'est un morceau soigné ; on dirait même que vous avez visé à la littérature. Vous prétendez que rien n'est moins établi que leur authenticité, et que l'on fait à Rome un commerce très-lucratif en distribuant de fausses reliques. Pour le prouvez, vous racontez une longue histoire puisée, dites-vous, dans un *livre très-savant*, dont on vous a gratifié ces jours derniers. Or, ce *très-savant livre* rapporte que, plusieurs prélats et autres ayant été accusés de faire en grand le commerce des fausses reliques, il y eut enquête sérieuse, et que la dite enquête prouva que tous les accusés étaient innocents. C'est, ajoutez-vous, depuis que Victor-Emmanuel est en possession de Rome et que les libéraux peuvent élever la voix, que des faits semblables viennent à la connaissance du public.

En vérité, tout cela est mirobolant, et donne le vertige, d'après votre manière de dire ! Il a été prouvé, Victor-Emmanuel trônant à Rome, qu'on ne fait pas, dans la ville sainte, le commerce des fausses reliques. Un *très-savant livre* l'assure ; tout de même, ce commerce existe, concluez-vous, M. Dessaulles. On vous passe d'être extravagant, puisque vous vous êtes mis hors la loi ; mais il ne faut pas abuser de la permission.

XXV.

Les Noces d'Or de Mgr. de Montréal

Comme de raison, M. Dessaulles, vous trouvez mauvais que Mgr. de Montréal ait eu ses *Noces d'Or*. Vous les dépréciez et vous dites que ce fut une affaire montée par l'Evêché. Vous donnez clairement à entendre qu'on n'aurait pas dû se réjouir dans le Seigneur, à l'occasion du cinquantième anniversaire de Mgr. de Montréal, lorsque vous, l'aimable et le pur M. Dessaulles, vous étiez plongé dans le deuil le plus complet, étant toujours sous le coup d'une indélébile flétrissure, depuis que Rome a condamné votre belle dissertation, la jugeant inepte et impie. Quelle indécence que de se réjouir, lorsque vous êtes dans la tristesse à propos de votre cher Institut !

Si les *Noces d'Or* ont été une affaire montée par l'Evêché, elles ont tout de même été magnifiques. Cela prouve que l'affaire a été montée à propos, quoique vous en disiez, et parfaitement du goût de tout le monde. Lorsqu'on donne abondamment, sans y être obligé et encore moins forcé, c'est signe que le cœur seul pousse à agir. Tout ce qui procède du cœur est incompréhensible pour vous, qui n'en avez jamais eu.

C'est une simplicité de premier ordre, et à laquelle on ne croirait pas, si vous ne vous étiez donné la peine de la faire imprimer, que de soutenir qu'une fête telle que les *Noces d'Or* de Mgr. Bourget, fête à laquelle étaient conviés, non seulement les prêtres du diocèse de Montréal, mais aussi ceux des autres diocèses de la province ecclésiastique de Québec, de même qu'un certain nombre de laïques, dut se faire sans organisation aucune. Vous vous donnez le souci, vous et les vôtres, très-pieux M. Dessaulles, d'organiser de simples pique-niques, même des bals masqués ; pourquoi ne serait-il pas de la plus haute convenance d'organiser une fête religieuse d'un caractère tout-à-fait extraor-

dinaire ? Les années de Mathusalem ne vous suffiront pas, si vous entreprenez la tâche de coordonner toutes les idées qui vous grouillent dans le cerveau.

Deux choses vous ont singulièrement déplu dans la fête des *Noces d'Or* : ce sont les sermons prononcés par M. l'abbé Alexis Pelletier et le R. P. Braun. Répétant les pauvretés qu'ont débitées certains journaux, à cette occasion, et qu'on a mille fois répétées, vous maintenez que ces sermons ont été une insulte lancée à la figure de Mgr. l'Archevêque de Québec. Les insulteurs du vénérable prélat ne sont autres que ceux qui prétendent que Sa Grandeur a été froissée par la prédication de vérités que Jésus-Christ ordonne de proclamer sur les toits.

Si Sa Grandeur a été froissée, c'est à elle de le dire, non pas à vous qui n'êtes que le porte-voix de l'erreur.

Vous attaquez le sermon du R. P. Braun parcequ'il proclame les vérités qu'affirme le *Syllabus*, et surtout cette vérité que la *majorité n'est pas la source du droit*. Si vous vous étiez rappelé ce que vous avez dit relativement au Concile du Vatican, lorsque vous avez soutenu que la majorité de ce Concile ne devait rien décider en face d'une minorité assez importante, vous n'auriez peut-être pas été aussi prompt à accuser. Que penser cependant ? Les contradictions vous coûtent si peu !

Le *Syllabus*, que vous maudissez, est l'enseignement du Pape parlant *ex cathedra* ; les catholiques doivent le respecter ; quant aux impies, qui ne respectent aucune loi, pas même celles que Dieu a promulguées, on doit s'attendre qu'ils le mépriseront

XXVI.

M. Dessaulles prêche la charité à Mgr. de Montréal.

Vous avez, M. Dessaulles, traîné l'Eglise du Christ dans la boue, et vous avez outragé son auguste Chef, de même que ses ministres sacrés. Mgr. de Montréal a défendu la lecture de l'abominable pamphlet que j'ai refuté et où se trouvent consignées les horreurs que je signale.

Cette manière d'agir du vénérable prélat vous édifie peu, et vous la qualifiez d'injurieuse et de violente. Cela se conçoit jusqu'à un certain point, mais ne prouve pas du tout que vos plaintes ont quelque fondement. Les Pharisiens gémissaient comme vous lorsqu'ils se voyaient acculés dans une impasse.

Vous êtes ainsi faits, vous qui ne savez que vomir de très-grossiers outrages à l'adresse de ce qu'il y a au monde de plus vénérable. Si l'on vous riposte et si l'on tente de mettre un frein à votre désinvolture, de suite vous criez au manque de charité, à la persécution. Vous vous arrogez le droit de tout salir, et vous ne voulez pas qu'on vous dérange dans vos allures. C'est ainsi que vous entendez la charité et la modération. Veuillez, M. Dessaulles, vous rappeler que cette charité et cette modération ne sont pas celles que prêche l'Evangile, qui défend même de saluer les hommes de votre espèce.

Comme le diable a toujours été et sera toujours le grand singe de Dieu, il inspire à ses organes de se couvrir, tant bien que mal, du manteau de la charité et de faire appel à certaines vertus défigurées, afin de recruter des approbateurs et des adeptes. Voilà ce qui explique pourquoi vous feignez d'être victime de la *colère* de Mgr. de Montreal, qui a répondu à vos blasphêmes et à vos sottes injures, en défendant la lecture de votre pamphlet. La charité, bien entendue, exigeait qu'il fit cette défense.

Vous aimez à citer l'Ecriture Sainte ; or, voici ce qu'elle dit du mode d'après lequel la correction doit être infligée aux ennemis de la vérité, sur qui la raison semble avoir perdu son empire :

« *Flagellum equo, et camus asino et virga in donso imprudentiam.* » Le fouet est pour le cheval, le mors pour l'âne et la verge pour le dos de l'insensé.

Retenez bien ces paroles : *la verge est pour le dos de l'insensé*, c'est-à-dire de celui qui outrage la vérité d'une manière coupable ; de douceurs, de caresses, il n'en est pas du tout question. Immédiatement après, le Saint-Esprit ajoute : *Ne respondeas stulto juxta stultitiam suam, ne efficiaris ei similis ; responde stulto juxta stultitiam suam, ne sibi sapiens esse videatur :* ne répon-

dez pas au fou selon sa folie, de peur que vous ne lui deveniez semblable ; répondez au fou selon sa folie, de peur qu'il ne s'imagine être sage.

Que signifient ces paroles qui semblent un peu contradictoires tout d'abord ? Le voici, d'après les commentaires les plus autorisés : « Lorsque vous aurez à répondre à l'insensé, ne vous abaissez point jusqu'à son niveau, en disant comme lui des choses sottes ; mais que vos réponses soient telles qu'elles fassent ressortir toute sa folie. Répondez en termes tels qu'il se voie déraisonnable, insensé dans toute la mesure où il l'est : *juxta stultitiam suam.* »

Vous voudrez bien avouez, M. Dessaulles, qu'il n'y a pas d'autre moyen de mettre en pratique ce qui est ici recommandé que d'appeler les choses par leur nom, dans la langue dont on se sert. Vous n'en voudrez donc pas à Mgr. de Montréal ni à moi non plus, parce que nous avons apprécié votre œuvre à sa juste valeur.

« Ah ! Mgr., dites-vous, en vous adressant au vénérable prélat, et en lui reprochant sa manière d'agir à votre égard, Saint Frs. de Sales parlait tout autrement que cela *aux âmes pieuses* qu'il dirigeait. » Ne vous scandalisez pas pour si peu, brave homme que vous êtes. Les paroles de Saint. Frs. de Sales ne prouvent rien dans le cas présent. Vous ne pourrez les invoquer que lorsque vous compterez parmi *les âmes pieuses* que dirige leur évêque. Lorsque d'*impie* que vous êtes, vous serez devenu *une âme véritablement pieuse*, soyez sûr que Mgr. de Montréal ne vous dira plus de *gros mots*, pour la bonne raison que vous ne vous mettrez plus dans le cas de les mériter.

En attendant que cet heureux changement s'opère, je vous prierai de relire votre Saint Frs. de Sales. Vous en conseillez la lecture à Mgr. de Montréal. Ce travail ne sera pas sans profit pour vous, et je puis affirmez que c'est vous qui en profiterez davantage, si vous voulez bien être docile à la grâce. Pour Mgr. de Montréal, il y a longtemps qu'il connait Saint Frs. de Sales ; on le devine rien qu'à sa manière d'agir à l'égard de ses persécuteurs.

Parlant des impies, et cela vous regarde tout particulièrement, M. Dessaulles, puisque vous niez l'Eglise, son infaillibilité et celle du Pape, Saint Frs. de Sales dit : « Il ne faut pas, sous « prétexte de fuir le vice de la médisance, favoriser, flatter et « nourrir les autres vices. Il faut dire rondement et franche-« ment du mal de ces vices, et blâmer les choses blâmables. Il « faut observer, en blâmant le vice, d'épargner le plus que vous « pourrez les personnes en qui il se trouve.... Mais, *j'excepte, en-« tre tous,* les ennemis de l'Eglise et de Dieu, car, quant à ceux-« là, IL LES FAUT DÉCRIER TANT QU'ON PEUT. »

Voilà ce que dit Saint Frs. de Sales. Si vous reconnaissez son autorité, lorsqu'il s'adresse *aux âmes pieuses*, vous devez pareillement la reconnaitre quand il s'agit des hérétiques et des impies, parmi lesquels vous comptez.

Vous dites avoir annoté les œuvres de Saint Frs. de Sales. Quelles notes avez-vous mises à propos du texte que je viens de vous citer ? On serait curieux de le savoir et il n'y pas de mal à cela.

XXVII.

Conclusions.

La conclusion à tirer de tout ce que vous avez écrit, *honorable* Dessaulles, dans votre *Grande guerre ecclésiastique*, c'est que je n'ai rien exagéré en affirmant que cinquante paires de bœufs ne porteraient pas les bévues et les énormités qu'elle contient. Vous êtes un ignorant fieffé, et cependant vous vous targuez d'un grand savoir, parce que vous copiez assez malhabilement des auteurs impies dont tous les dires sont depuis longtemps refutés. Les honnêtes protestants, qui tiennent à n'avoir rien de commun avec vous, refusent de puiser aux sources que vous faites valoir comme véridiques.

J'ai évidemment droit, eu égard à la besogne que vous m'avez donnée, de vous adresser un petit conseil en terminant. Soyez prudent à l'avenir et ne cédez plus à la tentation de traiter n'importe quel sujet religieux. Les hommes de votre espèce n'entendent rien aux choses spirituelles, car il est écrit : *Homo, cum in honore esset, non intellexit ; comparatus est jumentis insipientibus et similis factus est illis ;* l'homme, qui n'a pas compris le degré d'honneur où Dieu l'a élevé, s'est rendu comparable aux bêtes de somme et leur est devenu semblable ; et encore, *animalis homo non percipit ea quæ sunt Spiritus Dei ;* l'homme animal ne perçoit pas les choses qu'inspire et que produit l'Esprit de Dieu.

Si jamais il vous arrive de vouloir mettre de nouveau *la main à la plume*, n'obéissez plus aux mauvais instincts de la nature, afin de n'avoir pas à dire, en empruntant les paroles que J. J. Rousseau laissait échapper dans un moment de sincérité :

« Je ne regarde aucun de mes livres sans frémir ; au lieu d'instruire, je corromps ; au lieu de nourrir, j'empoisonne ; mais la passion m'égare, et avec tous mes beaux discours je ne suis qu'un scélérat. »

LUIGI.



IMPRIMERIE " LE FRANC-PARLEUR", 22, RUE ST. GABRIEL, MONTREAL.